

Rapport d'activité

2022



L'assemblée générale d'une association est un moment privilégié qui permet « un arrêt sur images » de l'année écoulée et l'occasion de faire le point sur les thématiques importantes et les orientations à définir.

Les préoccupations et les réalités qui sont les nôtres aujourd'hui illustrent la phrase mise en exergue dans le rapport de 2021, à savoir :

L'ETRE HUMAIN EST UN ETRE DE RELATIONS...

Nous constatons, en interne comme dans les relations partenariales, qu'il est souvent difficile de se comprendre et de s'accepter dans nos différences qui sont pourtant source d'enrichissement personnel et collectif.

La lecture des rapports d'activité de nos antennes en Ile de France met en exergue la richesse et les difficultés des relations qu'elles soient d'ordre familial, professionnel ou de proximité de voisinage. Un nombre croissant de problématiques sociales trouve son origine dans la complexité des relations, dans le rejet de la différence d'idées et d'opinions culturelle, sociale ou politique.

Le travailleur social, qui intervient au domicile des familles et des personnes âgées, se trouve bien souvent au cœur de ces différents conflits ou incompréhensions réciproques. C'est un travail qui demande écoute et bienveillance pour désamorcer les conflits afin de poser les bases d'un vrai dialogue entre parents et enfants, voisins, école et services sociaux. **Il est important de redire combien les intervenants à domicile contribuent au maintien et à la réparation du lien social.** Ils doivent sans cesse mobiliser à la fois leur savoir-faire et leur savoir-être, conjuguer l'empathie et la distance professionnelle pour inscrire leurs interventions dans le respect des personnes et de leur cadre de vie.

Dans un monde qui va vite, trop vite ? nous risquons d'oublier le temps long de la construction de l'être humain et de la nature.

Un travail de réflexion a été mené à partir d'une étude des conditions de travail dans le domaine de l'aide à domicile, étude menée par un médecin du travail et reprise par celui chargé du suivi des salariés de l'association en Essonne. Au vu de l'intérêt de cette expérience, le questionnaire « qualité de vie au travail » a été diffusé auprès des salariés de l'ensemble de l'AFAD IDF au cours de l'année 2022. Les résultats collectés en fin d'année 2022 font apparaître un taux de réponse de plus de 95% et un taux de satisfaction selon les items proposés de 70 à 85%.

A la suite de cette enquête, des réunions sont organisées en 2023 pour permettre aux salariés de débattre des divers sujets abordés sur les conditions de travail. La restitution des débats se fera avec la médecine du travail pour établir un plan d'action sur les suites à donner afin de tenir compte de l'avis des professionnels sur les possibles améliorations des conditions de travail.

Une autre initiative a été réactivée en 2022 : la désignation d'un administrateur référent par antenne. Celui-ci rencontre les professionnels lors d'une réunion mensuelle afin d'entendre la réalité des conditions de travail et les problématiques propres aux métiers de l'aide à domicile. Les différents rapports faits par les administrateurs alimenteront les débats du conseil d'administration dans les prochains mois afin d'être au plus près des réalités du terrain dans la prise de décisions et d'orientations qui soient en prise directe avec le vécu de l'ensemble des professionnels de notre association.

Dans un contexte interne tendu, il paraît important de revenir aux fondamentaux de notre association que sont le respect de chacun dans la fonction qu'il occupe et la qualité du travail, tant auprès des personnes accompagnées que du personnel d'intervention, administratif et d'encadrement. Il paraît nécessaire de recréer du LIEN entre les personnes et les équipes. Un travail de réflexion et de relecture sera proposé sur l'origine de notre association et son actualisation.

Certaines orientations des deux dernières années sont toujours d'actualité et forment le socle des orientations 2023/2025 :

- Elargir le périmètre des activités du service « famille » à partir des orientations de la CNAF et des besoins identifiés dans les territoires.
- Former des professionnels du domicile et renforcer le partenariat avec les centres de formation.
- Finaliser le projet de rapprochement de notre service auprès des personnes âgées en ESSONNE avec le service de soins à domicile.
- Deux autres projets sont à l'étude :
 - ⇒ L'organisation d'une réunion festive régionale en juin 2024.
 - ⇒ Une proposition de temps de rencontre autour d'une thématique « café philo » qui permettrait de se retrouver au-delà de son appartenance à une équipe pour aborder et échanger sur des sujets plus généralistes. Cette proposition fera l'objet d'un sondage auprès de l'ensemble du personnel.

Sommaire

AFAD IDF RAPPORT GLOBAL

- 7** Bilan des activités Familles/PAPH
- 19** Ressources Humaines
- 33** Qualité

SECTEUR FAMILLE

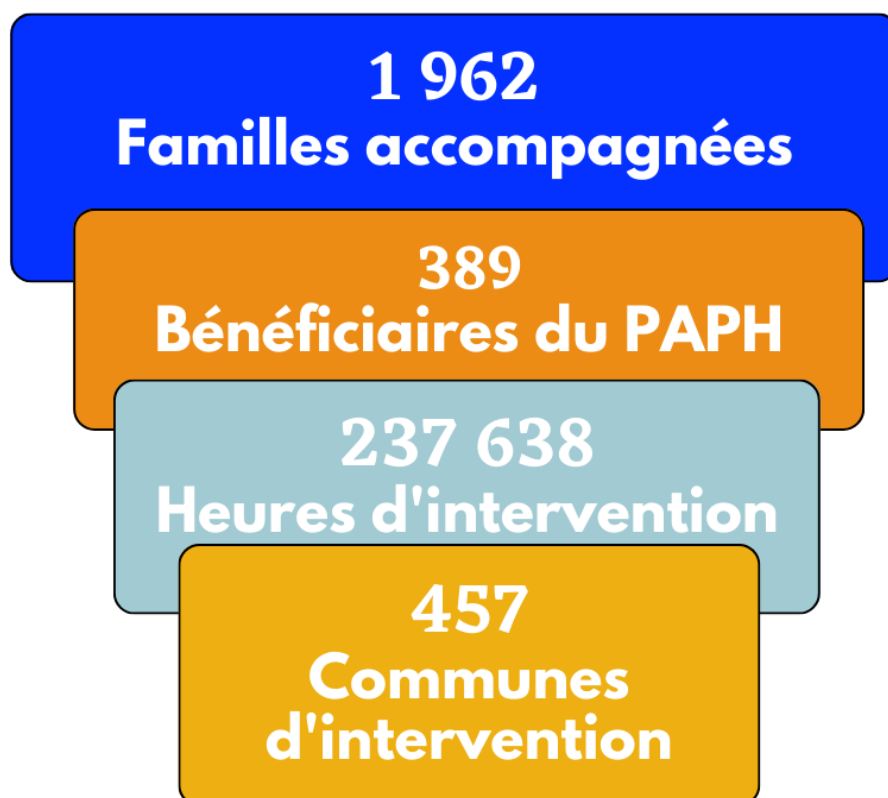
- 39** Département de Paris (75)
- 57** Département de Seine-et-Marne (77)
- 75** Département des Yvelines (78)
- 85** Département de l'Essonne (91)
- 105** Département des Hauts-de-Seine (92)
- 123** Département de Seine-Saint-Denis (93)
- 147** Département du Val-de-Marne (94)
- 165** Département du Val D'Oise (95)

179 SECTEUR PAPH

Rapport d'activité 2022

Rapport général

Chiffres de l'année 2022



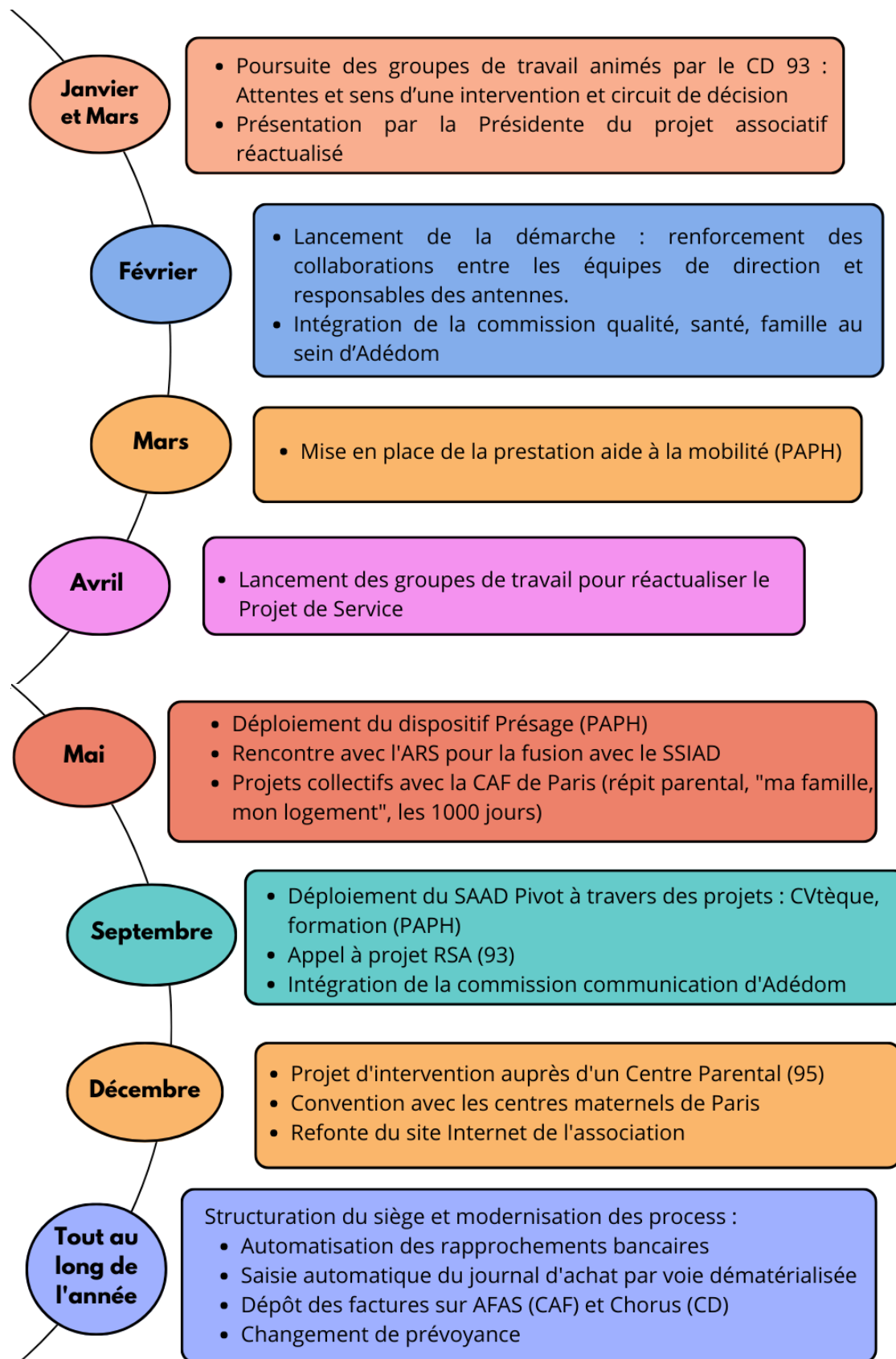
Comparé à l'année 2021, notre activité 2022 a légèrement augmenté mais n'a pas retrouvé le niveau de 2019, alors que les maintiens de financement n'ont pas été renouvelés et que nos charges ont augmenté compte tenu de la revalorisation des salaires liée à l'avenant 43.

Le nombre de familles accompagnées a diminué (2 291 familles en 2021 et 1 962 familles en 2022) cela implique que nous avons été plus soutenant en intervenant plus longtemps et plus fréquemment. Cela a du sens puisque notre activité CAF a baissé (même si elle reste encore majoritaire), alors que notre activité ASE s'est stabilisée. Notre action se situe donc auprès des familles, dans le cadre de la protection de l'enfance et moins dans une action de prévention.

Sur le service PAPH, le nombre de bénéficiaires reste stable alors que l'activité a diminué. Cela est dû à la diminution du nombre de bénéficiaires APA qui compte tenu de leur dépendance, bénéficient de plan d'aide avec un nombre d'heures important.

Comme chaque année, nous avons couvert un large territoire, en intervenant sur toutes les communes de l'île de France. Notre action est en proximité directe avec les usagers qu'ils soient en milieu rural ou urbain.

Evènements de l'année 2022



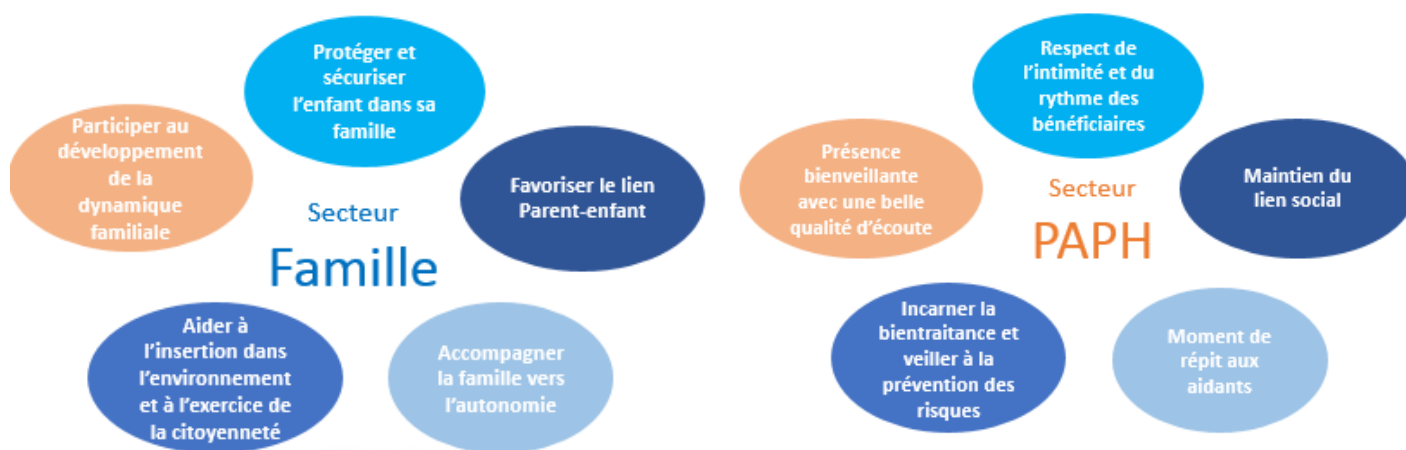
Rapport d'activité général

L'association **Aide Familiale à Domicile (AFAD IDF)** accompagne au quotidien des personnes âgées, handicapées dans le cadre du bien vieillir à son domicile et des familles dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'association intervient à l'échelle de la région Ile-de-France, à travers des antennes situées sur Paris (75), Domont(95), La Courneuve(93), Melun (77), Juvisy-Sur-Orge/Etampes/Athis-Mons (91) et Versailles (78). Le Siège social de l'association est au 135 rue de Mont Cenis, Paris 75018.



Nos missions :



Activité globale de l'association

	Heures réalisées 2021	Heures réalisées 2022	Evolution 2021-2022
TISF	105 334,75	109 371,00	3,8%
AD/AVS	60 011,00	70 839,25	18%
PAPH Prestataire	60 108,75	57 071,75	-5%
TOTAL	225 454,50	237 282,00	5%
PAPH mandataire	5 126,00	356,00	-93%
TOTAL	230 580,50	237 638,00	3%

Par rapport à 2021, notre activité a augmenté de **3%**, sans atteindre l'activité 2019, qui est notre année de référence (avant la pandémie de COVID-19).

Cette augmentation n'est pas suffisante, car elle ne correspond pas à l'activité prévisionnelle déclarée aux financeurs et à notre organisation structurelle. Nos charges, liées notamment à l'avenant 43 (valorisation des salaires), nécessitent, pour arriver à un équilibre financier d'atteindre une activité supérieure.

Sur le PAPH, nous notons une baisse importante du PAPH mandataire. Les personnes ne font plus appel à ce dispositif car il est souvent compliqué pour elles d'endosser les responsabilités d'un employeur. Le PAPH prestataire est en baisse de **5%**, compte tenu de la diminution des demandes APA, faute d'évaluateur du conseil départemental.

Les bénéficiaires

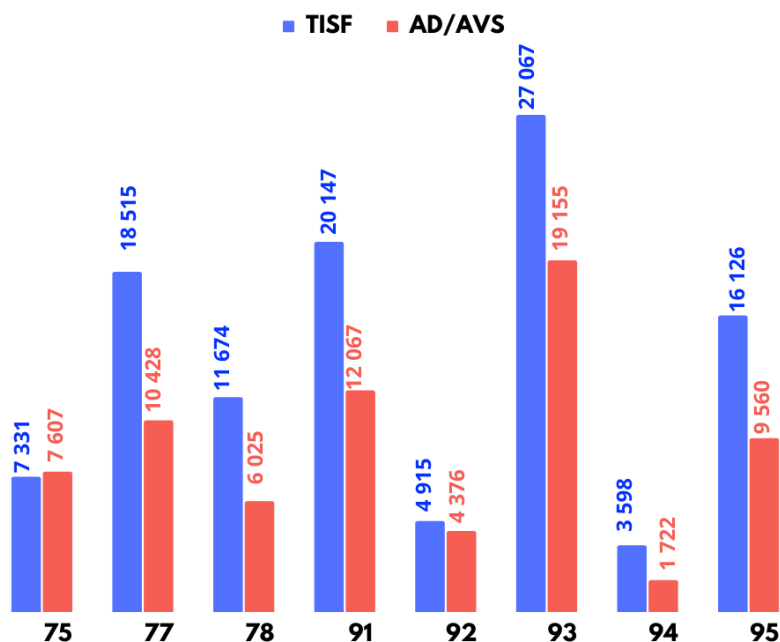
	2022	2021	Evolution 2021-2022
Secteur Famille	1962	2 291	-14%
Secteur PAPH	389	388	-0,26%
TOTAL	2 351	2 679	-12%

Le nombre de familles accompagnées est en baisse de **14%**. Les familles ont donc bénéficié d'un suivi plus fréquent.

Sur le PAPH, le nombre de personnes prises en charge est stable.

L'activité : Secteur Famille

Répartition du nombre d'heures TISF et AD/AVS par département



Les antennes de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne et la Seine et Marne représentent 58% de notre activité globale, nous sommes à des proportions identiques à 2021.

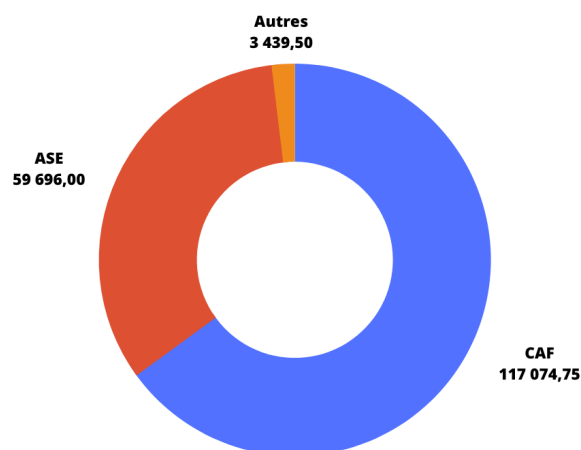
La répartition de l'activité TISF - AD/AVS reste stable entre les antennes. Ce sont les départements où il n'y a pas d'antenne qui enregistrent l'activité la plus basse.

Heures réalisées par financeurs

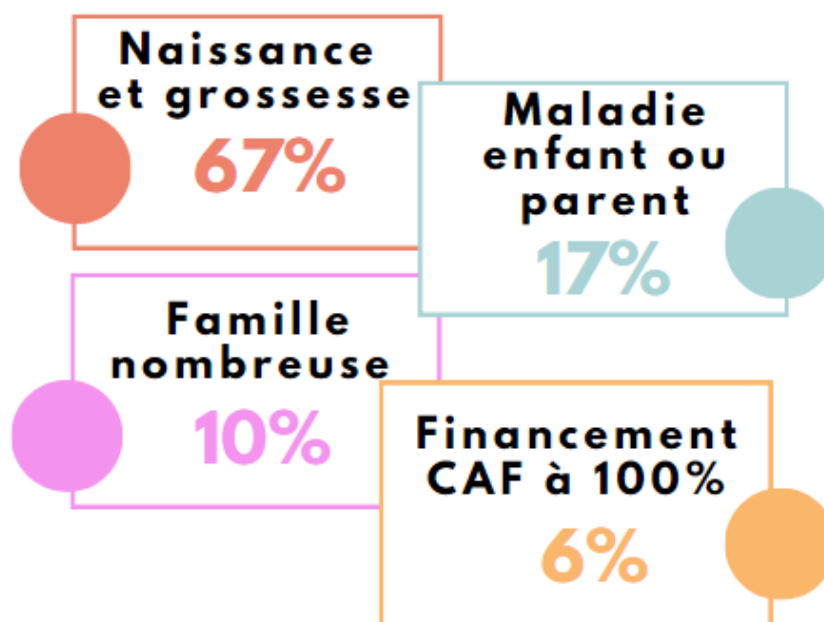
L'activité globale est portée majoritairement par les dispositifs de la CAF et de l'Aide Sociale à l'Enfance.

51 % de l'activité globale relève des interventions au titre de la CAF (contre 61 % en 2021). L'écart des interventions entre la CAF et l'ASE se réduit. Notre action se situe moins dans le cadre de la prévention, ce qui était notre mission principale et le cœur de métier.

Nous pensons que cette perte d'activité est due au reste à charge pour les familles et aux demandes d'un confort matériel (aide à domicile) de la part des familles.



L'activité CAF



Les critères CNAF sont les suivants :

- Périnatalité / arrivée d'un enfant : grossesse, naissance, adoption,
- Dynamique familiale : recomposition familiale, état de santé d'un enfant ou d'un parent, déménagement/emménagement, moments clés de la vie scolaire : école maternelle, primaire, collège,
- Inclusion : insertion socio-professionnelle d'un mono-parent, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur de handicap,
- Rupture familiale : Séparation, Décès, incarcération.

La **naissance**, comme depuis plusieurs années, reste le fait générateur le plus représentatif des interventions de l'AFAD IDF au titre du dispositif de la CAF.

Ce qui inscrit notre action dans le cadre de la prévention précoce et du soutien à la fonction parentale dès les premiers mois de la vie d'un enfant.

Le fait générateur « maladie d'un parent ou d'un enfant » représente **30%** de nos interventions. Ce motif prend en compte l'handicap de l'enfant.

Les interventions dans le cadre de l'ASE

Les missions de l'AFAD IDF consistent à :

- Accompagner l'enfant et sa famille,
- Travailler avec les parents à partir de leurs compétences et de leurs difficultés,
- Contribuer à l'identification des situations à risques pour l'enfant,

Les TISF interviennent également très souvent en appui des dispositifs de Protection de l'Enfance :

- Suite à des inquiétudes du service de l'aide sociale à l'enfance,
- En complément d'autres mesures AEMO ou AED,
- En retour à domicile d'un enfant après un placement,

Les modes d'intervention de l'AFAD IDF s'articulent autour :

- Des activités de la vie quotidienne, afin d'assurer un cadre de vie adapté aux enfants, ainsi qu'un rythme de vie structuré.
- Des activités éducatives et du soutien à la parentalité : préparation de l'arrivée du nourrisson, apprentissage de l'hygiène et des soins au nourrisson, éducation alimentaire, activités d'éveil et socialisation de l'enfant, apprentissage de la gestion du budget courant, organisation suite à une rupture familiale, etc.,
- Des activités sociales et relationnelles : accompagnement dans les démarches administratives, accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle des parents, intégration des familles dans leur environnement, etc..

La réalité des familles accompagnées au titre de l'ASE

Nous apportons une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents.

Notre rôle est alors de préserver le lien intra-familial, de favoriser l'intégration de la famille dans la vie sociale, d'accompagner à la parentalité les familles avec un membre en situation de handicap, de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et de permettre à chacun de trouver sa place.

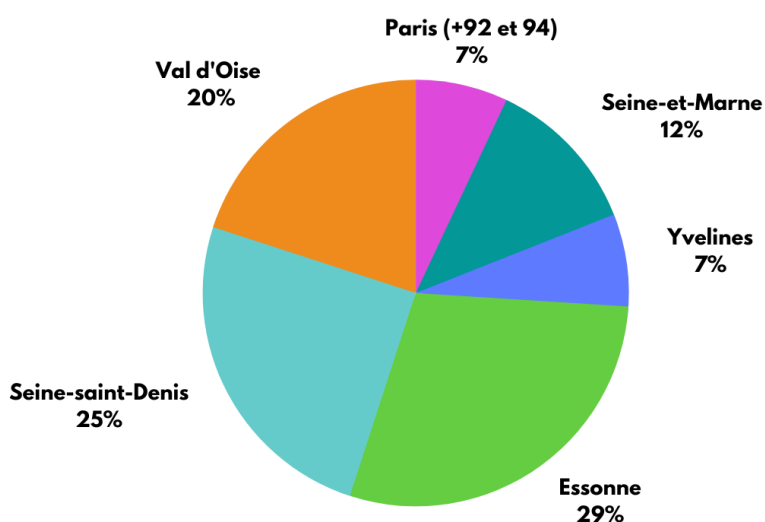
Nous travaillons en partenariat, afin d'orienter les familles vers les partenaires adaptés, participons aux réunions de synthèse afin de comprendre le fonctionnement de la famille dans sa globalité et de coordonner nos interventions.

L'activité de l'Aide Sociale à l'Enfance

Evolution de l'activité entre 2020 et 2022

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	59 696,00	720
Activité 2021	60 737,00	644
Activité 2020	45 204,75	579
Evolution 2020-2022	29%	24%

Répartition des familles ASE



Nous constatons que l'activité ASE est en légère baisse par rapport à 2021 mais reste importante par rapport à 2020. La tendance d'intervenir en ASE et moins en CAF se confirme.

Les départements de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis restent mobilisés sur l'ASE comme les années précédentes.

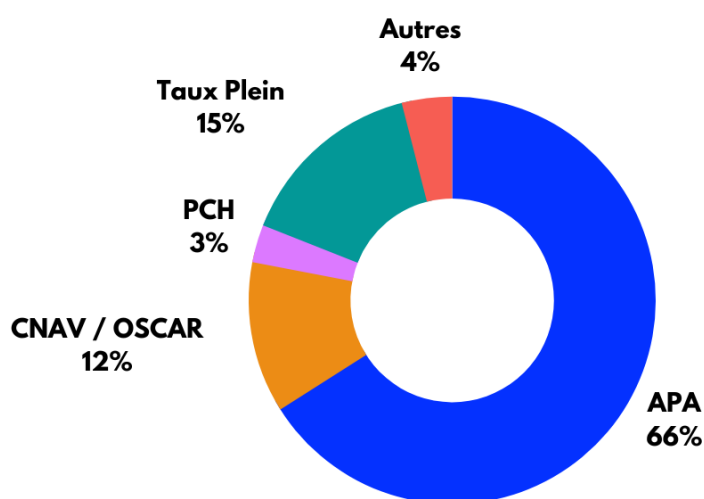
L'activité : Secteur PAPH

	Service Prestataire	Service Mandataire	TOTAL
Heures réalisées 2022	56 715,75	356,00	57 071,75
Heures réalisés 2021	60 108,75	5 126,00	65 234,75
Heures réalisées 2020	60 450,75	12 746,00	73 196,75
Evolution 2021-2022	-6,00%	-93,00%	-12,00%
Evolution 2020-2022	-6%	-97%	-22%

La baisse de l'activité PAPH prestataire se poursuit à hauteur de **6 %** et reste constante depuis 2020. Malgré de nombreuses alertes auprès du Conseil départemental, nous constatons que l'activité ne reprend pas. Il est essentiel de s'orienter vers d'autres publics que les bénéficiaires de l'APA.

L'activité du service mandataire est pratiquement finie, elle ne comprend que **356** heures, soit 2 bénéficiaires contre **5 126** heures en 2021. Elle ne correspond plus aux besoins des usagers.

Heures réalisées par financeurs



L'activité principale, comme les années précédentes, reste celle du Département, au titre de L'APA notamment, et ce malgré la baisse générale de notre activité.

L'activité au titre de L'APA représente, en 2022, **66%** de l'activité générale du service (elle en représentait 69% en 2019 et 66 % en 2021). Le nombre de nouveaux dossiers est en baisse, puisque sur 90 nouvelles demandes, seulement 24 demandes proviennent de l'APA.

Plusieurs explications à ce phénomène : l'absence d'évaluateurs en permanence sur ce territoire, les possibilités importantes de places en EHPAD.

La CNAV et le taux plein sont la deuxième activité la plus importante du service.

Les bénéficiaires

	Athis-Mons		Juvisy-sur-Orge		Paray Vieille Poste		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Bénéficiaires	175	187	110	110	103	92	388	389
Nouveaux bénéficiaires	34	55	20	19	27	16	81	90

Le nombre de bénéficiaires est resté stable, avec une augmentation sur Athis-Mons et une diminution sur Paray-Vieille-Poste. Pour ce qui est des nouveaux bénéficiaires, il a une augmentation du nombre (81 nouveaux bénéficiaires en 2021 et 90 en 2022).

Rapport d'activité 2022

Ressources Humaines

Les temps forts de l'année 2022

- **Projection du film « A la vie » en présence des équipes administratives et des intervenants**



L'esprit d'appartenance et l'hommage aux métiers liés à la parentalité ont pris tout leur sens le 28 mars au cinéma l'Escurial à Paris.

En effet, plus de 100 salariés présents pour la projection / débat autour du film documentaire « A la Vie » avec la présence de Chantal Birman, sage-femme engagée et militante. Une belle manière de mettre en exergue l'accompagnement post-partum à domicile et le bouleversement que représente la naissance dans la vie d'une famille.

- **Mise en place de journées d'intégration pour les administratifs**

Sur cette année 2022, nous avons repris l'organisation de rencontres entre nouveaux collaborateurs administratifs du siège et des antennes. Cette rencontre en demi-journée animée par la Directrice générale et la chargée qualité permet de présenter l'association, les différents services, échanger sur les valeurs qui nous rassemblent, les outils, la qualité de vie et conditions de travail.

Nous insistons sur l'esprit de cohésion et d'entraide ainsi que sur la qualité de service en direction des bénéficiaires. accompagnés.

- **Le déploiement de la démarche QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail)**



Soucieuse du bien être des salariés au travail, l'AFAD IDF s'est inscrite dans une démarche de prévention des risques professionnels pour l'amélioration continue de la Qualité de Vie au Travail.

A ce titre, l'association a choisi d'être accompagnée par la médecine du travail et d'associer à la démarche des intervenants (TISF, AVS, aide à domicile), des membres du CSE, avec la Directrice Générale, la Responsable RH, la Responsable d'Entité Départementale du 95 et la Responsable qualité.

Ainsi le premier comité de pilotage s'est réuni le 10 décembre 2021.

Le premier chantier a été consacré à l'élaboration d'un questionnaire QVCT à destination de l'ensemble des professionnels pour les sonder sur les conditions de travail. Il a ensuite été diffusé à l'ensemble des salariés entre juin et septembre 2022.

L'étude vise l'évaluation des risques psychosociaux (risques pour la santé physique et mentale) liés aux conditions de travail, pour élaborer dans un second temps, en concertation avec les membres du comité QVCT, un véritable plan d'action visant la sécurité et le bien être des salariés à leur poste.

- **Tuteurs et stagiaires à l'honneur**

La convivialité et l'esprit d'équipe étaient au rendez-vous le 28 mars. Un groupe d'environ 20 personnes composé de stagiaires, salariés en contrat de professionnalisation et tuteurs a pu se retrouver au Siège Social juste avant la projection du film pour une matinée sous le signe des valeurs d'entraide.

Au programme : présentation de l'équipe du Siège et des services, échanges enrichissants entre tuteurs et stagiaires et bilan autour des valeurs de l'association et de la notion d'accompagnement.

Tous ont apprécié pouvoir mieux se connaître, s'enrichir des connaissances de chacun et faire le bilan des quelques mois.

Données RH

L'ensemble des données traitées ici sont arrêtées au 31/12/2022. Les données sur le PAPH ne sont basées que sur les activités prestataires et non mandataires.

Au 31/12/2022, l'AFAD IDF compte **305** salariés, soit **241** salariés pour le secteur FAMILLE (75, 77, 78, 91, 93, 95 et Siège) représentant presque **80%** du total des salariés, et **64** salariés pour le secteur PAPH, représentant les **20%** du total des salariés.

Répartition des postes au 31/12/2022									
	75	77	78	91	93	95	Siège	PAPH	Total
Agent à domicile (AD)	13	9	7	4	10	11	0	25	79
Employé à domicile (ED)	0	2	1	1	2	0	0	18	24
Auxiliaire de vie sociale (AVS)	5	3	2	6	4	4	0	16	40
Faisant fonction TISF (FFTISF)	4	4	7	4	7	7	0	0	33
Technicien de l'Intervention Sociale et familiale (TISF)	18	14	7	19	15	10	0	0	83
Assistant technique (AT)	1	1	0	1	0	0	0	0	3
Conseiller technique	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Responsable de secteur (RS)	2	2	1	2	2	5	0	3	17
Responsable d'entité départementale (RED)	1	1	0	1	1	1	0	1	6
Fonctions support (Assistanat de direction, comptabilité, facturation, paie, RH)	0	0	0	0	0	0	13	1	14
Directeur général et Directeur général adjoint	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Total par antenne	44	36	27	38	41	40	15	64	305
Total général	305								

Les Agents à Domicile et les Employés à Domicile représentent ensemble **34%** du total de nos salariés.

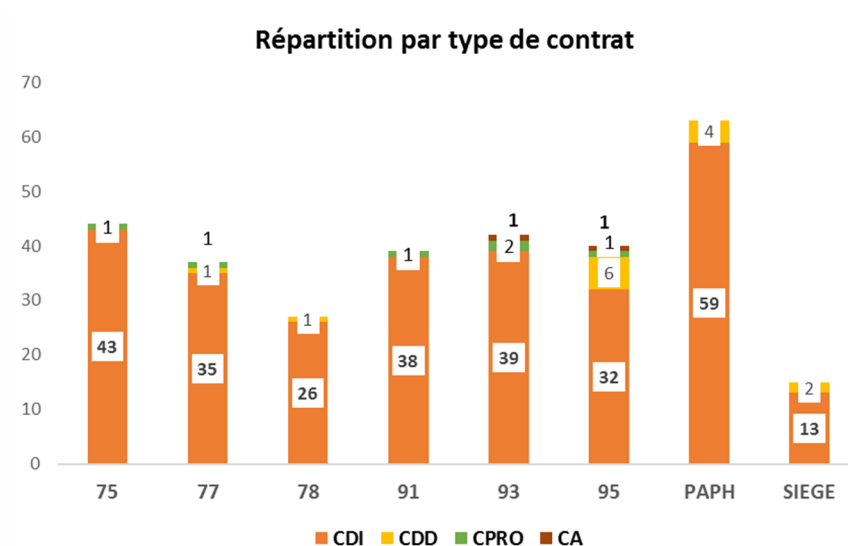
Les Auxiliaires de vie sociale représentent **13%**.

Les TISF représentent à eux seuls **27%**, les FFTISF **11%**.

Les administratifs des antennes (Assistant technique, Conseiller technique, Responsable de secteur et Responsable d'Entité Départementale), **10%**.

Les fonctions du siège de l'association comme la direction générale, l'assistanat de direction, la comptabilité, la paie, la facturation, les ressources humaines, **5%** représentent de nos effectifs.

- Répartition des effectifs par type de contrats



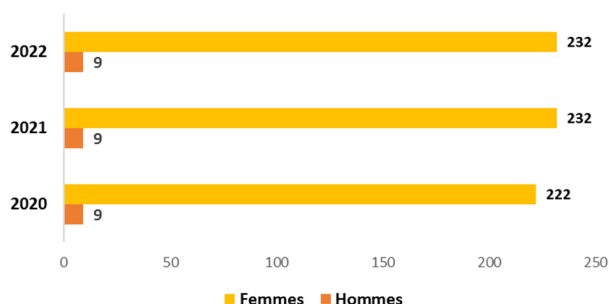
La proportion de postes en CDD est minime puisqu'elle ne représente que **4,5%** de nos contrats, soit **93,1%** de CDI. Les contrats d'alternance sont au nombre de **8** sur la fin d'année 2022, soit **6** contrats de professionnalisation et **2** contrats d'apprentissage.

Les motifs de recourt aux CDD sont le remplacement de salarié absent, pour des besoins ponctuels. L'AFAD IDF privilégie les contrats à durée indéterminée afin d'apporter une stabilité aussi bien à l'association qu'aux salariés.

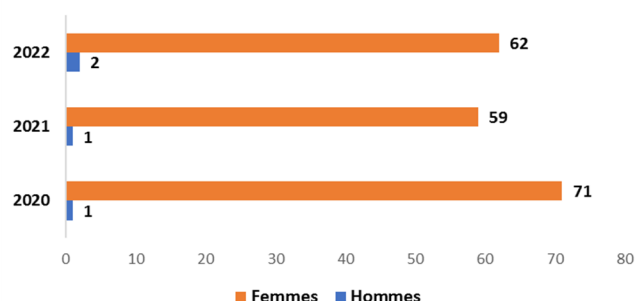
Evolution des effectifs par sexe



Répartition femmes/hommes FAMILLE



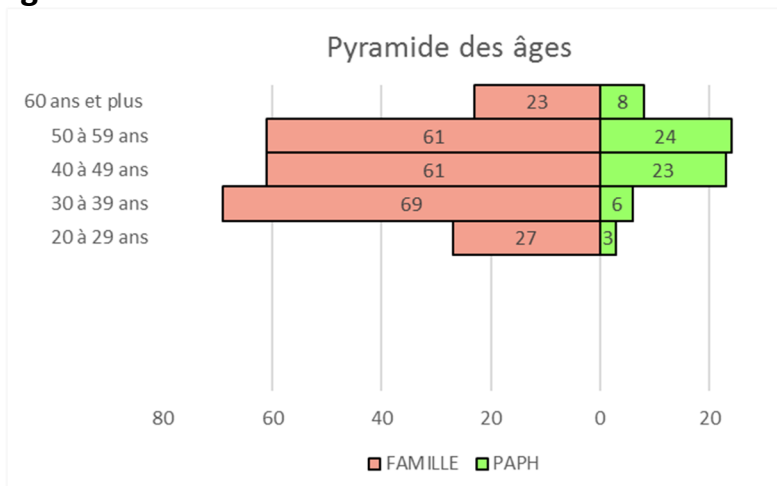
Répartition femmes/hommes PAPH



L'effectif côté FAMILLE est resté identique entre 2021 et 2022 (241 salariés). La proportion d'hommes est également restée la même. Les hommes représentent donc 3,7% de nos effectifs FAMILLE.

Coté PAPH, l'effectif a augmenté de **6,6%** entre 2021 et 2022, passant de 60 salariés à **64**. La proportion d'homme est passée de 1 à 2.

- **Pyramide des âges**



La pyramide des âges **FAMILLE** amène les constats suivants :

- La moyenne d'âge des salariés est de **48 ans** (44 ans en 2021).
- Les + de 50 ans représentent **36%** de l'effectif (38% en 2021), dont **27%** âgés entre 50 et 59 ans et **10%** âgés de 60 ans et plus. Cela représente donc au total **84** de nos salariés sur 241 comptabilisés.
- Les 30 à 49 ans représentent **56%** de l'effectif total FAMILLE, soit 130 salariés.
- Les 20 à 29 ans représentent **12%** de l'effectif total FAMILLE, soit 27 personnes.

Côté **PAPH**, les constats sont :

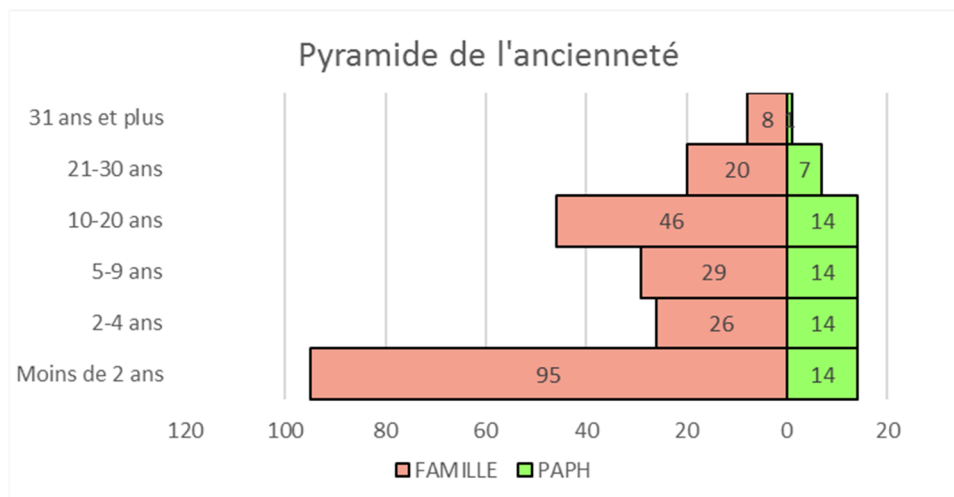
- La moyenne d'âge des salariés est de **50 ans** (50 ans en 2021).
- Les + de 50 ans représentent **52%** de l'effectif (56% en 2021), dont 39% âgé entre 50 et 59 ans et 13% âgé de 60 ans et plus. Cela représente donc au total **32** de nos salariés sur **64** comptabilisés.
- Les 30 à 49 ans représentent **43%** de l'effectif PAPH, soit 27 salariés.
- Les 20 à 29 ans représentent que **5%** de l'effectif total PAPH (2% en 2021), soit **3** personnes.

Les salariés de l'AFAD IDF sont donc majoritairement des « Séniors », soit de plus de 50 ans. Ils représentent au total **116** salariés sur **305** au total.

Avec une moyenne d'âge globale de 46 ans pour l'association, la question du remplacement de ces salariés qui partiront dans quelques années ou très prochainement en retraite se pose de plus en plus, et cela s'accompagne également de la question de la transmission de leurs connaissances métiers et de leur expertise vers les nouveaux salariés.

A cela, l'AFAD IDF propose des contrats de cumul « emploi-retraite » qui permettent à un salarié retraité de l'AFAD IDF de reprendre son activité salariée tout en continuant à percevoir une pension de retraite.

- **Pyramide de l'ancienneté**



La pyramide de l'ancienneté côté FAMILLE fait apparaître que :

- **54%** ont moins de 5 ans d'ancienneté dans l'association, soit 121 salariés sur 241, avec **12%** entre 2 et 4 ans et **42%** ayant moins de 2 ans d'ancienneté.
- **33%** des salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté dans l'Association, soit **74** salariés sur 241.
- **13%** des salariés ont plus de 20 ans d'ancienneté, soit **28** personnes, dont **4%** à plus de 31 ans d'ancienneté, soit **8** personnes.

La pyramide de l'ancienneté côté PAPH fait quant à elle apparaître que :

- **44%** des salariés ont ici moins de 5 ans d'ancienneté dans l'association, soit **28** salariés sur 64, avec **22%** entre 2 et 4 ans et **22%** ayant moins de 2 ans d'ancienneté.
- **34%** des salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté dans l'Association, soit **22** salariés sur 64.
- **12%** également ont plus de 20 ans d'ancienneté, soit 8 personnes, dont 1% a plus de 30 ans d'ancienneté, soit 1 personne.

Les salariés de l'AFAD IDF sont donc majoritairement des salariés avec une ancienneté inférieure à 5 ans. Il représentent près de **52%** de nos effectifs totaux. A noter tout de même que **12%** de nos salariés ont une ancienneté supérieure à 20 ans dans l'Association, ce qui représente **36** salariés.

- Evolution des absences

	2020	2021	2022	Evolution 2020-2022	Evolution 2021-2022
Nombres d'heures d'absences injustifiées					
Famille	2 218,81	2 697,40	2 716,33	22,42%	0,70%
PAPH	842,28	1 430,08	1 043,85	23,29%	-27%
Nombres de jours d'arrêt pour cause de maladie					
Famille	8 603,00	9 763,00	9 155,50	6,42%	-6,63%
PAPH	1 854	1 455	1 733,50	-6,49%	19,14%
Nombres de jours d'arrêt pour cause d'accidents de travail/trajet					
Famille	2 257	2 511	2 471	9,48%	-1,59%
PAPH	884	576	891	0,79%	54,69%

Concernant les absences injustifiées secteur **FAMILLE** :

- Les **heures d'absence injustifiées** ont légèrement augmenté (**0,70%**) entre 2021 et 2022. Entre 2020 et 2021, elles étaient en hausse de 21,6%.
- Le **nombre de jours d'arrêt pour cause de maladie** a lui diminué de **6,63%** entre 2021 et 2022, contre une augmentation 13,5% entre 2020 et 2021.
- Le **nombre de jours d'arrêt pour cause d'accidents de travail/trajet** a connu une baisse de **1,59%**, après une hausse de 11,3% entre 2020 et 2021, soit une augmentation globale de **9,48%** entre 2020 et 2022.

Les absences secteur **PAPH** sont décomposées comme :

- Les **heures d'absence injustifiées** ont diminué entre 2021 et 2022, soit une baisse globale de **27%** entre 2021 et 2022.
- Le **nombre de jours d'arrêt pour cause de maladie** a lui augmenté de **19,14%** entre 2021 et 2022, sachant qu'il avait baissé de **21,5%** entre 2020 et 2021.
- Le **nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident de travail/trajet** a connu une augmentation de **54,69%** entre 2021 et 2022 alors qu'il avait baissé de 34,8% entre 2020 et 2021.

Les risques professionnels liés au secteur de l'aide à domicile tiennent à la diversité des situations de travail chez les bénéficiaires. Les salariés du secteur de l'aide à domicile sont exposés à de nombreux risques professionnels, occasionnant des accidents du travail, liés principalement à la manutention manuelle (53 %) et aux chutes (35 %). La majorité de ces accidents concerne les salariés de 40 à 59 ans et 96 % d'entre eux touchent des femmes (source : AMELI).

- **Embauches/sorties/départs PAPH**

	Embauches PAPH						Evolution 2021-2022
	2020		2021		2022		
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	
CADRE	0	0	0	0	0	0	
ADMINISTRATIF	2	0	0	3	0	0	-100%
AD/ED/AVS	8	8	7	3	9	10	90%
TOTAL	18		13		19		46,00%

Motif de départ PAPH	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Démission	1	6	2	-67%
Départ volontaire en retraite	2	1	1	0%
Fin de contrat CDD	10	5	8	60%
Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	1	5	1	-80%
Fin période d'essai à l'initiative du salarié	2	1	2	50%
Licenciement pour causes réelles et sérieuses	1	2	1	-50%
Licenciement pour faute grave	1	4	1	-75%
Licenciement pour inaptitude	1	0	3	
Total	19	24	19	-20%

La balance des entrées et sorties de cette année 2022 font que les effectifs de l'association sont restés stables entre 2021 et 2022 (de 304 à 311 salariés).

Les embauches pratiquées sont réparties principalement sur les intervenants à domicile et les postes administratifs hors cadre, majoritairement en CDI, en accord avec la politique de recrutement de l'AFAD IDF.

Les recrutements en CDD eux ont permis de faire face aux fluctuations de l'activité de l'association, de remplacer les salariés absents, comme par exemple pour le PAPH qui a recours aux CDD afin de pallier aux absences liées aux congés.

Pour ce qui est des motifs de départ, il ressort que les démissions sur le secteur Famille a augmenté (18%) alors qu'il a considérablement diminué sur le secteur PAPH (-67%).

- **Effectif en ETP**

Le tableau suivant met donc en lumière les écarts secteur FAMILLE, entre ce qu'a budgétisé l'association sur l'année 2022, et les postes réellement occupés, en ETP, au 31/12/2022.

Effectif total intervenant FAMILLE par secteur en ETP au 31/12/2022 (hors personnel « hors activité »)			
	AD/ED/AVS	TISF/FF TISF	Total
75	15,6	20,4	36
<i>Objectif ETP 2022 75</i>	12,63	17,77	30,4
77	12,22	18,38	30,6
<i>Objectif ETP 2022 77</i>	16,71	12,09	28,8
78	8,36	11,42	19,78
<i>Objectif ETP 2022 78</i>	6,94	13,7	20,64
91	10,51	21,99	32,5
<i>Objectif ETP 2022 91</i>	10,19	21,71	31,9
93	15,6	20,69	36,29
<i>Objectif ETP 2022 93</i>	25,69	12,64	38,33
95	10,96	16,2	27,16
<i>Objectif ETP 2022 95</i>	8,23	17,32	25,55
Total	73,25	109,08	182,33
<i>Total objectifs en ETP</i>	80,39	95,23	175,62

Les chiffres indiqués ne concernent que les salariés en poste, auxquels ont été soustraits les salariés « hors activité », absents de leurs postes de travail pour cause de maladie, accidents de travail, congés parentaux, etc.

Il apparaît donc que notre association est en manque de personnel, particulièrement sur les postes de TISF diplômés, et ceci quelle que soit l'antenne.

Au 31/12/2022, il manquait donc à l'association 7,14 ETP en poste pour les AD/ED/AVS, afin d'atteindre les objectifs fixés dans nos budgets, pour les TISF/FFTISF, les objectifs ont été dépassés de 13,85 ETP.

- **Formation**

Intitulé de la formation	Public visé	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures de formation
Intervenir auprès de familles dont les enfants sont en situation de handicap	TISF	20	21
Accompagnement VAE TISF 24h	FFTISF	3	24
APS ASD ou PSC1	TISF/AVS/AD	20	21
Sensibilisation à la bientraitance	TISF/AVS/AD	20	14
Savoir se positionner chez les bénéficiaires et confiance en soi (PAPH)	AD/AVS	10	14
APS ASD ou PSC1 (PAPH)	AVS/AD	10	21
Mieux communiquer pour mieux coopérer et manager les équipes avec efficacité et sérénité	RED + siège	7	14
Gestion des conflits/ gestion du stress et prise de recul face aux situations	RS/AT	10	14
Formation experte de la paie	Gestionnaire paie	1	21
DU droit du travail appliqué	Assistante RH	1	108
TOTAL		102	258

Des formations hors plan ont pu être mises en place sur l'antenne du 77 Famille et sur l'antenne du PAPH :
Concernant le 77, il y a eu les formations suivantes :

- La formation à la Relation d'Aide Tridimensionnelle
- La formation liée à la gestion du stress, suivie par les 2 Responsables de Secteur.

La formation propose à la fois une compréhension du stress nécessaire à sa maîtrise ainsi qu'une série d'outils concrets que pourront mobiliser les participants à l'issue de la formation pour mieux contrôler.

Les situations stressantes qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de leur métier. Pour ce faire, les thématiques suivantes sont abordées :

Accueil / Présentation / Introduction de la formation/ Rappel des règles d'écoute, de bienveillance et de confidentialité.

- La formation Premiers secours en santé mentale (PSSM), suivie par pour les 2 Responsables de Secteur :

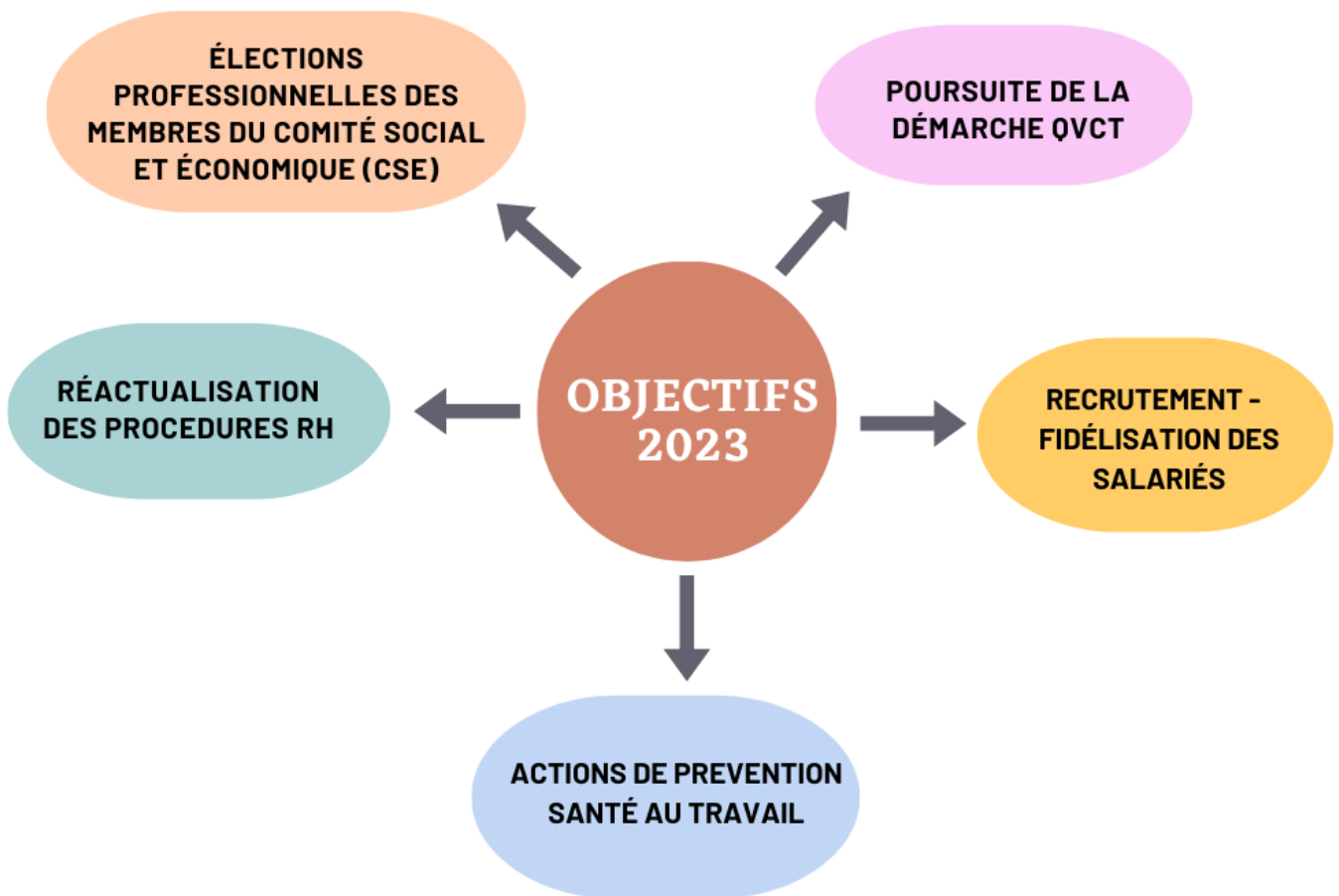
Les objectifs pédagogiques du dispositif PSSM sont les suivants :

- ⇒ Connaître le plan d'actions des Premiers Secours en Santé Mentale, en vue d'aider un proche qui développe un trouble psychique, ou dont le trouble déjà existant s'aggrave
- ⇒ Savoir reconnaître les signes d'une crise liée à la santé mentale
- ⇒ Connaître le plan d'actions en cas de crise liée à la santé mentale
- ⇒ Développer des compétences d'écoute active.
- ⇒ Connaître les interventions et soutiens efficaces recommandés par le guide référence des Premiers Secours en Santé Mentale.

Développer des compétences de soutien intracommunautaire (famille, travail, amis, relation publique...)

- ⇒ Savoir graduer son inquiétude sur une situation en lien avec un trouble psychique.







Objectifs 2023



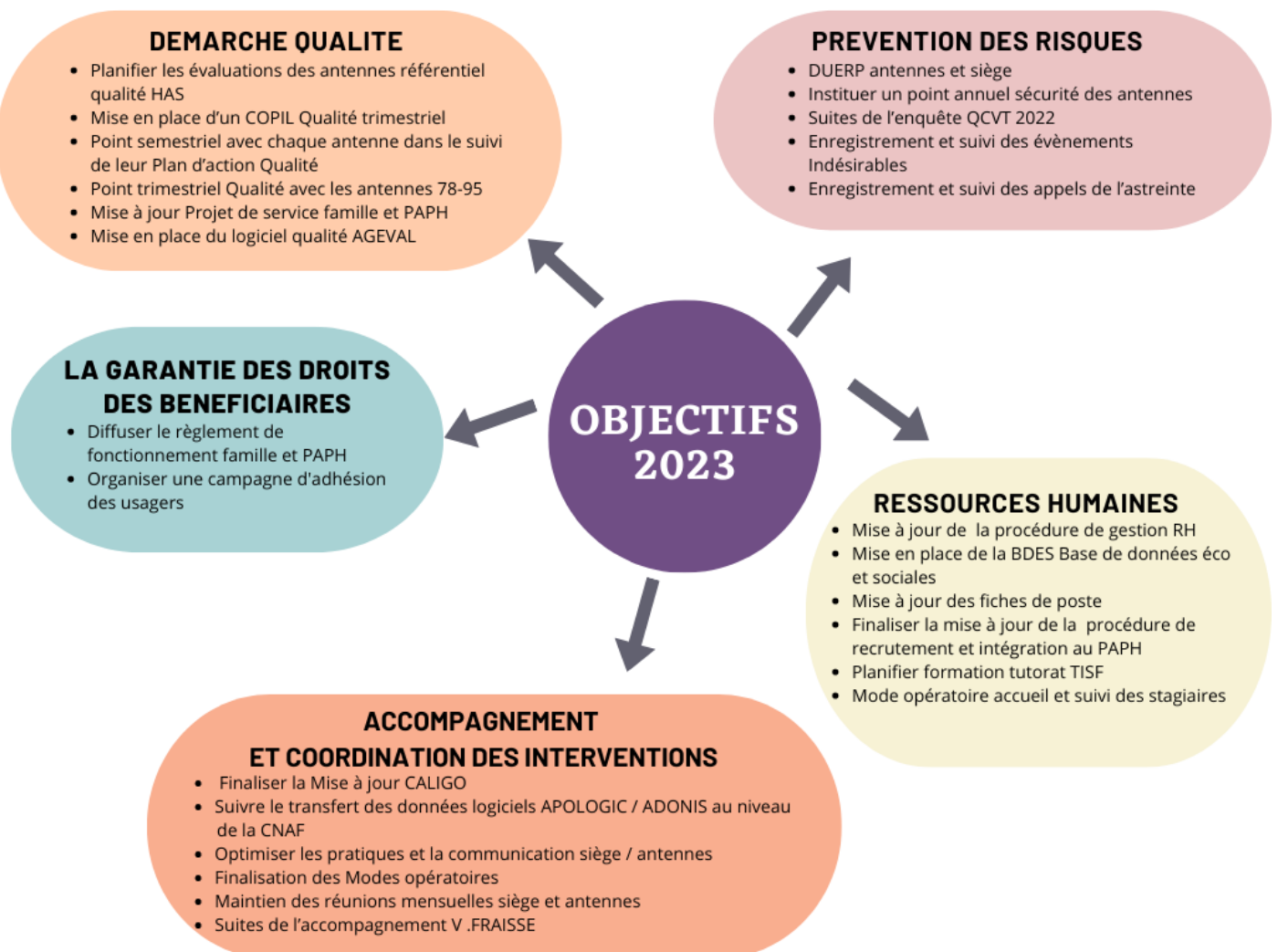
Rapport d'activité 2022

Service qualité

Bilan des objectifs 2022

<p>DEMARCHE QUALITE</p>	<p>Diffusion du Projet associatif aux bénéficiaires et salariés ✓</p> <p>Mise à jour du projet de service famille et PAPH </p> <p>Point semestriel avec chaque antenne dans le suivi de leur plan d'action qualité ✓</p>
<p>PREVENTION DES RISQUES</p>	<p>DUERP antennes et siège ✓</p> <p>Instituer un point annuel sécurité des antennes :  report 2023</p> <p>Diffusion enquête QCVT ✓</p>
<p>GARANTIE DES DROITS DES BENEFICIAIRES</p>	<p>Mise en place de l'enquête de satisfaction en fin de prise en charge ✓</p> <p>Mode opératoire enregistrement des réclamations ✓</p> <p>Mise à jour du Règlement fonctionnement famille et PAPH ✓</p>
<p>RESSOURCES HUMAINES</p>	<p>Mise en place de la procédure de gestion et d'administration des salariés : report 2023</p> <p>Mise en place de la BDES Base de données économiques et sociales : report 2023</p> <p>Mise à jour des fiches de poste : ✓</p> <p>Mise à jour de la procédure de recrutement et intégration au PAPH</p> <p>Planifier formation tutorat TISF : report 2023</p> <p>Mode opératoire accueil et suivi des stagiaires : report 2023</p> 
<p>ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION DES INTERVENTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de CALIGO  ✓ • Mode opératoire ADONIS ✓ • Optimiser les pratiques et la communication siège / antennes : Centralisation et élaboration de modes opératoires  Réunions mensuelles sièges et antennes ✓ Accompagnement par un Cabinet consultant management 

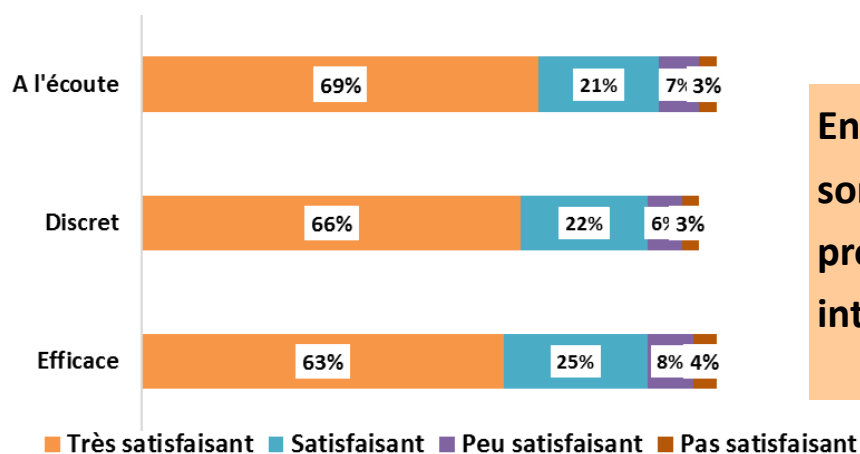
Objectifs 2023



Résultats de l'enquête de satisfaction 2022

Bénéficiaires au titre de la CAF

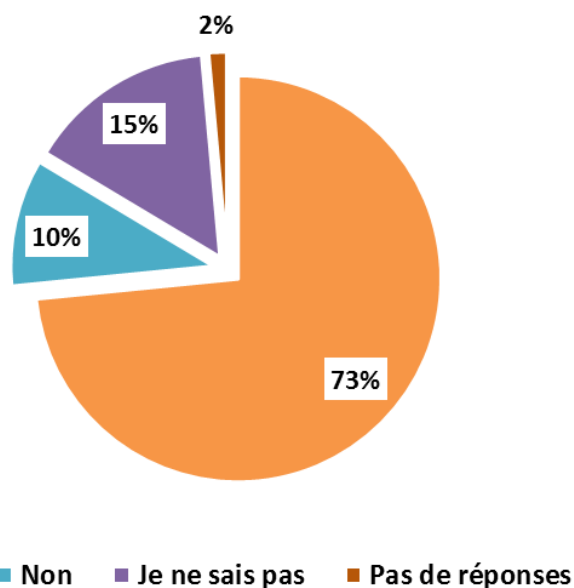
Professionalisme des intervenants à domicile :



Environ 90% des bénéficiaires sont satisfaits du professionnalisme des intervenants à domicile.

Satisfaction des bénéficiaires :

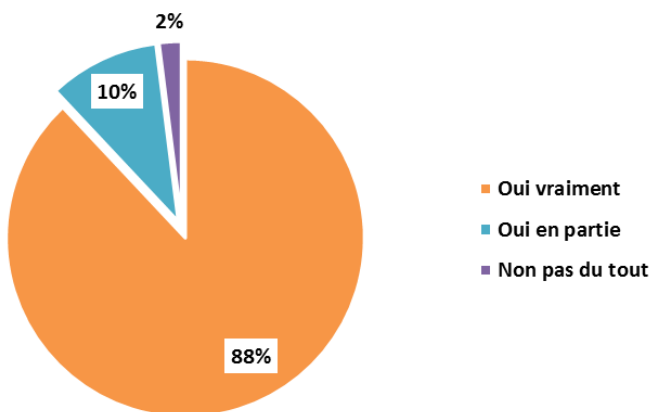
73% des bénéficiaires recommandent l'AFAD IDF à leur entourage.



Bénéficiaires au titre de la Protection de l'Enfance

85% des enfants se sont sentis en sécurité pendant l'intervention

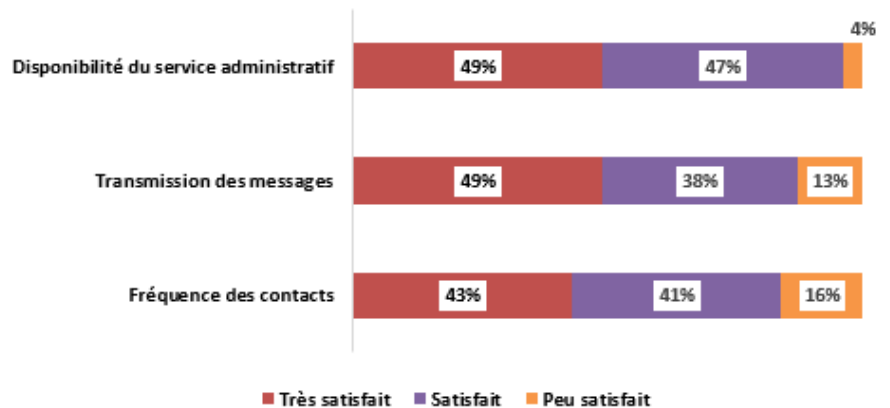
Equilibre familial



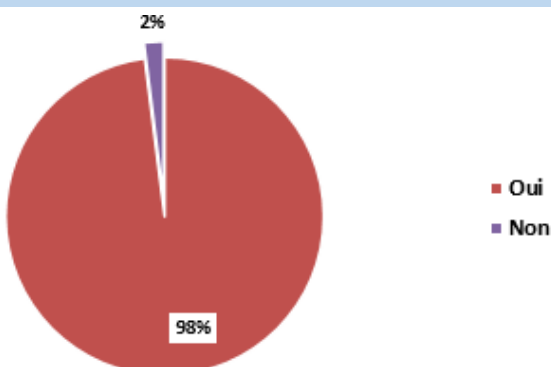
88% des bénéficiaires jugent les interventions des professionnels bénéfiques à leur équilibre familial

Personnes âgées/handicapées

96% des bénéficiaires sont satisfaits de la disponibilité du service administratif



90% sont satisfaits de la gestion des remplacements pendant les périodes de congés

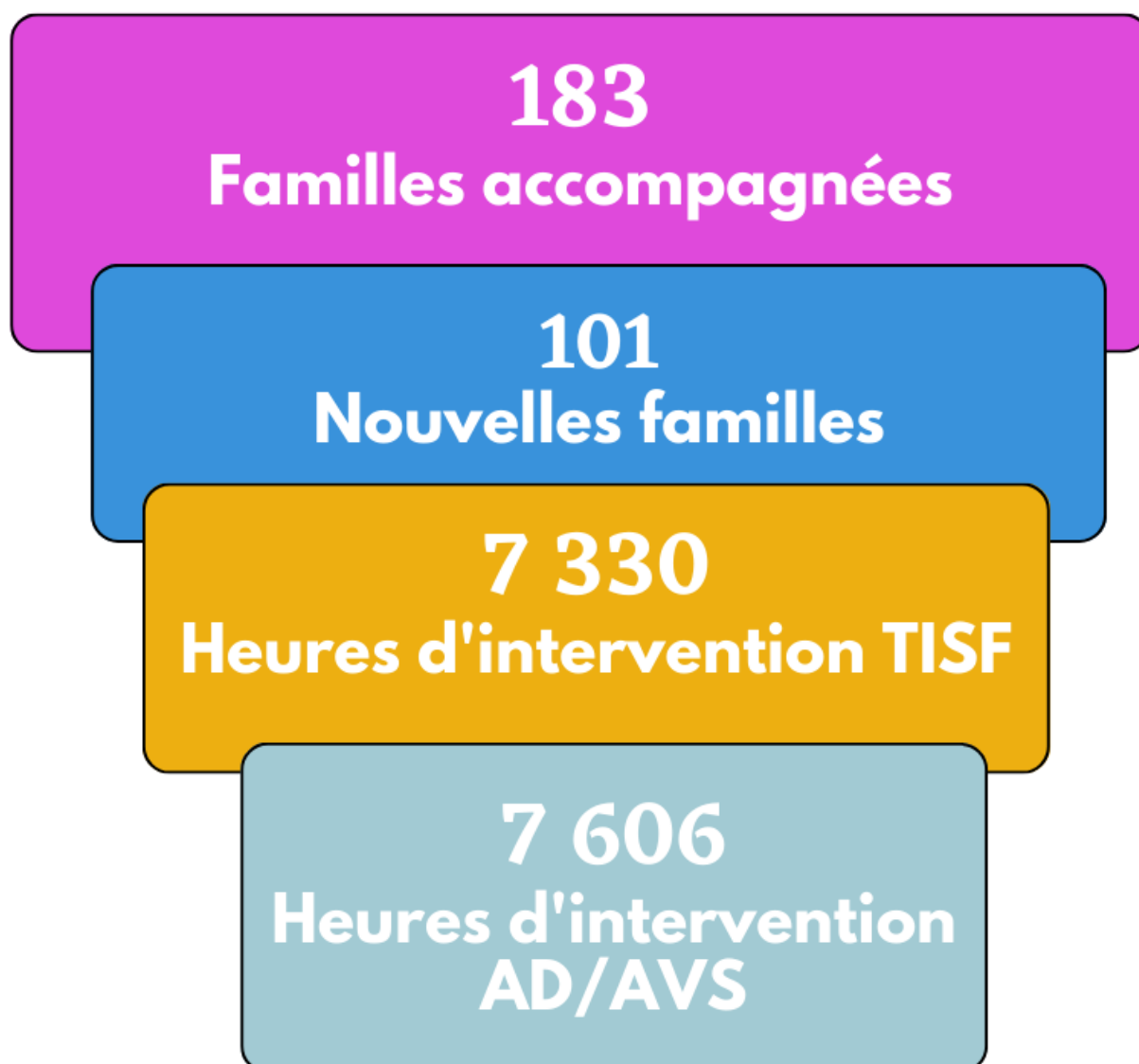


98% recommandent l'AFAD IDF à leur entourage

Rapport d'activité 2022

Département de
Paris

Chiffres de l'année 2022



Présentation

L'antenne de Paris de l'AFAD IDF aide de nombreuses familles sur un vaste territoire, comprenant : la ville de **Paris** (75) et une grande partie de la petite couronne, située dans les départements des **Hauts-de-Seine** (92), de la **Seine-Saint-Denis** (93) et du **Val-de-Marne** (94) .

Elle est composée d'un responsable d'antenne, adjoint d'une équipe administrative comptant trois responsables de secteur : deux en charge des TISF et une autre des AD/ADVF.

Elles coordonnent et organisent l'action d'une équipe de professionnels de terrain, dont 25 TISF et 17 AD/ADVF. De leur place, toutes et tous œuvrent pour un objectif commun : aider et soulager les familles accompagnées au quotidien.

Actualité de l'antenne

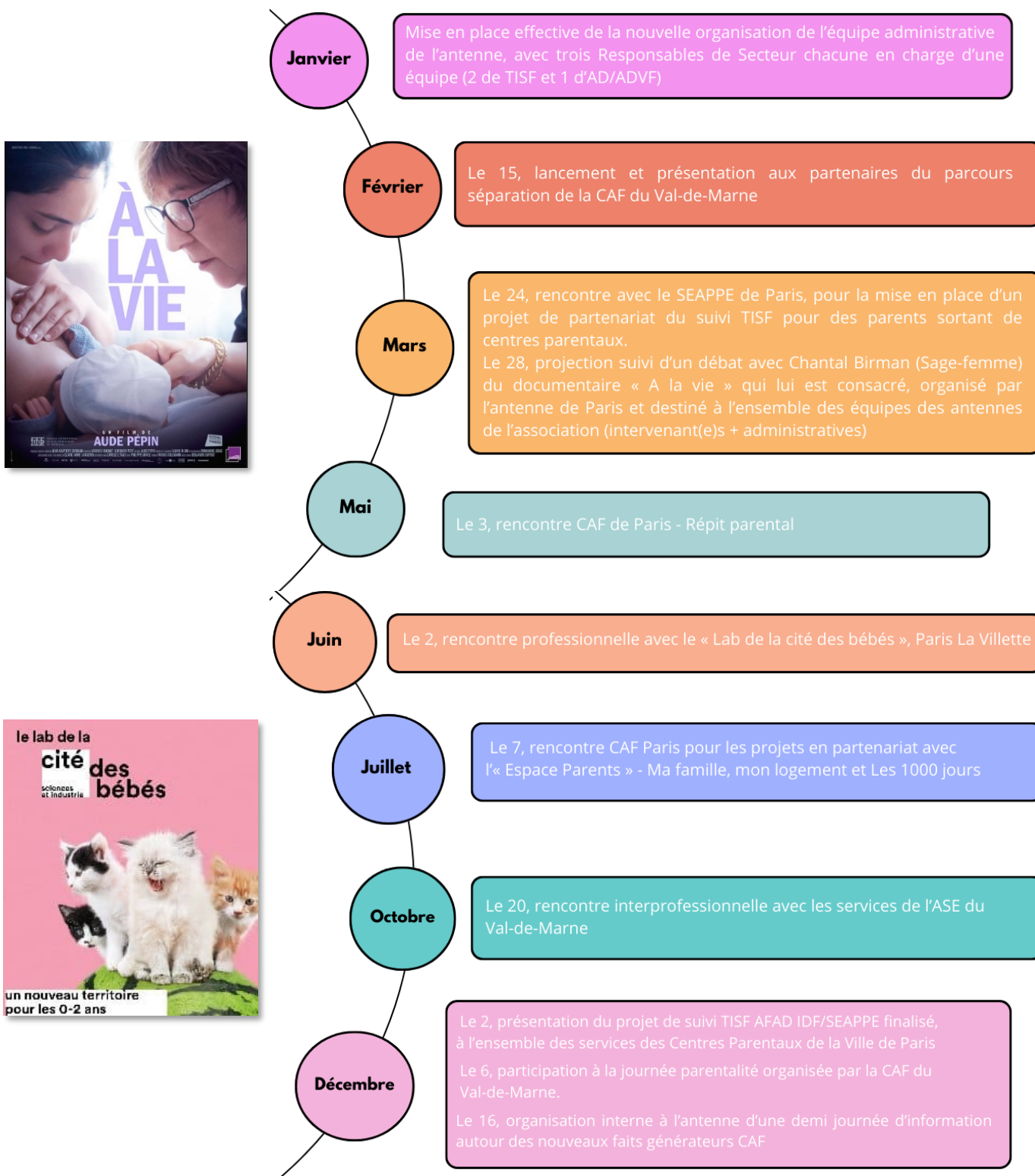
Même si cela avait été amorcé dès fin 2021, la réorganisation administrative de l'antenne a vu le jour de manière effective au début de l'année 2022. Ce réaménagement a permis de restructurer les équipes de terrain, avec désormais une responsable de secteur distincte pour chacune des trois équipes de terrain, réparties comme suit :

- TISF secteur Ouest (départements 75/ 92)
- TISF secteur Est (départements 75/93/94)
- AD/ADVF, avec en son sein également deux zones géographiques distinctes Est/Ouest.

Cette réorganisation, par activité et par secteurs géographiques plus cohérents, présente de nombreux avantages. Avec plus de lisibilité, de cohérence, de fluidité dans les transmissions apportées aux familles et aux partenaires, cette nouvelle organisation simplifiée est moins contraignante pour les intervenants, a grandement contribué à l'essor connu par notre antenne en 2022.

En effet, 2022 se caractérise comme étant la première année de reprise pleine et entière après l'épidémie de COVID 19, qui a durement éprouvé notre secteur. Ainsi, sortant de cette période difficile, nous avons à nouveau pleinement pu mener nos missions d'accompagnement des familles et conduire de nouveaux projets. Ce qui a eu pour conséquences principales d'entraîner sur notre antenne : une dynamique positive, synonyme d'émulation et, même avec des disparités, un développement global de notre activité assez conséquent.

Evènements de l'année 2022



Origine de la demande

Sur le territoire Parisien, l'origine de la demande provient principalement de la CAF, suivie de peu par les services sociaux. Ces proportions sont parfaitement représentatives de notre activité d'accompagnement, qui se partage entre : aide, soutien, conseil, prévention auprès des familles, et protection de l'enfance.

A noter également une part PMI croissante, qui même timidement, s'est développée. Ce que nous souhaitons.

Par ailleurs, il est à souligner que c'est majoritairement le « bouche à oreille » et donc l'échange entre les familles elles-mêmes, qui nous apporte le plus de demandes. C'est là un indicateur très positif concernant la perception de nos missions par les bénéficiaires.

L'activité

	TISF CAF	TISF ASE	PMI	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	5 381,25	1 637,75	311,50	7 606,25	14 936,75
Heures réalisées 2021	4 375,75	1 780,00	144,25	6 115,00	12 613,00
Heures réalisées 2020	3 439,75	1 901,25	7	5 353,50	10 701,50
Heures réalisées 2019	6 267,00	2 446,00	39,00	5 912,00	14 664,00
Evolution 2021-2022	18%	8%	116%	24%	18%
Evolutions 2019-2022	-14%	-33%	698%	29%	2%

Concernant notre activité TISF, nous pouvons constater que, sans encore atteindre le niveau de 2019 (année précédant la crise liée au COVID 19), les heures réalisées en 2022 poursuivent leur hausse déjà bien amorcée en 2021, année marquée par la reprise post-épidémique.

Les heures AD/ADVF ont quant à elles continué leur hausse, dépassant les résultats atteints en 2019.

Enfin, comme nous le souhaitons, même si elle demeure encore modeste, notre activité PMI 75 a connu en 2022 une croissance spectaculaire.

Rapport d'activité 75

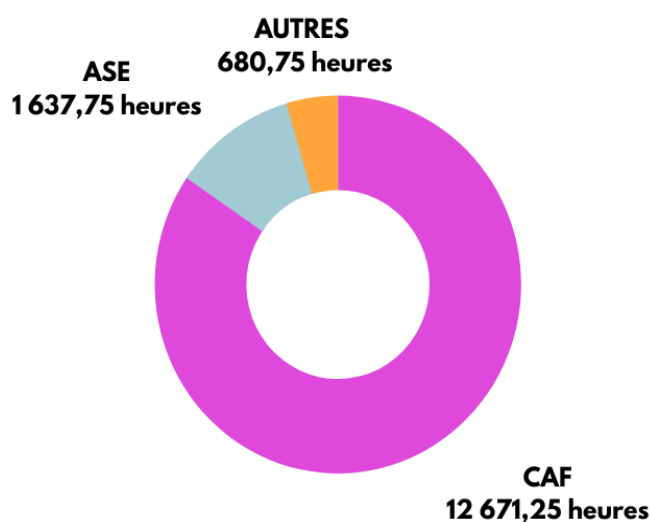
Activité de l'antenne de Paris sur le département du 93

	TISF CAF + ASE	TISF ASE	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées par l'antenne du 75	9 603,25	7 671,50	4 955,25	14 558,25
Heures réalisées par l'antenne du 93	27 067,25	20 529,75	19 155,00	46 222,25
% d'heures réalisées par le 75 sur le 93	35%	37%	25%	31%

L'antenne de Paris intervenant sur 4 départements de l'Ile-de-France, ce tableau vient souligner la part importante de notre activité en Seine-Saint-Denis.

Ceci représente **un tiers** de l'activité globale réalisée par notre association (toute activité confondue), que nous effectuons conjointement avec l'antenne de La Courneuve en charge du 93 ; notre territoire d'intervention se bornant aux communes du département limitrophes de Paris.

Répartition des financeurs



La répartition des financeurs est en adéquation avec le secteur d'activité des différentes interventions.

Elle est par conséquent très stable et relativement semblable aux années précédentes. Les interventions TISF sont très majoritairement financées par la CAF, suivies par l'ASE. Par ailleurs, même si elles sont en hausse, nos interventions en PMI représentent encore une part faible dans le département Parisien.

Pour les AD/AVS, la part de financement CAF est quasiment exclusive, puisqu'elle représente **96%** ; les 4% restants relevant des mutuelles.

Les bénéficiaires

	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	46	70	17	77	170%	1%
AD/AVS	55	113	93	91	-40%	24%
TOTAL	101	183	110	168	-8%	9%

Dans un contexte de hausse d'activité continue depuis 2019, le nombre de familles accompagnées progresse donc également forcément.

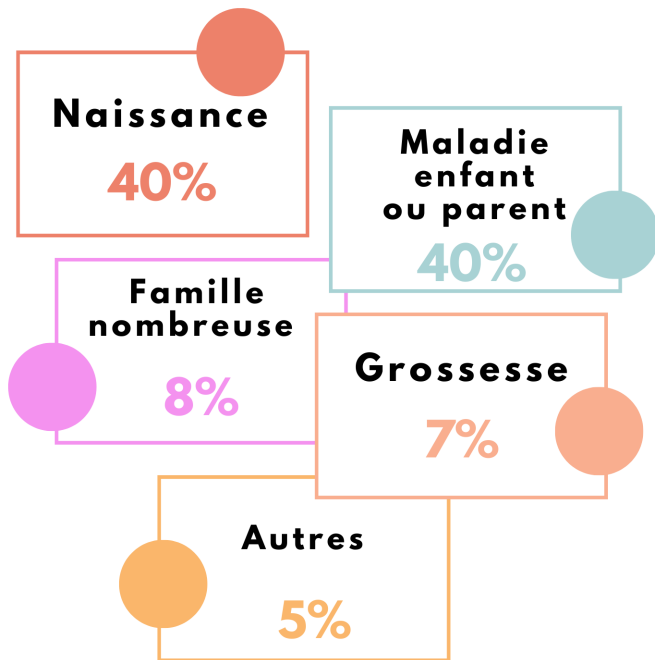
Il est intéressant de noter un renouvellement important avec de nouvelles familles en TISF. Cela vient souligner une certaine dynamique de notre présence sur le territoire, concernant cette activité.

Bénéficiaires accompagnés par l'antenne de Paris sur le département de Seine-Saint-Denis

Ce tableau vient rappeler notre présence importante dans le 93, avec **131 familles accompagnées** au total, à part quasiment égale entre bénéficiaires CAF et ASE, sur le territoire du département limitrophe de celui de la capitale.

Communes	Bénéficiaires CAF	Bénéficiaires ASE	TOTAL
Bagnolet	14	17	31
Le pré Saint Gervais	5	0	5
Les Lilas	7	2	9
Montreuil	28	24	52
Pantin	12	1	13
Romainville	3	18	21
TOTAL	69	62	131

Les motifs d'intervention CAF



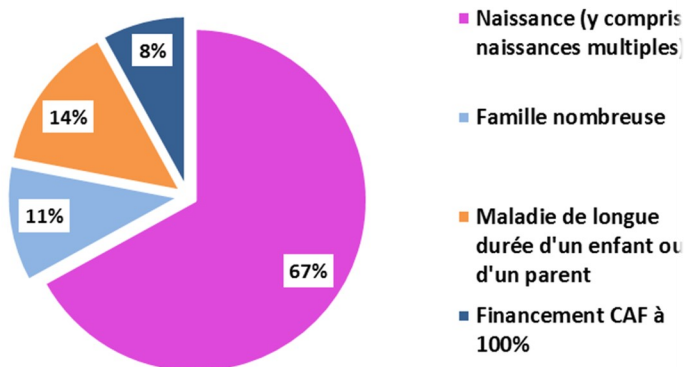
Concernant les interventions TISF, même dans des proportions un peu moins importantes que les autres années, elles demeurent majoritairement faites dans le cadre de la naissance, cœur de métier de la fonction.

Pour les AD/ADVF, c'est toujours beaucoup plus partagé, avec le motif « Maladie de longue durée d'un enfant ou d'un parent » qui est pour 2022 la première cause de demande d'intervention, suivi par les naissances.

*Autres : financement CAF à 100%, accompagnement d'un monoparent vers l'insertion

Répartition des heures par motifs d'intervention

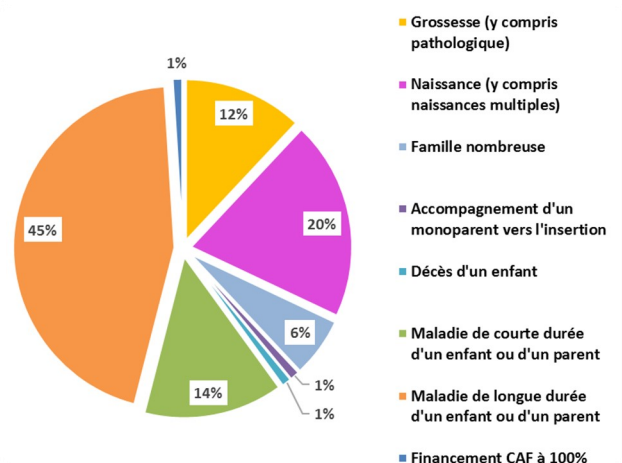
Activité TISF



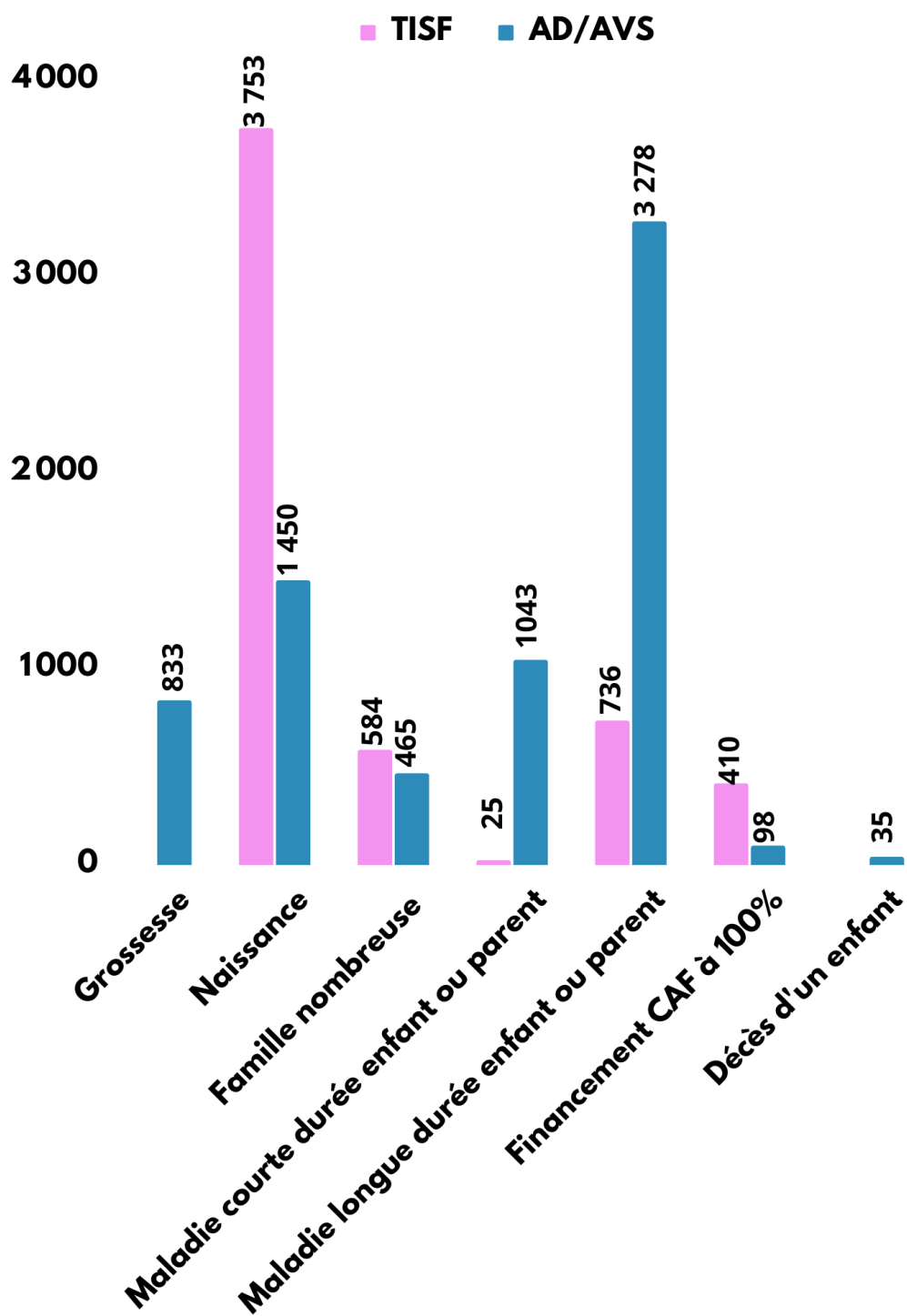
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **67%** des interventions de TISF

Activité AD/AVS

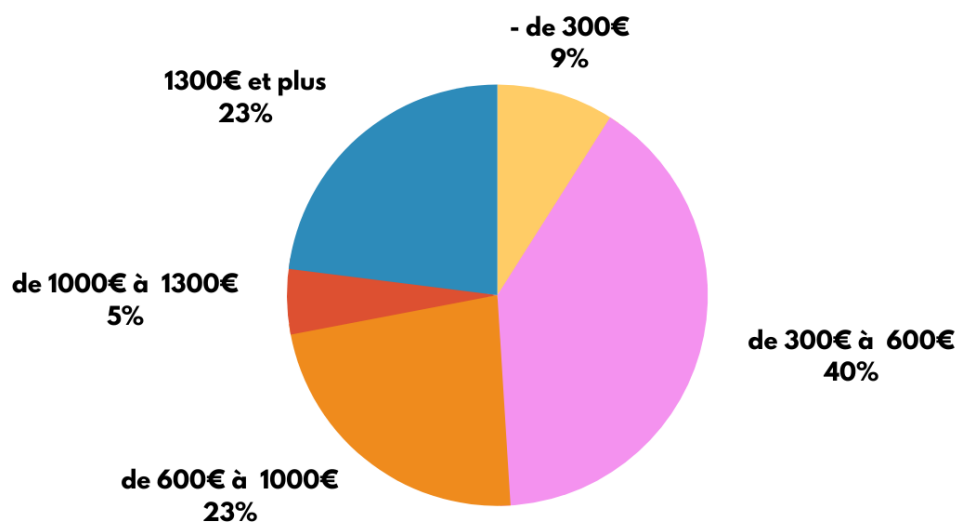
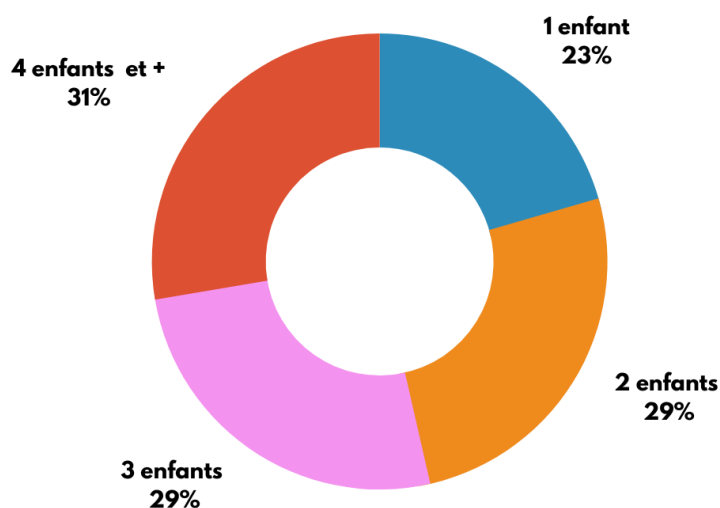
Dans le cadre du dispositif CAF, la maladie de longue durée représente **45%** des interventions des AD/AVS



Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Composition des familles et quotient familial



La plus grande partie de nos interventions sur le territoire de Paris se fait auprès de familles de **1 à 3 enfants**, dont les quotients familiaux mensuels majoritairement situés entre **300 et 1000 €**, demeurent relativement moyens, même si près d'un quart sont tout de même à **1300 € et plus**.

Sans surprise, il est à noter de grandes disparités en fonction des zones géographiques concernées dans la capitale. Celles-ci demeurant jusqu'à présent relativement stables d'une année sur l'autre.

Activité Protection de l'Enfance

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	1 637,75	24
Activité 2021	1 780	21
Evolution 2021-2022	8%	14,2%

Avec un volume de **1637,75 heures** et **24 familles** accompagnées (composées majoritairement de familles de 1 à 3 ou 4 enfants), notre activité dans le cadre de la protection de l'enfance demeure relativement stable sur le territoire parisien.

Dans un climat social fragilisé, nous savons que les besoins en la matière restent importants et nous avons le souhait de poursuivre avec nos partenaires le travail engagé, pour augmenter encore progressivement nos prises en charge des familles en accompagnement ASE.

La répartition des missions ASE et le déroulement de leurs prises en charge :

Nous observons sur Paris, une augmentation des interventions conjointes avec les services d'AEMO et d'AED, mais également des suivis dans les hôtels sociaux du 115. Cette recrudescence de situations de grande précarité étant évidemment à mettre en relation avec l'inflation croissante et la crise socio-économique qu'elle entraîne.

Les prises en charge ont une durée moyenne de 120 heures, à raison d'environ deux demi-journées d'intervention par semaine auprès des familles. Il arrive d'ailleurs que nous éprouvions parfois des difficultés pour le renouvellement de ces prises en charge, qui peuvent conduire à des interruptions de suivi, souvent préjudiciables aux familles.

Les motifs de nos interventions les plus fréquents sont les suivants :

Observation
et accompagnement
du lien parent/enfant

Aide à l'organisation
du cadre de vie

Proposer des activités
de loisirs, de jeux et/ou de
développement de vie
sociale

Accompagnement aux
rdv médico-sociaux
et /ou aux activités
extérieures

Aide aux devoirs

Visites en présence
d'un tiers

Dès le début de l'accompagnement, nous mettons en place un projet individualisé en lien avec les partenaires. Celui-ci va permettre de déterminer les moyens et les objectifs du suivi dispensé par les TISF.

Réalisé avec et pour la famille, il a également pour but primordial, de la placer au cœur et de la rendre actrice de son projet. C'est le binôme de TISF en charge de l'accompagnement, nommé par la responsable de secteur, qui est référent et donc garant de ce projet. Le choix d'un binôme, qui intervient en alternance auprès de la famille, est volontaire. Il permet en effet, de bénéficier d'un regard croisé et d'aider à conserver le recul et donc la bonne posture, inhérent à tout accompagnement d'ordre social.

La prise en charge se réalise ensuite en liens étroits et permanents avec les différents partenaires autour de la situation. En fin de prise en charge, un rapport d'évaluation est rédigé par les TISF.

Il est évidemment réalisé au regard du projet individuel établi au démarrage de l'accompagnement et préconise les suites à donner à l'accompagnement, en fonction de l'évolution observée. Il est à noter que pour tout ce travail de suivi et de réflexion (rédaction du Projet Individualisé, des notes intermédiaires éventuelles, du rapport d'évaluation, mais aussi les temps d'échanges et de concertations avec les partenaires), du temps que nous appelons « heures administratives » est dédié aux TISF, pour effectuer ce travail indispensable.

Il représente environ **10 heures** sur un suivi de **4 à 6 mois**. Il est évidemment mentionné dans le devis préalable à la prise en charge et validé par le service demandeur.

Actions et partenariats 2022

La mise en place d'actions collectives est un moteur pour notre activité, permettant de la faire connaître et/ou de la mettre en valeur. Nos intervenants (principalement TISF) peuvent dans ces occasions présenter aux familles et/ou aux partenaires l'étendue de leurs missions, les différentes possibilités d'accompagnement et/ou simplement dispenser des conseils pour tous les actes liés à la périnatalité et à la parentalité, dont elles sont spécialistes. Ces actions collectives peuvent par ailleurs dans le même temps être l'occasion de développer de nouveaux partenariats.

Ainsi, dans ce cadre plurifactoriel pour nous essentiel, des nouveaux projets ont vu le jour en 2022 et d'autres se sont poursuivis ou arrêtés :

« **Ma famille, mon logement** » avec l'Espace Parent, démarré en 2021 et poursuivi en 2022 (*Projet impulsé par la CAF de Paris, auquel nous avons participé par l'intermédiaire de l'implication active d'un TISF de l'antenne*).

Thématique des « **1000 premiers jours** de l'enfant » avec l'Espace Parent également, démarré lui fin 2022, pour une phase expérimentale (*Projet impulsé par la CAF de Paris, auquel nous avons participé là encore, par l'intermédiaire de l'implication active de deux TISF de l'antenne*).

Journée d'information organisée en interne fin 2022, autour du thème « *Les compétences des TISF, moteur des politiques sociales et soutien des évolutions de la société, en lien avec les nouveaux faits générateurs et accompagnements des familles* » .

En lien avec deux autres associations parisiennes d'accompagnement des familles, nous avons démarré en 2022 un projet expérimental autour de **lectures « jeune public »**, dans les ludothèques de la capitale.

Mise en place fin 2022, du projet de suivi **TISF AFAD IDF /SEAPPE 75** finalisé, à l'ensemble des services des Centres Parentaux de la Ville de Paris.

ZOOM sur le projet de suivi TISF AFAD IDF /SEAPPE

But du projet : aider et soutenir de jeunes mères fragilisées au moment de leur sortie de centre parental.

A quel moment ? Au 3^{ème} anniversaire de leur enfant.

Par qui ? Des TISF de l'AFAD IDF, travailleurs sociaux à part entière et spécialistes de la périnatalité et de la parentalité au sens large.

Les TISF interviennent le plus souvent à domicile ou à proximité du domicile, au cœur des fragilités familiales et/ou des difficultés d'insertion sociale.

Ces missions d'accompagnement des familles, l'AFAD IDF les mènent depuis maintenant **75 ans** sur tout le territoire d'Ile-de-France.

Présente dans la capitale, c'est elle qui est chargée de mener à bien ce projet en collaboration avec **le SEAPPE (Secteur en charge de l'Evaluation et de l'Accompagnement à la Parentalité et Petite Enfance)** de la ville de Paris.

Missions et Objectifs :

Suivre ces jeunes mamans pour les soutenir dans leur posture de mère.

Les accompagner dans leur installation et favoriser leur insertion socio professionnelle.

Thématiques abordées :

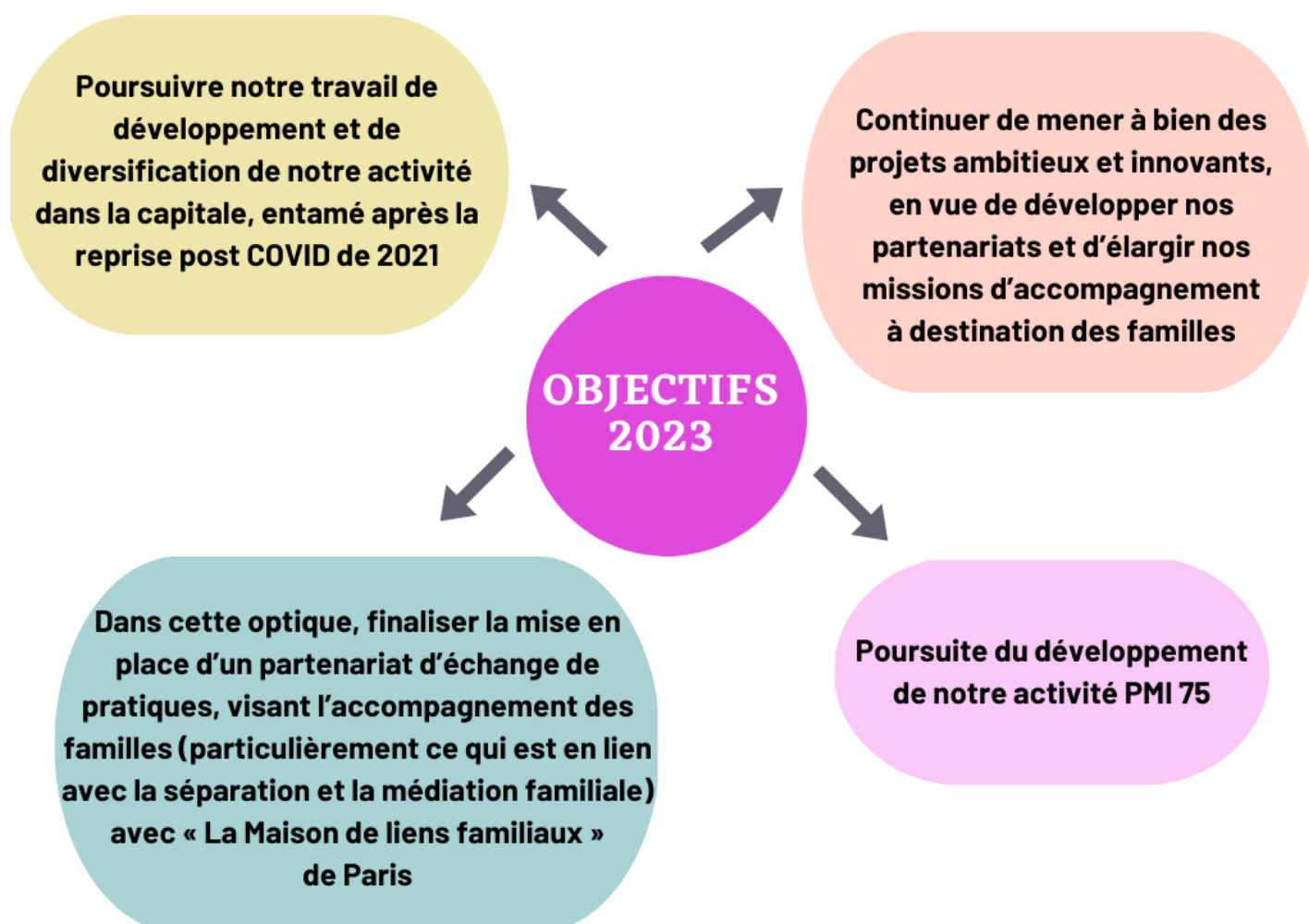
- Repérage et appropriation du nouveau lieu de vie/logement/quartier (commerces, école, mairie...).
- Conseil d'aménagement d'un logement adapté à ou aux enfant(s).
- Aide à la maman pour les premières démarches administratives (inscriptions scolaires, paiement des factures énergie/téléphonie/bailleur/impôts et autres...)
- Etablissement d'un budget mensuel pour ses besoins et ceux de son enfant.
- Si besoin, se faire connaître des acteurs sociaux du quartier (assistante sociale de proximité) et intégrer le tissu social local.
- Soutien à la parentalité, avec les conseils adaptés à l'âge de son ou de ses enfants.

Bilan des objectifs 2022

<p>Accroître davantage notre visibilité et favoriser le développement et la diversification de notre activité CAF TISF dans la capitale, encore insuffisante en 2021 ; tout en poursuivant dans le même temps, le développement de nos partenariats relatifs à nos situations ASE</p>	<p>Même si elle n'a pas encore tout à fait atteint le niveau de l'année 2019 précédant l'épidémie de COVID 19, notre activité CAF Parisienne poursuit son redressement entamé en 2021 et demeure plutôt stable concernant notre activité ASE 2022, en comparaison des chiffres réalisés l'an dernier.</p>
<p>Poursuivre nos projets déjà engagés avec la CAF et nos autres partenaires parisiens</p>	<p>2022 a une fois encore été marquée par de nombreux projets et actions collectives réalisés avec nos partenaires dans la capitale, dont certains nous ont d'ailleurs rejoint au cours de l'année (notamment le SEAPPE 75). Cette dynamique nous permet non seulement de favoriser une émulation et une dynamique positive au sein de notre antenne ; mais aussi au travers de projets ambitieux et innovants, d'offrir un élargissement de nos possibilités d'accompagnement des familles parisiennes, dans un contexte socio-économique particulièrement difficile pour nos bénéficiaires et complexes pour les professionnel(le)s.</p>
<p>Développer encore plus notre activité PMI, demeurée encore trop faible en 2021</p>	<p>Encore très faible, notre activité PMI Paris a plus que doublé : passant de 144 heures en 2021, à 311 heures en 2022.</p> <p>Bien que toujours modeste, cela nous permet de renforcer notre présence auprès de ces familles, ce qui devrait se poursuivre en 2023.</p>

Objectifs 2023

Au regard de ces résultats et de la bonne dynamique de notre antenne connus en 2022, nous pouvons raisonnablement envisager les objectifs suivants pour 2023 :





Afad

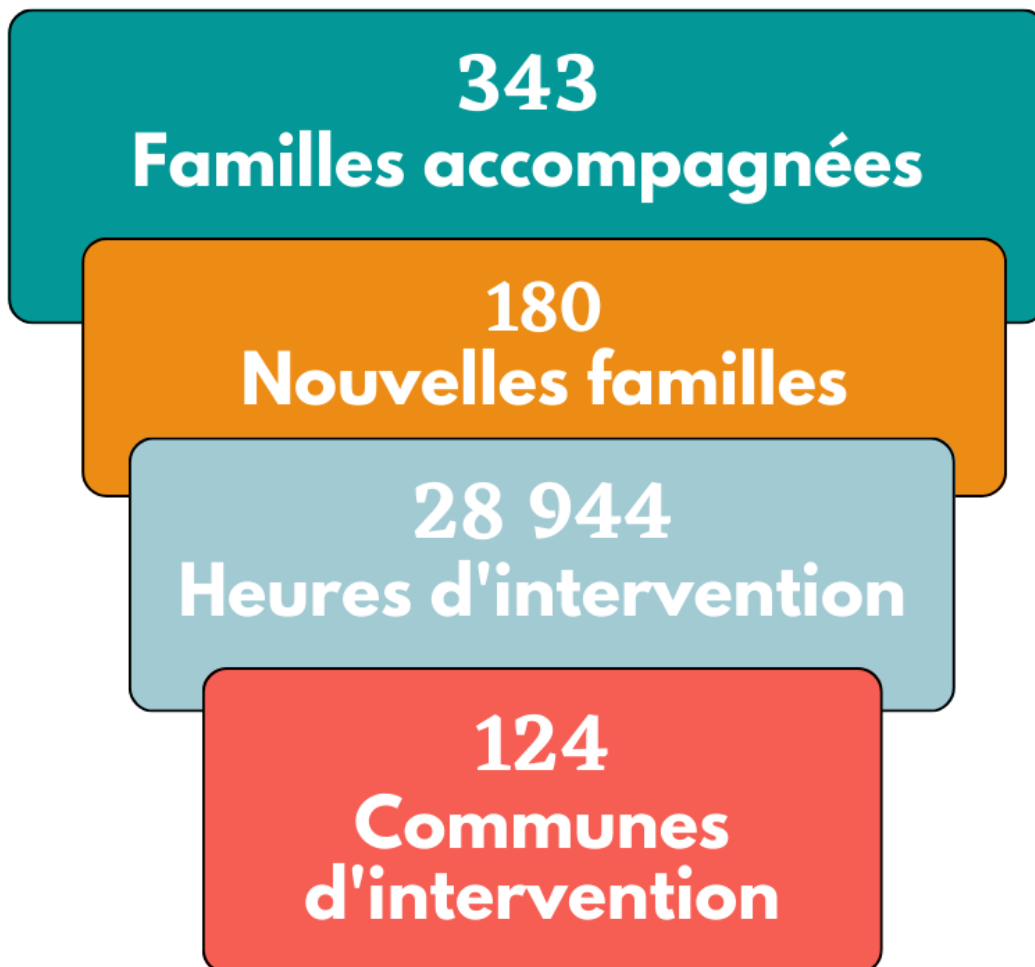
ÎLE-DE-FRANCE

AIDE FAMILIALE À DOMICILE

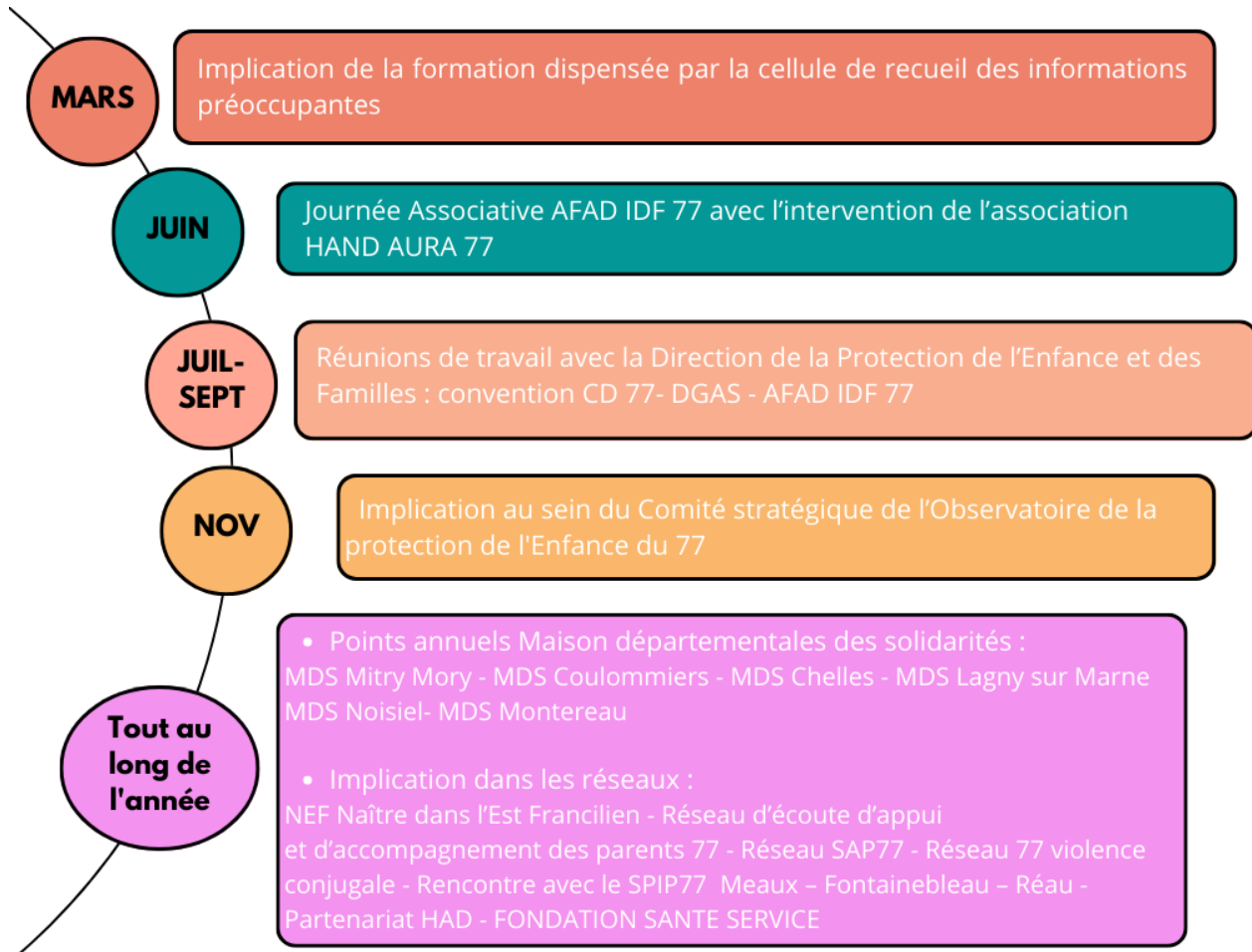
Rapport d'activité 2022

Département de
Seine-et-Marne

Chiffres de l'année 2022



Evènements de l'année 2022



#afadidf #afad #AideaDomicile #autisme
#famille #handicap #handaura #aura77

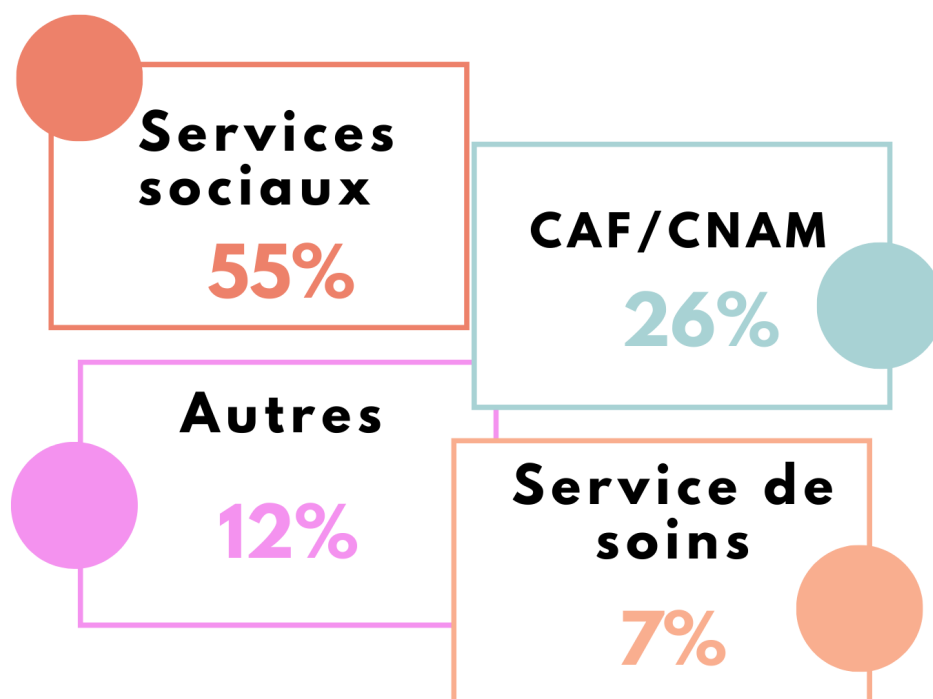


Zone d'activité

L'AFAD IDF est intervenue dans **124 communes** de Seine-et-Marne.

Meaux (9,20 %), **Savigny-Le-Temple** (4,31%), **Montereau** (3,74%) et **Melun** (3,45%) sont les communes dans lesquelles les familles ont le plus sollicité nos services.

Origine de la demande



55% des familles sont orientées par les différents services des Maisons Départementales de Solidarité : PMI, Service social, ASE.

Les travailleurs sociaux de la caf ont orienté **20%** des familles tandis **7%** ont été orientées par des services de soins.

Autres : orientation associations diverses ou bouche à oreille.

L'activité

	TISF	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	18 459,75	10 484,00	28 943,75
Heures réalisées 2021	15 467,50	11 649,00	27 116,50
Evolution des heures 2021-2022	20%	-10%	7%

L'activité globale 2022 a augmenté de **7%**.

L'activité TISF a augmenté de **20%** et l'activité aide à domicile a baissé de **10%**.

La continuité de la crise sanitaire en début d'année puis la crise socio économique (baisse du pouvoir d'achat, hausse du prix de l'énergie...) en France ont impacté l'activité globale.

Répartition des financeurs



Le dispositif de la Protection de l'Enfance représente **60%** de l'activité TISF et **40,22%** de l'activité globale pour un total de **11 166 heures**.

Le dispositif CAF représente **59,5%** de l'activité globale soit **40%** pour l'activité TISF et **89 %** de l'activité aide à domicile.

Les bénéficiaires

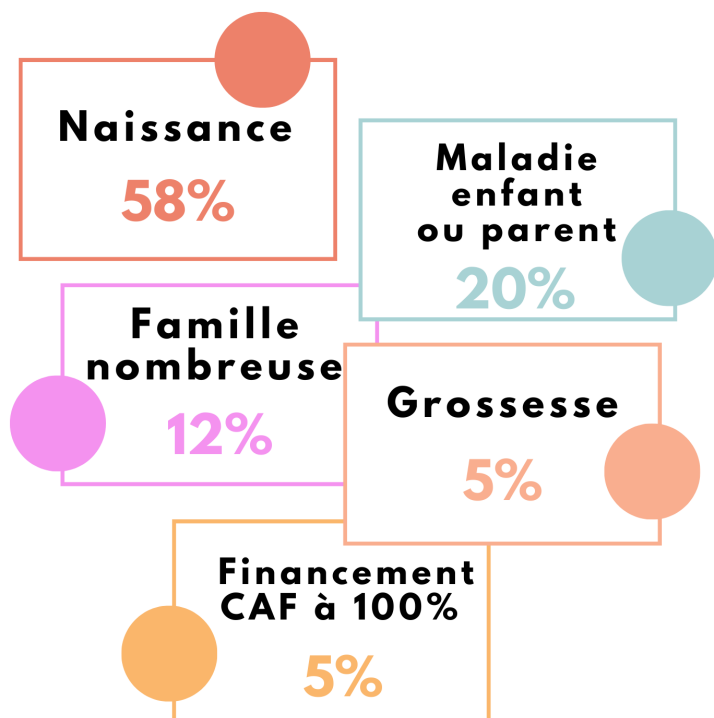
	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	104	183	96	158	8%	16%
AD/AVS	79	160	113	244	-30%	-34%
TOTAL	180	343	209	402	-14%	-15%

Nous avons accompagné **343 familles** seine-et-marnaises en 2022, soit **15%** de moins qu'en 2021.

Le nombre de nouvelles familles qui ont bénéficié en 2022 d'un accompagnement TISF a augmenté de **8%**.

Le nombre de nouvelles familles qui a bénéficié d'un accompagnement aide à domicile a baissé de **30%**.

Les motifs d'intervention CAF



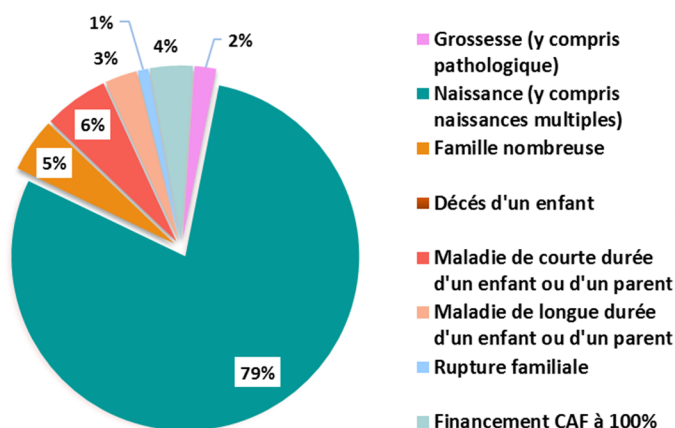
Le critère naissance

« y compris multiple » représente **58%** de l'activité globale soit **+24%** par rapport à 2021.

Le critère **maladie** représente **30%** soit **-10%** par rapport à 2021.

Répartition des heures par motifs d'intervention

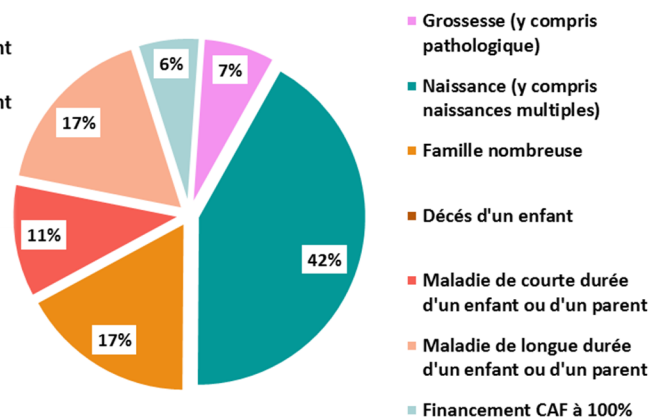
Activité TISF



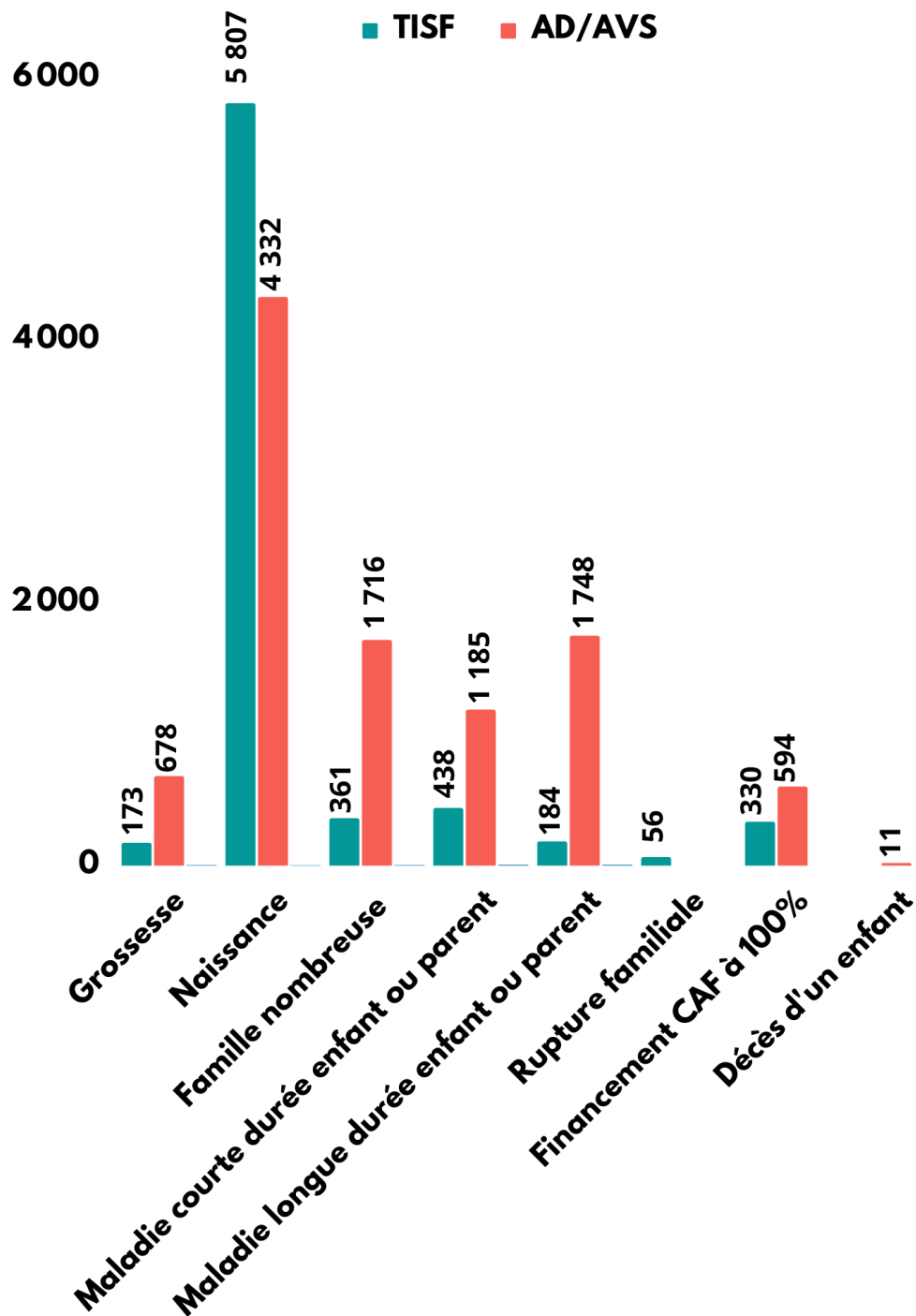
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **79%** des interventions de TISF

Activité AD/AVS

Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **42%** des interventions des AD/AVS



Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



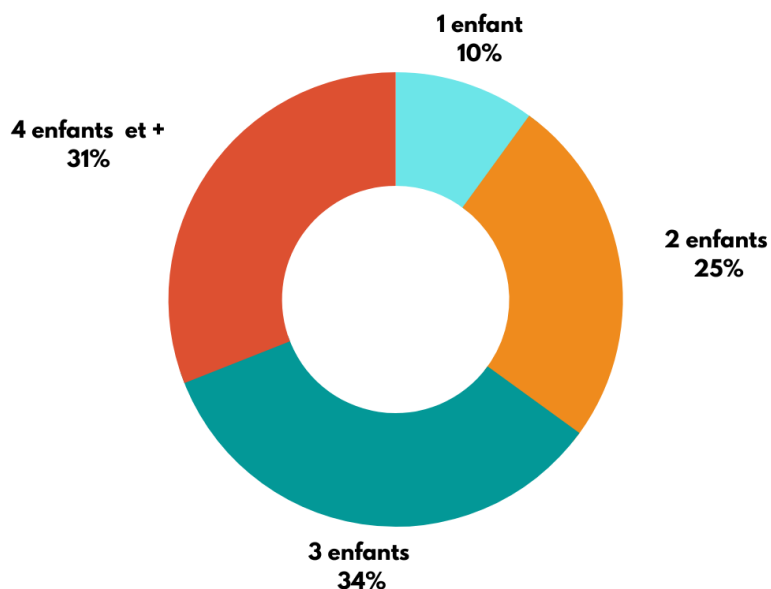
Répartition de l'activité Par MDS (Maisons Départementales de Solidarité)

	Nombre de familles		Nombre d'heures			
	TISF	AD/AVS	TISF	%	AD	%
MDS de Chelles	6	5	283,50	3,86%	178	1,73%
MDS de Coulommiers	4	12	721	9,83%	875	8,53%
MDS de Fontainebleau	13	26	475	6,47%	1 730,50	16,86%
MDS de Lagny sur Marne	8	7	308,50	4,20%	440	4,29%
MDS de Meaux	17	17	1 322,50	18,03%	1 150,25	11,21%
MDS de Melun/Val de Seine	9	21	1 205,75	16,43%	1 352,50	13,18%
MDS de Mitry Mory	4	3	434,25	5,92%	61	0,59%
MDS de Montereau	3	20	312,75	4,26%	1 037,25	10,11%
MDS de Nemours	3	13	174,50	2,38%	1 002,00	9,76%
MDS de Noisiel	14	7	1 070,50	14,59%	136	1,33%
MDS de Provins	8	0	469,25	6,40%	0	0
MDS de Roissy en Brie	3	6	133	1,81%	466,5	4,55%
MDS de Sénart	2	28	203,50	2,77%	1 615,50	15,74%
MDS de Tournan	3	4	233	3,04%	217	2,11%
TOTAL	97	169	7 337		10 261,50	

Pour les interventions TISF, les familles domiciliées sur les secteurs des MDS de **Meaux** (18%) , **Melun Val-de-Seine** (16,43%) et **Noisiel** (14,59%) ont le plus sollicité nos services.

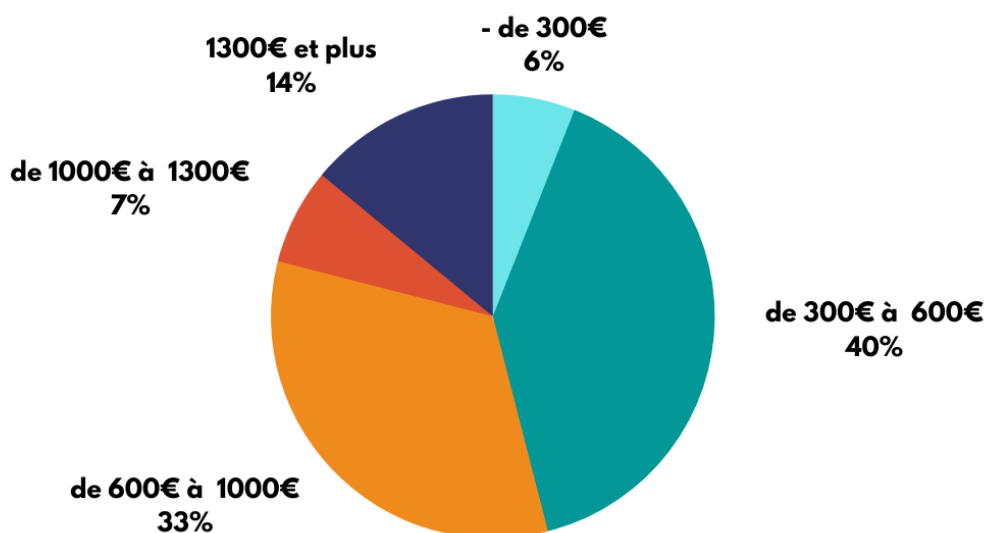
Concernant les interventions AD, elles ont été les plus nombreuses sur les secteurs des MDS de **Fontainebleau** (16,86%), **Sénart** (15,74%) et **Melun Val-de-Seine** (13,18%).

Composition des familles et quotient familial



69% des familles accompagnées ont **au moins 3 enfants**

31% des familles accompagnées ont **4 enfants ou plus**



46% des familles accompagnées ont un quotient familial inférieur à **600€**.

21% ont un quotient supérieur ou égal à **1000€**.

Activité Protection de l'Enfance

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	11 166,25	88
Activité 2021	11 376,00	100
Evolution 2021-2022	-2%	-12%

L'AFAD IDF accompagne les familles vers l'autonomie en les engageant dans une dynamique participative.

L'AFAD IDF est sollicitée par les services ASE (Aide Sociale à l'Enfance), PMI (Protection Maternelle), SSD (Service Social Départemental), SAPHA (Séniors Aînés, Personnes Handicapées et Aidants) des MDS en raison :

- De difficultés dans la relation parents-enfants,
- De carences identifiées dans la fonction parentale,
- De conditions de vie soumises à une grande précarité pouvant compromettre le développement de l'enfant,
- D'évènements tels que la maladie d'un parent ou d'un enfant,
- D'un accompagnement en complément des mesures AEMO (R) ou AED,
- De l'exercice de droit de visite et d'hébergement en présence d'un tiers.

Les demandes d'accompagnement TISF sont émises par les **MDS**.

La demande d'intervention, signée par la direction et les parents, est adressée au service. Elle fait état de la situation familiale, des difficultés rencontrées, des objectifs ciblés d'intervention avec une proposition de durée et de fréquence d'intervention.

Les intervenants sont introduits dans les situations par le référent social et un projet d'intervention personnalisé est élaboré avec la famille.

Au cours de la prise en charge, les professionnels TISF évaluent et rédigent des rapports professionnels, et des bilans à mi-parcours et fin de prise en charge sont envoyés à la MDS pour faire état de l'évolution de la famille avec les préconisations de l'AFAD IDF.

Les fréquences d'intervention varient selon les besoins de la famille de 1 à 3 interventions par semaine avec la possibilité de mettre en place un binôme TISF. Les durées de prise en charge varient entre 3 et 6 mois selon l'évaluation de la MDS en collaboration avec l'AFAD IDF.

Répartition de l'activité Par MDS (Maisons Départementales de Solidarité)

	Familles	Heures	%
MDS de Chelles	12	1 067,75	9,56%
MDS de Coulommiers	9	1 526,75	13,67%
MDS de Fontainebleau	2	135,75	1,22%
MDS de Lagny sur Marne	6	779,75	6,98%
MDS de Meaux	15	2 660,50	23,83%
MDS de Melun/Val de Seine	4	345,50	3,17%
MDS de Mitry Mory	4	286	2,56%
MDS de Montereau	8	1 050	9,40%
MDS de Nemours	4	460,50	4,12%
MDS de Noisiel	6	498,75	4,75%
MDS de Provins	9	1 571	14,07%
MDS de Roissy en Brie	3	296,50	2,66%
MDS de Sénart	1	64,50	0,58%
MDS de Tournan	5	414	3,71%
TOTAL	88	11 666,25	

Les MDS de **Meaux** (23,83%), **Provins** (14,07%) et **Coulommiers** (13,67%) ont le plus sollicité nos services tandis que les MDS de **Sénart** (0,58%) et **Fontainebleau** (1,22%) nous sollicitent le moins au titre de la Protection

Actions et partenariats 2022

Reconnue comme actrice à part entière de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, l'AFAD IDF 77 siège au comité stratégique de l'Observatoire de la Protection de l'Enfance du département.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

L'AFAD IDF est aussi adhérente à l'UNAFAM. Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques.

Pareillement, l'AFAD IDF est impliquée dans les 4 réseaux locaux REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) qui couvrent le département de Seine & Marne ainsi que les réseaux 77 de prévention contre les violences conjugales et SAP77.



L'antenne du 77 accueille des stagiaires TISF tout au long de l'année dans le cadre du partenariat avec l'IRTS Parmentier Paris et Melun.

L'AFAD IDF est aussi référencée à Pôle Emploi, comme établissement accueillant des immersions.



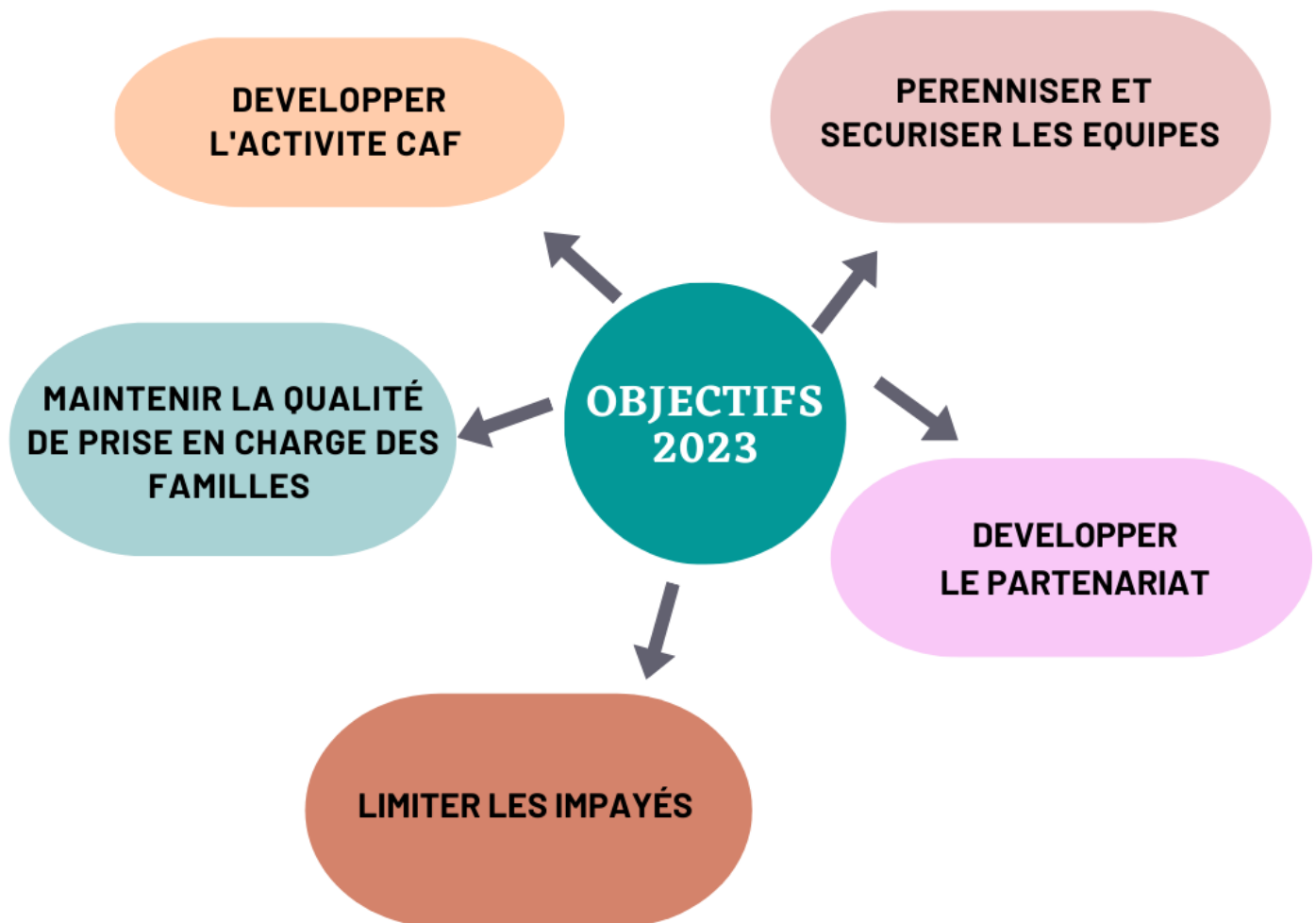
L'AFAD IDF travaille en étroite collaboration avec les Maisons Départementales de Solidarité tout au long de l'année.

Nous souhaitons impulser un nouveau partenariat avec les SPIP de Meaux – Fontainebleau – Réau, le Réseau NEF et l'HAD - FONDATION SANTE SERVICE pour promouvoir les deux dispositifs CAF et Protection de l'Enfance.

Bilan des objectifs 2022

<p>ACTIVITE ET PRISE EN CHARGE DES FAMILLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité CAF 2022 impactée par les crises sanitaires et socioéconomique ✗ • Activité réalisée Protection de l'Enfance 2022 ✓ • Maintenir la qualité des prise en charge des familles ✓
<p>PERENNISER ET SECURISER LES EQUIPES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 99% des salariés embauchés en CDI • Accompagnement renforcé des intervenants faisant fonction TISF : tutorat, formation, binôme <p>Formations dispensées aux professionnels en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etoile des familles • Bienveillance et prévention de la maltraitance • Prise en charge d'enfant porteur de handicap <p>Formation Sauveteur Secouriste au Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cycles de professionnalisation TISF • Formation 1er secours en santé mentale • Formation gestion du stress • Formation management
<p>DEVELOPPER LE PARTENARIAT</p>	<p>Implication dans les réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NEF Naître dans l'Est Francilien • Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents 77 • Réseau SAP77 • Réseau 77 violence conjugale • Rencontre avec le SPIP77 Meaux – Fontainebleau – Réau • Partenariat HAD - FONDATION SANTE SERVICE

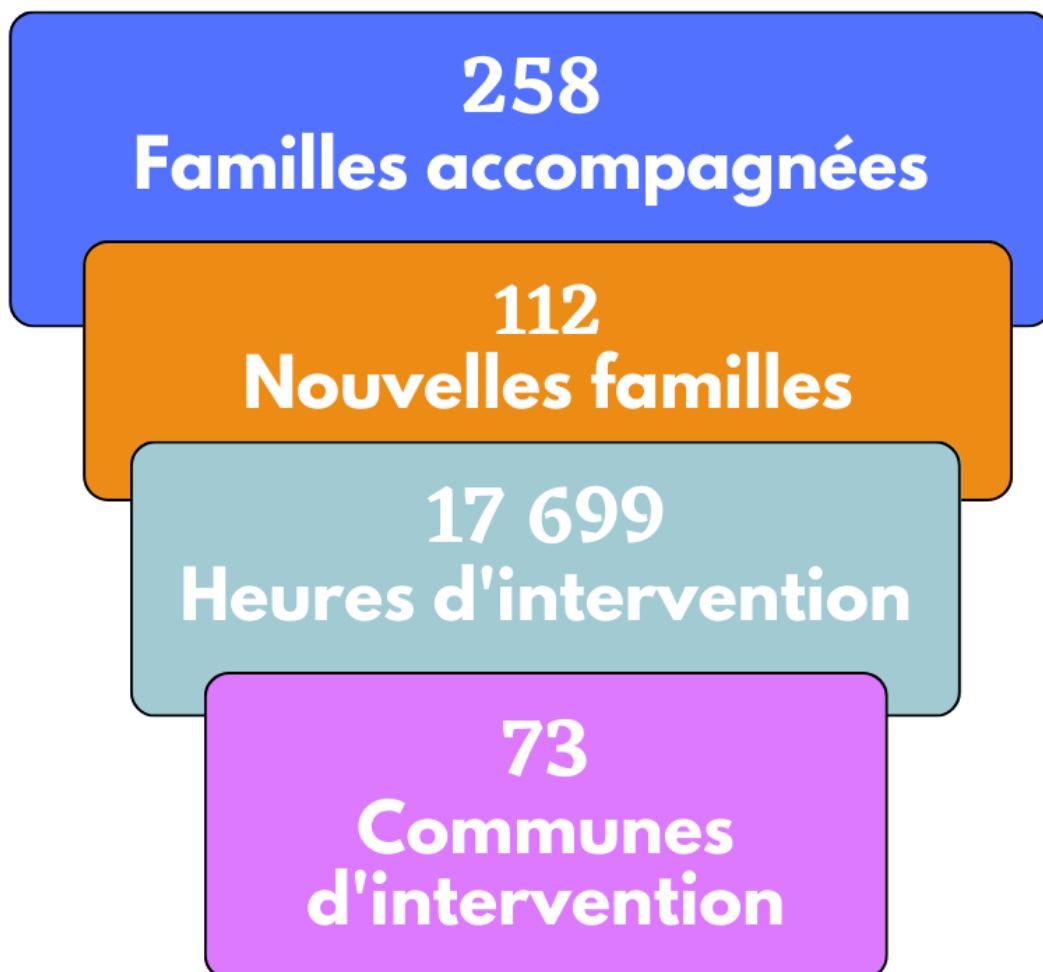
Objectifs 2023



Rapport d'activité 2022

Département des
Yvelines

Chiffres de l'année 2022



Evènements de l'année 2022



Zone d'activité

Nous sommes intervenus sur **72 communes** du département contre **67 communes en 2021**. Cela montre l'importance de notre implantation sur le territoire et requiert une organisation importante. A savoir une territorialisation des intervenants afin d'éviter des temps de trajet trop longs, ainsi qu'un recouvrement du territoire afin de répondre à l'ensemble des demandes.

Les villes de VERSAILLES, GUYANCOURT, MANTES LA JOLIE, TRAPPES et POISSY sont les plus représentatives de notre activité.

Origine de la demande

Nous restons stables sur l'origine de la demande. Il s'agit des services sociaux, tels que l'ASE, les associations qui réalisent des mesures de protection de l'enfance. Nous intervenons alors en complément de leur action.

La CAF reste un partenaire important, elle représente **29 %** des orientations.

Les proches, **13 %** des orientations, indiquent que notre travail auprès des familles est perçu comme un vrai soutien qui se fait savoir auprès de l'entourage.

L'activité

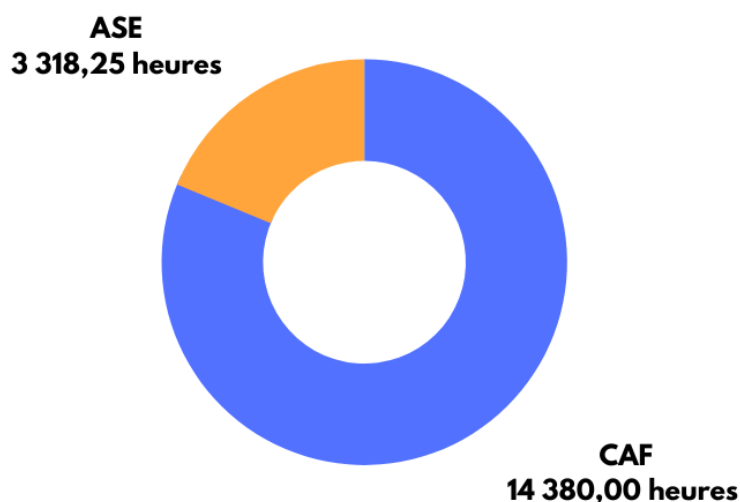
	TISF	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	11 673,50	6 025,25	17 698,75
Heures réalisées 2021	15 577,50	5 732,00	21 309,50
Evolution des heures 2021-2022	-25%	5%	-17%

L'activité en TISF a fortement baissé, cela est dû principalement à la difficulté de recrutement sur certains secteurs.

En effet, sur le département des Yvelines, nous avons peu de TISF diplômés qui postulent. Nous avons élargi la constitution des équipes à d'autres diplômes du secteur avec un parcours d'intégration et de formation.

Les demandes CAF sont en baisse, le reste à charge, reste un frein à l'activité.

Répartition des financeurs



La CAF reste l'activité majeure, car elle comprend les interventions des TISF et des AD/AVS. Elle est en baisse par rapport à l'année précédente de **17%**.

L'ASE correspond à **28%** de notre activité, mais elle a aussi baissé de 17% par rapport à l'année 2021.

Nous avons quelques heures en ASE d'intervention AD/AVS lorsque la famille a besoin d'être particulièrement soutenue dans son quotidien matériel (entretien du logement, du linge...).

Les durées de prises en charge dans le cadre de l'ASE sont en moyenne de 3 mois et se réalisent à partir d'un devis validé. Les fins de prises en charge, ainsi que les demandes de renouvellement sont formalisées à partir d'un rapport et d'une réunion de synthèse afin d'établir l'évolution de la situation familiale. Ces différentes étapes sont particulièrement fluides, ce qui nous permet de poursuivre les accompagnements sans interruption.

Les situations des familles sont de plus en plus complexes, avec des absences de ressources, liées à leur situation administrative, des carences parentales qui demandent une présence forte.

Les professionnels font évoluer leurs pratiques, des formations ont été mises en place, ainsi qu'un soutien à l'écriture des rapports. Les professionnels partenaires sont particulièrement présents pour échanger sur les situations et apporter conjointement des solutions.

Les bénéficiaires

	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	56	150	94	152	-40%	-1%
AD/AVS	56	108	76	130	-26%	-17%
TOTAL	112	258	170	282	-34%	-8%

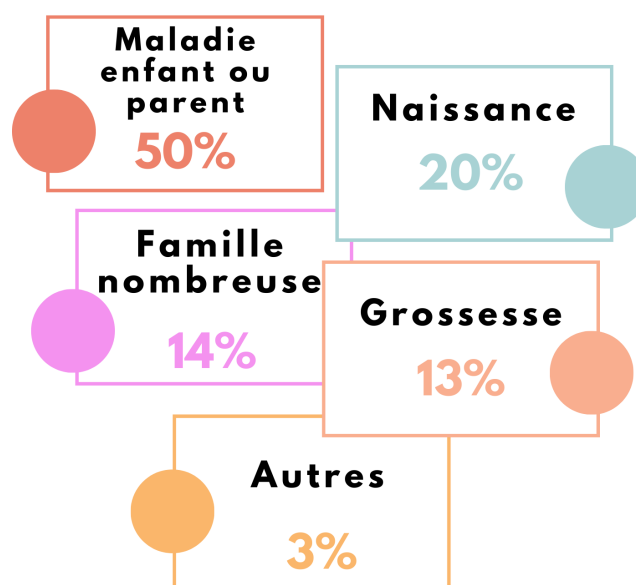
Le nombre total de familles accompagnées en TISF est resté stable, avec une baisse des nouvelles familles accompagnées. Plusieurs raisons sont à noter, le manque de professionnels pour intervenir sur les nouvelles demandes et la complexité des situations qui demande d'intervenir plus longtemps.

Le nombre de familles en AD/AVS a baissé, ce qui indique que la fréquence des interventions a augmenté.

Les motifs d'intervention CAF

La maladie d'un parent ou d'un enfant est le motif d'intervention le plus représenté. Il s'agit de seconder le parent, dans le cadre de la maladie de son enfant en l'accompagnant dans les démarches de soins, en s'occupant des autres enfants, en permettant au parent du répit. Lorsqu'un parent est malade, le TISF apporte une aide en intervenant auprès des enfants, en restant proche du parent afin de s'adapter à ses besoins.

La naissance est le deuxième motif d'intervention, il correspond à notre cœur de métier, dans le cadre de la prévention précoce.



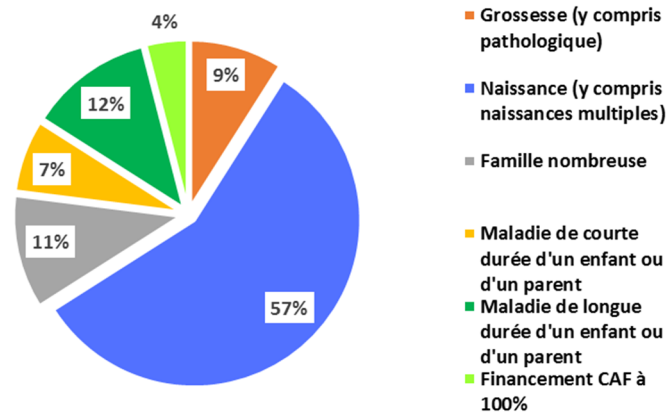
*Autres : financement CAF à 100%, décès d'un enfant

Les heures réalisées par les AD/AVS sont principalement auprès des familles dont un parent est malade ou un enfant. Il s'agit de soutenir matériellement la famille. L'entretien du logement, le linge... est essentiel lorsque le parent malade n'y arrive plus. Lorsqu'un enfant est malade ou porteur d'un handicap, soulager le parent dans ces tâches quotidiennes, lui permet de consacrer du temps à ses enfants.

Rapport d'activité 78

Répartition des heures par motifs d'intervention

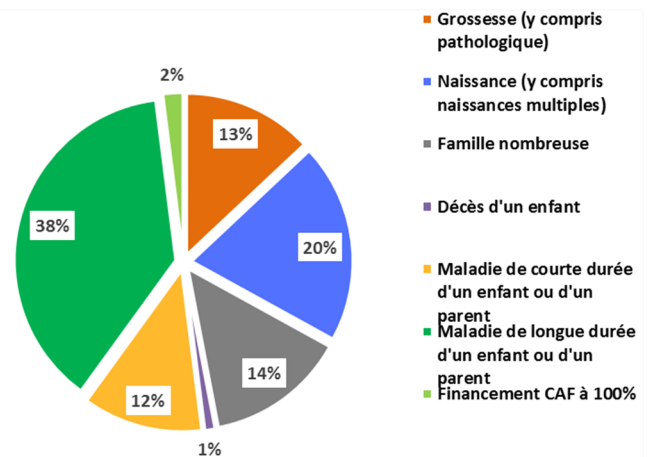
Activité TISF



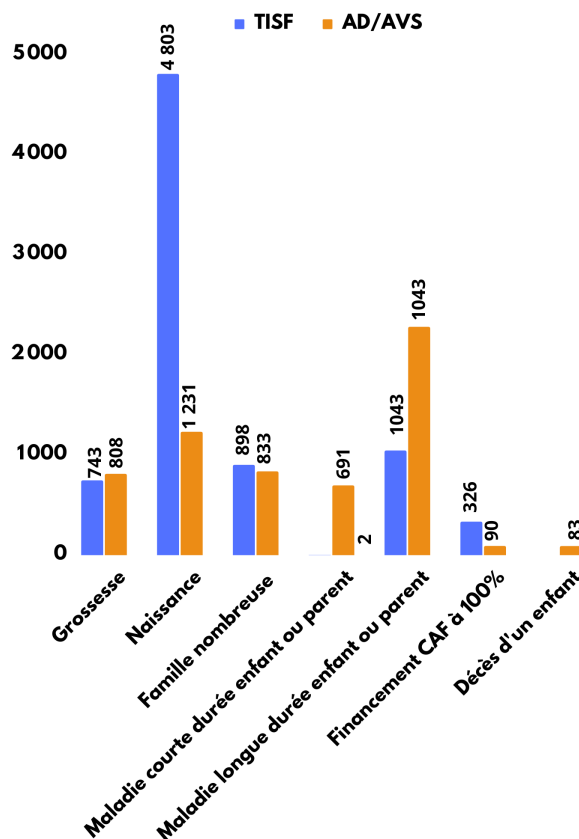
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **57%** des interventions des TISF

Activité AD/AVS

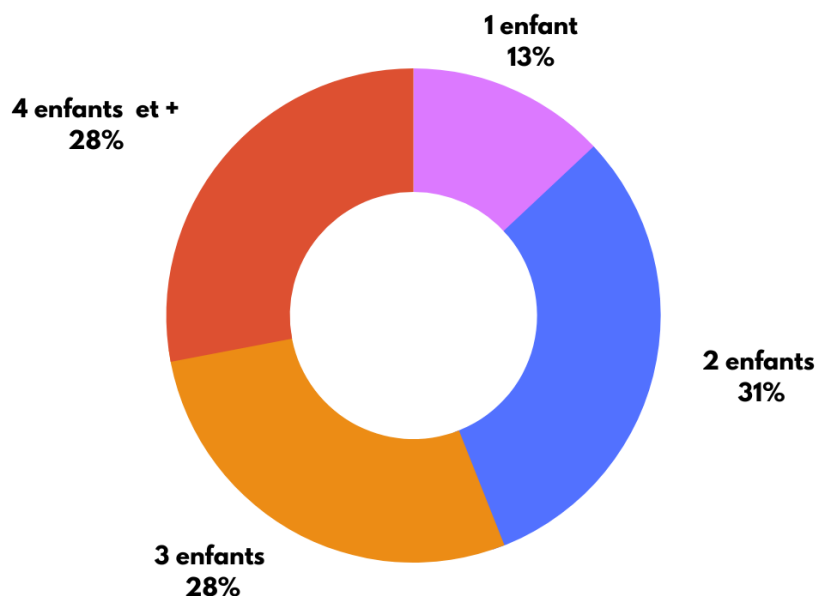
Dans le cadre du dispositif CAF, la maladie longue durée représente **38%** des interventions des AD/AVS



Répartition des heures par motifs d'intervention CAF

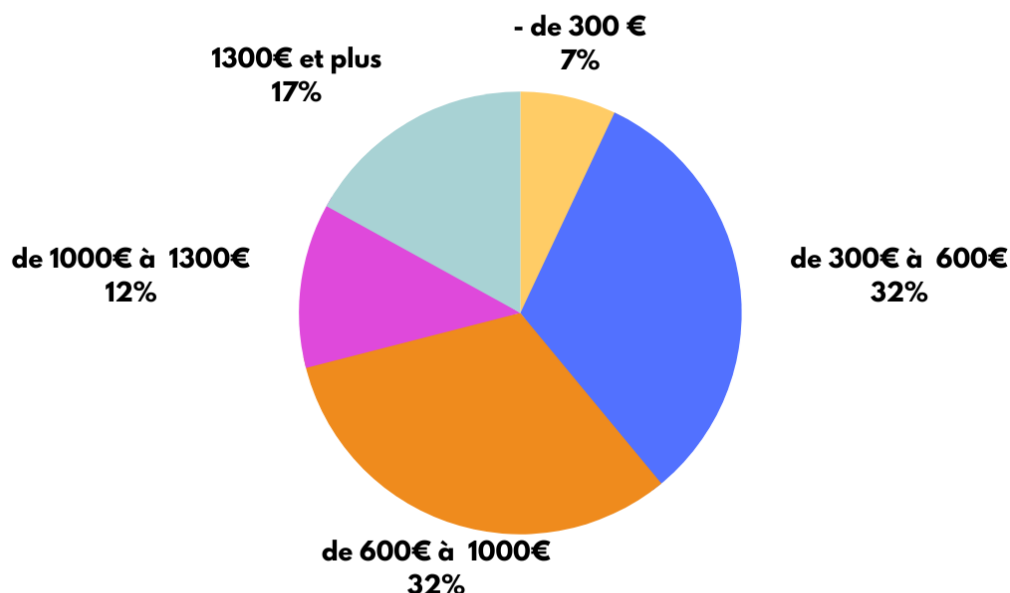


Composition des familles et quotient familial



Les familles que nous accompagnons sont constituées majoritairement de **2 enfants**, voir **3 enfants**. Ces chiffres sont stables par rapport aux autres années.

Cela correspond aussi au motif d'intervention naissance et nous intervenons lors de la naissance du premier enfant.



Les familles ont un quotient familial compris entre **300 euros et 1000 euros**, ce qui est au-dessus de la moyenne régionale. **17 %** dépassent **1300 euros**. Ceci s'explique par la cartographie départementale qui fait ressortir un taux de salaire moyen supérieur à la moyenne.

Il donc à noter que nous nous adressons à l'ensemble des ménages du département quels que soient leurs ressources et leur niveau social.

Activité Protection de l'Enfance

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	3 318,25	51
Activité 2021	4 000,75	57
Evolution 2021-2022	-17%	-10,5%

Dans le cadre de l'ASE, nous intervenons majoritairement auprès de familles avec **1 enfant**, auparavant nous étions plutôt sur des familles à **2 enfants** minimum.

L'ASE et la PMI nous sollicitent pour une intervention de première naissance suite à des inquiétudes.

La répartition des missions ASE :

En ASE, nous avons plusieurs types d'interventions.

Majoritairement, nous travaillons avec les PMI et le service de l'ASE lorsqu'un soutien parental est nécessaire. Il s'agit alors, à partir d'objectifs d'intervention et en fonction d'un rapport initial qui explique le parcours de la famille d'intervenir sur une durée de 3 mois, avec une fréquence d'au moins 1 fois par semaine.

Les finalités de nos interventions sont de veiller à l'intérêt et aux besoins des enfants. Cela passe par la mise en place de sorties, avec le parent afin d'éviter les écrans, favoriser une curiosité et une ouverture vers l'extérieur. De contribuer à un cadre de vie et à un rythme adapté aux enfants.

Nous rencontrons des situations souvent dégradées, avec des conflits conjugaux, des violences, des situations financières qui ne permettent pas de répondre aux besoins vitaux de la famille.

Nous intervenons en complément d'une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO). Lorsqu'une TISF intervient dans le cadre d'une mesure judiciaire elle n'a pas de mandat. Elle vient en renfort de l'équipe AEMO.

Les visites en présence d'un tiers se font le samedi, lorsqu'un enfant confié à l'ASE a besoin d'un environnement sécurisé. Le professionnel travaille sur le lien parental, prépare la venue des enfants, s'assure de l'organisation familiale.

Pour toutes les situations ASE, un lien étroit est nécessaire avec le service orienteur, des liens se font régulièrement afin d'évaluer la situation de la famille et adapter les interventions aux évolutions.

Les missions sont différentes en fonction des antennes, il nous faudrait le type de missions (accompagnement, évaluation, visites en présence d'un tiers) le nombre de familles par missions + exemple et explications (nombre d'heures, fréquence d'intervention, durée, fonctionnement ...).

Bilan des objectifs 2022

Renforcer le sentiment d'appartenance

Cet objectif a été une priorité sur l'année 2022. L'équipe administrative a retravaillé, avec les équipes de terrain, la question de l'organisation des interventions par une sectorisation, afin de limiter le temps et la fatigue des trajets, l'anticipation du travail le samedi, en prenant en compte la vie personnelle du salarié. Le cyclage des interventions pour une meilleure visibilité sur le planning au mois. Un soutien plus important à la qualité des accompagnements, par un travail sur la rédaction des rapports, des temps d'échanges sur les situations.

Nous avons eu une attention soutenue sur l'intégration des nouveaux salariés, avec la mise en place de binômes à leur arrivée, du tutorat et une formation de 14 jours pour les faisant fonction, dispensée par la fédération.

Développer le recrutement et rendre visible nos métiers

Le recrutement a été développé, mais face aux difficultés du secteur, notre impact reste limité.

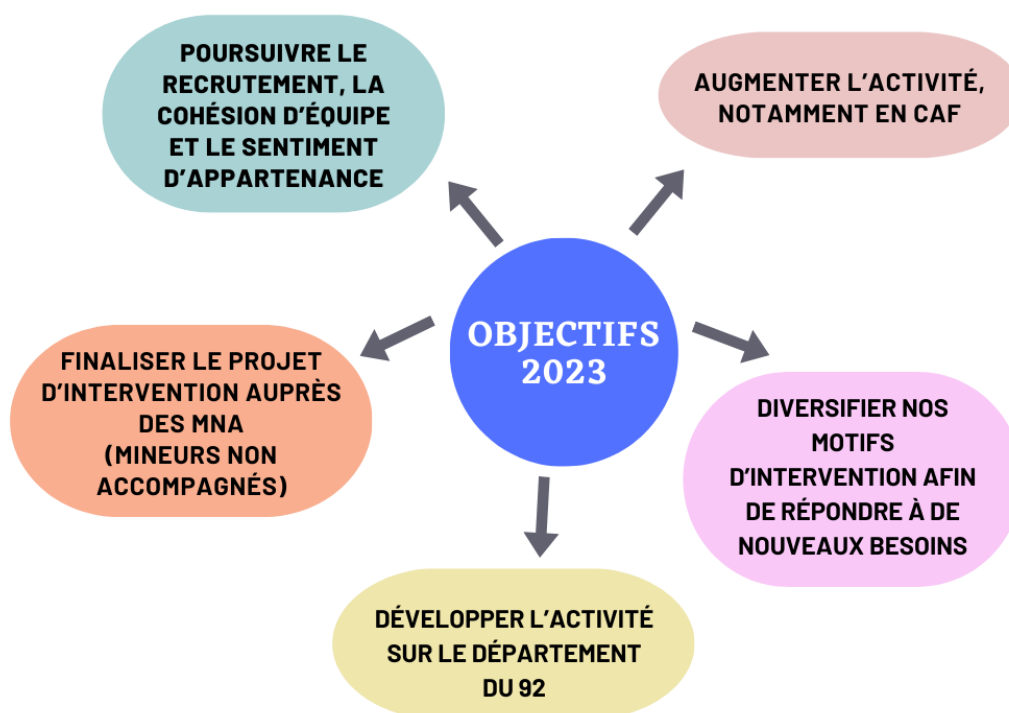
Développer le partenariat avec les acteurs du logement

Objectif reporté en 2023.

S'appuyer sur les outils actuels de communication

Le site Internet de l'association a été revisité et réactualisé. Il est possible de postuler en ligne et de faire des demandes d'interventions.

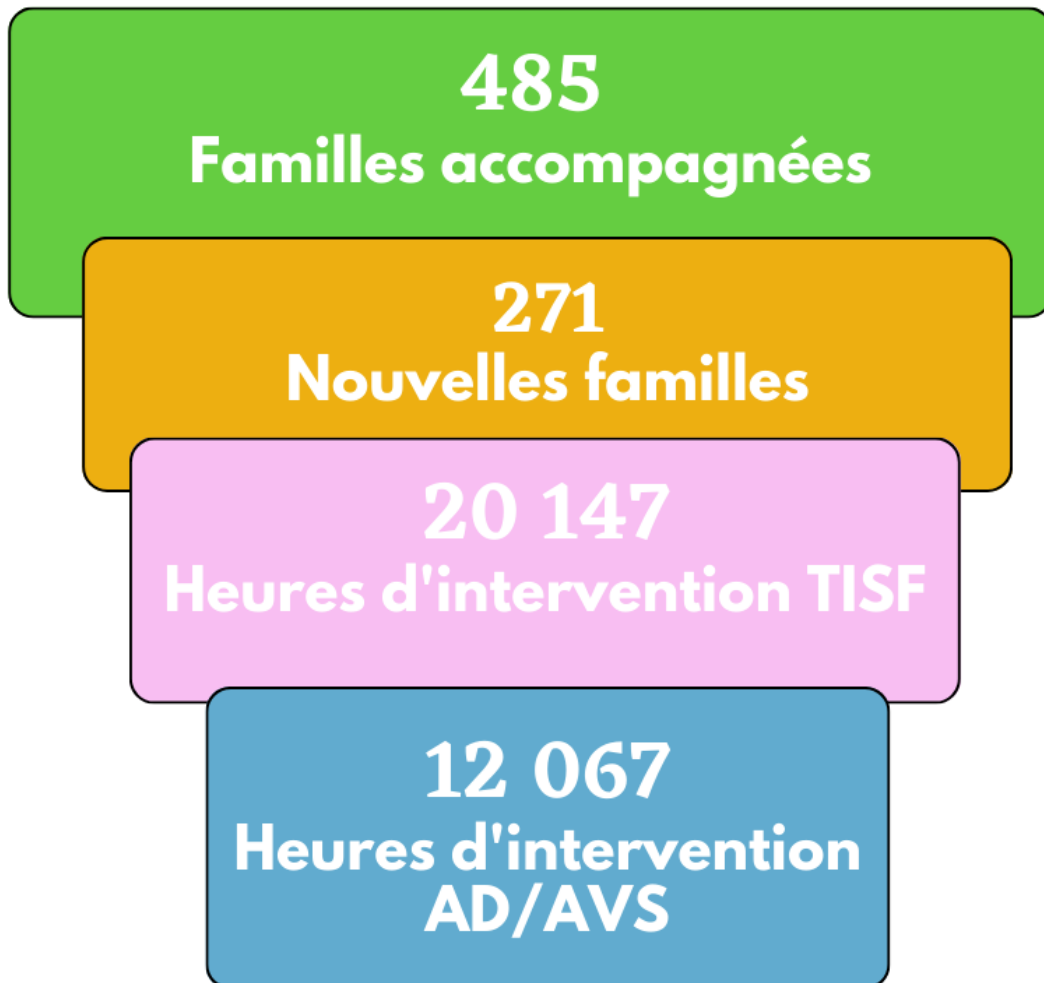
Objectifs 2023



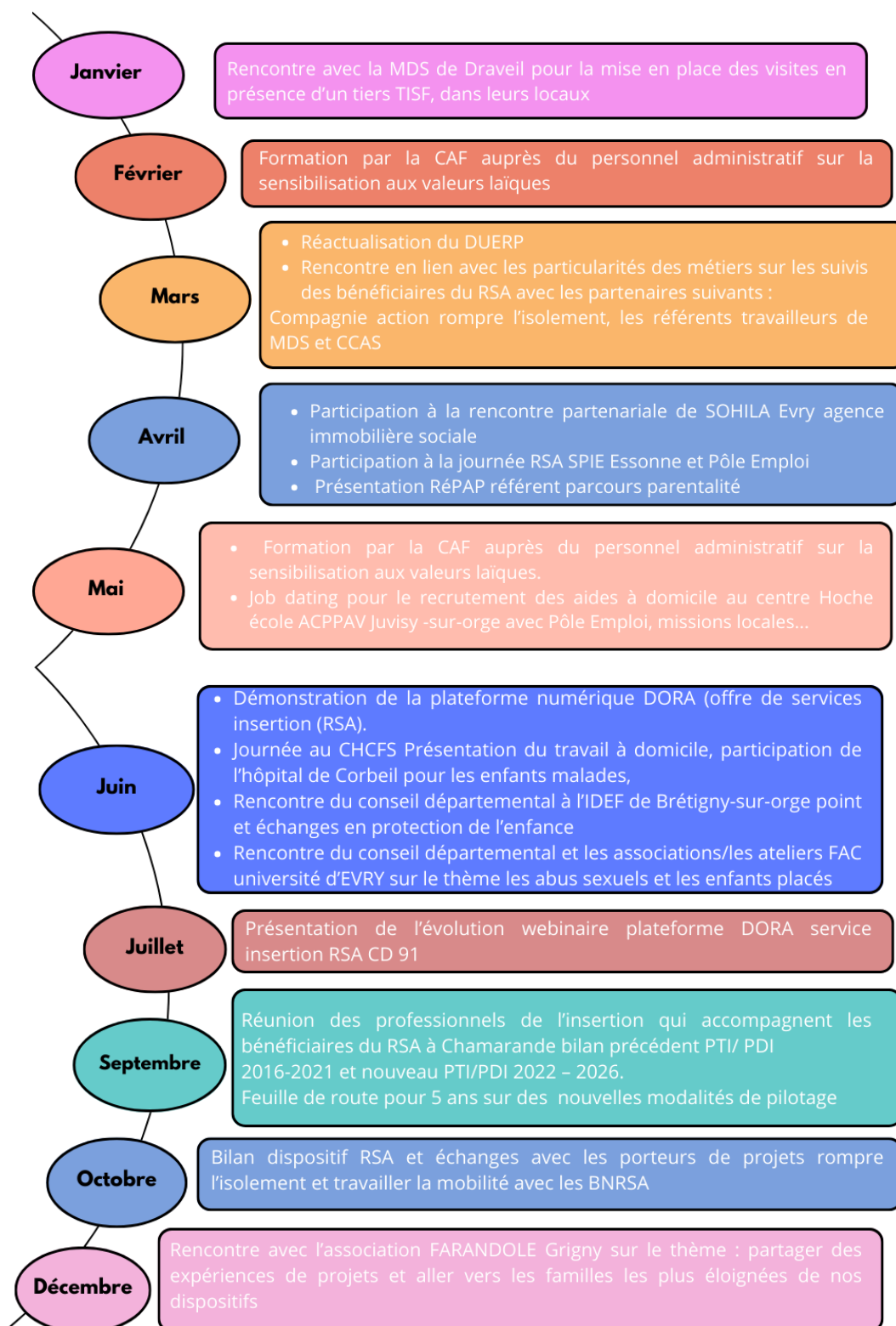
Rapport d'activité 2022

Département de
l'Essonne

Chiffres de l'année 2022



Evènements de l'année 2022



Zone d'activité

Le département de l'Essonne est composé de **194** communes.

L'AFAD IDF est intervenue dans **89** communes, contre **103** en 2021.

Les 8 communes dans lesquelles les familles ont le plus sollicité nos services sont :

- Corbeil - Essonne avec **37** familles,
- Evry avec **25** familles,
- Athis-Mons, Yerres, et Etampes avec **24** familles sur chaque ville,
- Grigny avec **18** familles,
- Brétigny avec **18** familles,
- Viry -chatillon avec **17** familles.

Origine de la demande

- **38%** des familles ont été orientées par d'autres usagers satisfaits de nos services. Le bouche à oreille fonctionne bien en Essonne.
- **32 %** des familles ont été orientées par d'autres services sociaux dont des maisons départementales de l'Essonne, les PMI, le service social CCAS et des mairies, en protection de l'enfance « ASE », et des associations (SAEMF, COALLIA, OLGA SPITZER, La CROIX ROUGE...) et ou des fondations (La Vie Au Grand Air, Jeunesse feu vert,...).
- **11%** des familles ont été orientées par les services de soins (hôpital de Corbeil service maternité et d'oncologie, hôpital de Villeneuve-Saint-Georges service maternité et de pédiatrie, cliniques en Essonne service de maternité, hôpitaux sur Paris services de pédiatrie et maternité...).
- **9%** des familles ont été orientées par la CAF. Il persiste toujours une diminution des interventions TISF CAF car beaucoup de demandes n'aboutissent pas étant donné le contexte d'inflation économique, la précarité (baisse des revenus, le chômage, la séparation de couples...). Les familles monoparentales sont en demandes d'intervention, mais renoncent du fait du reste à charge.

L'activité

	TISF	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	20 146,50	12 066,75	32 213,25
Heures réalisées 2021	19 266,75	8 366,00	27 632,75
Evolution des heures 2021-2022	5%	44%	17%

L'activité globale des antennes de Juvisy et d'Etampes a augmenté soit une évolution totale de **17%** de l'activité.

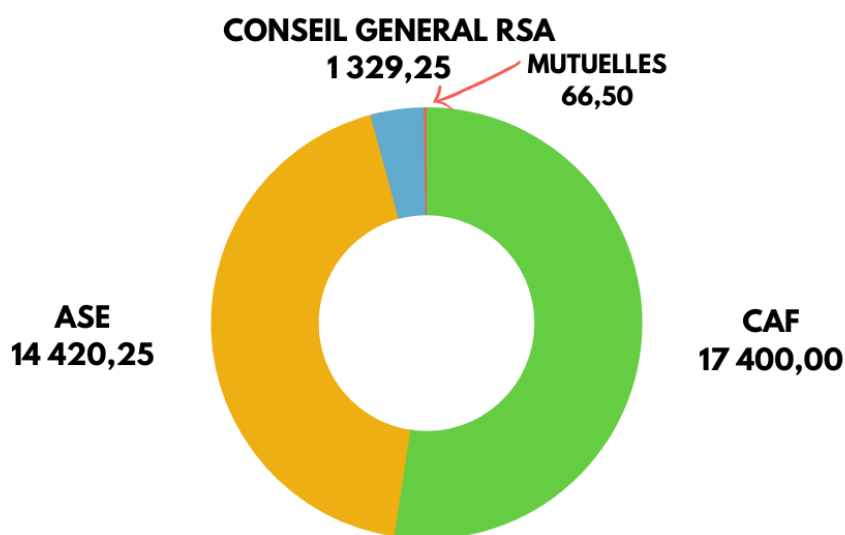
L'accroissement de l'activité AD/ADVF/AVS de **44%** s'explique par le fait que les familles souhaitent plus d'interventions pour des tâches du quotidien à savoir le ménage et l'entretien du linge et le rangement. Pour la période considérée Il y a eu sept personnes embauchées en tant qu'AD/ADVF et trois personnes embauchées en qualité de TISF.

Le recrutement était plus conséquent d'AD/ADVF au cours de l'année pour répondre aux besoins des familles.

Nous sommes avec une activité en légère baisse. Après une chute d'activité importante durant l'année 2020 (confinement et pandémie), puis 2021, nous n'avons pas retrouvé le niveau d'activité de l'année 2019. La situation sanitaire s'améliore mais le pouvoir d'achat des ménages baissent.

Nous avons eu des annulations d'interventions par les familles pour cause de COVID-19. Nous n'avons pas pu répondre parfois aux besoins des familles par manque de personnel.

Répartition des financeurs en heures



Il y a une augmentation des accompagnements en CAF soit pour l'activité TISF **5 463,25 heures** et l'activité AD avec **11 936,75 heures**. L'activité CAF représente l'activité globale la plus importante en heures effectuées au cours de l'année 2022.

Cette augmentation reste majoritaire et correspond à l'augmentation des demandes d'accompagnement par les AD/ADVF/AVS en CAF.

Il y a eu une augmentation des heures d'interventions TISF auprès des bénéficiaires du RSA car les intervenantes TISF ont assisté aux ateliers « rompre l'isolement » pour faire connaître le dispositif RSA TISF mais aussi pour répondre favorablement aux besoins des bénéficiaires.

Le dispositif de la protection de l'enfance représente **44%** de l'activité TISF pour un total de **14 420,50 heures** ; les intervenantes AVS sont peu intervenues en protection de l'enfance, dispositif moins connu par les travailleurs sociaux. Cette baisse est due au fait que nous avons eu moins de demande des infirmières puéricultrices en prévention PMI et des travailleurs sociaux nouvellement en poste qui méconnaissent les missions de l'aide à domicile.

Les bénéficiaires

	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	171	280	146	257	17%	9%
AD/AVS	100	205	105	196	-5%	5%
TOTAL	271	485	251	453	8%	7%

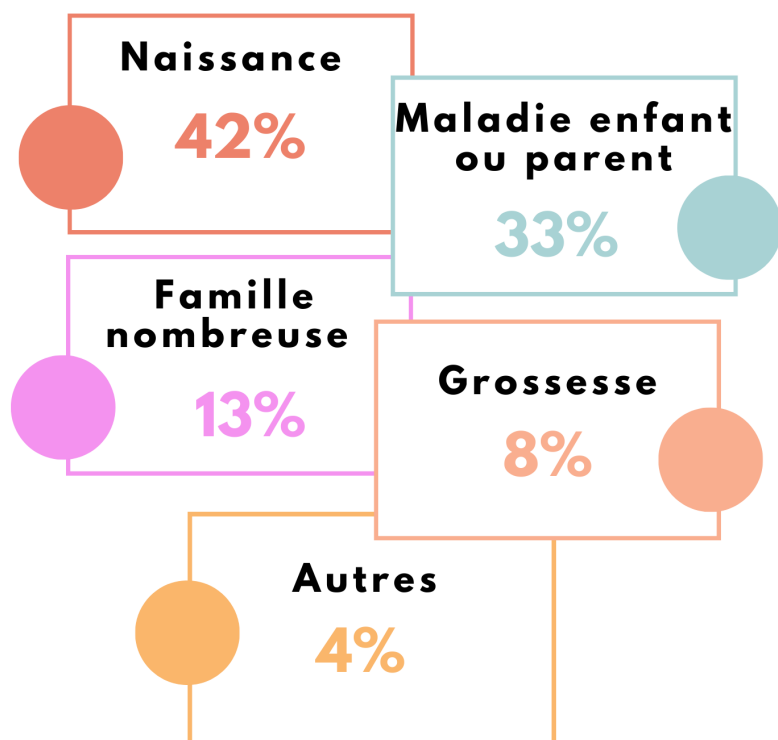
Nous avons accompagné **485** familles sur l'année 2022.

Il y a une augmentation de **9%** en accompagnement TISF et de **5%** en AD/ADVF/AVS.

Nous notons une augmentation de 8% de nouvelles familles et une baisse de 5% sur les AD/ADVF/AVS.



Les motifs d'intervention CAF



*Autres : financement CAF à 100%, décès d'un enfant

Les heures en AD/ADVF/AVS sont en augmentation de **10%**.

Le critère **naissance** y compris naissances multiples représente la moitié de l'activité globale et plus de la moitié des interventions TISF à savoir **63%** et **32%** des interventions AD/ADVF/AVS. Les prises en charge sont de plus en plus courtes.

Le critère **familles nombreuses** représente **13%** des interventions en AD/ADVF/AVS de l'activité globale.

Le critère **Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion** représente **1%** des interventions, c'est en diminution pour cette demande car financièrement il faut songer à la garde des enfants pour envisager une formation ou la reprise d'un travail.

Le critère **maladie de courte durée** représente **1%** des interventions en AD/ADVF/AVS de l'activité. Le besoin d'un soutien à la parentalité est important pour éviter d'autres complications et répondre aux besoins d'un parent malade.

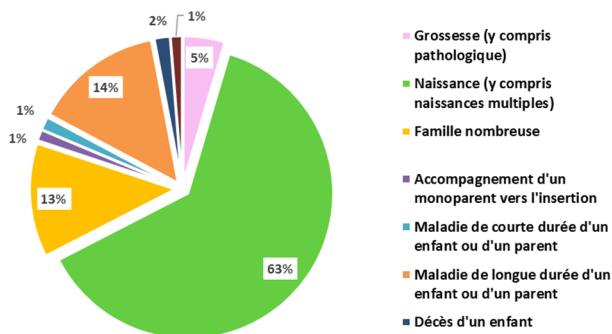
Le critère **maladie longue durée** représente **14%** une augmentation des interventions en AD/ADVF/AVS dans les familles. Ce critère le plus significatif est aussi le plus sollicité par les familles.

Le critère **décès d'un enfant ou d'un parent**, à savoir **1%** nécessite une formation afin que les intervenantes AD ou TISF accompagnent les familles dans des situations difficiles, et sachent appréhender la fin de vie.

Nous avons eu malheureusement 4 personnes aidées qui sont décédées des suites de leur pathologie au cours de cette année.

Répartition des heures par motifs d'intervention

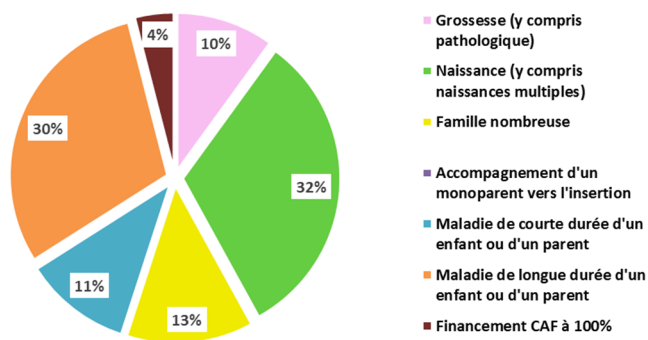
Activité TISF



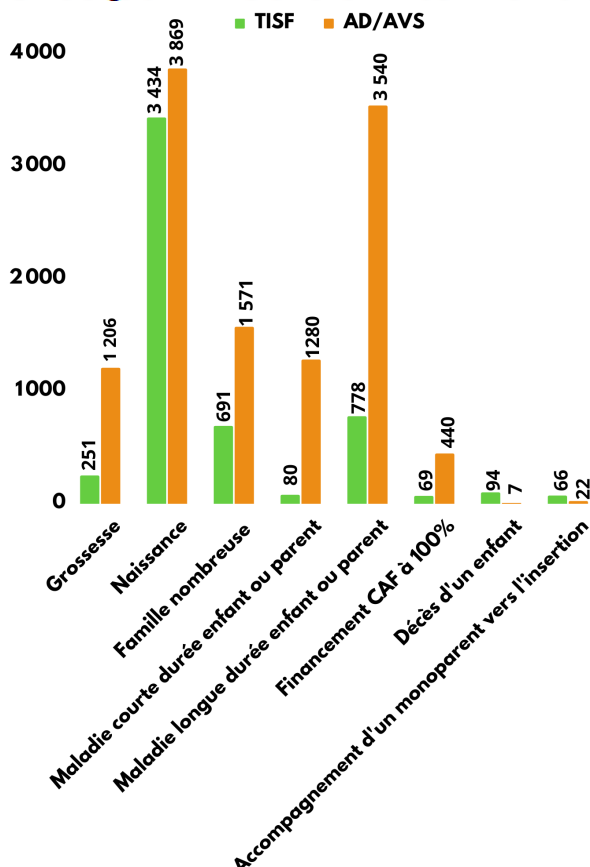
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **63%** des interventions de TISF

Activité AD/AVS

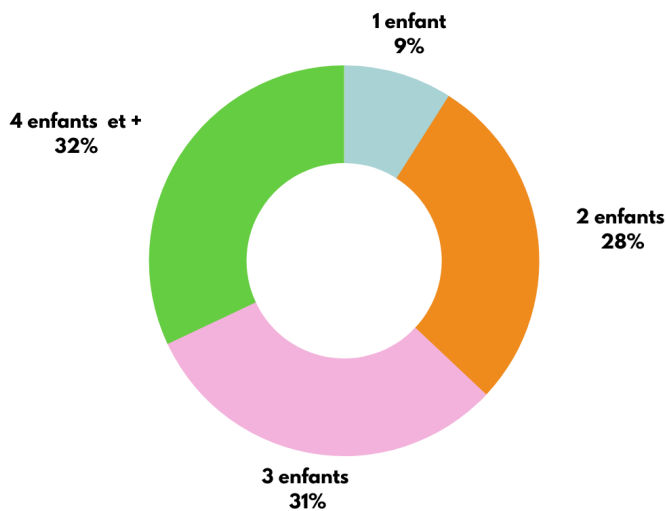
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **32%** des interventions des AD/AVS



Répartition des heures par motifs d'intervention CAF

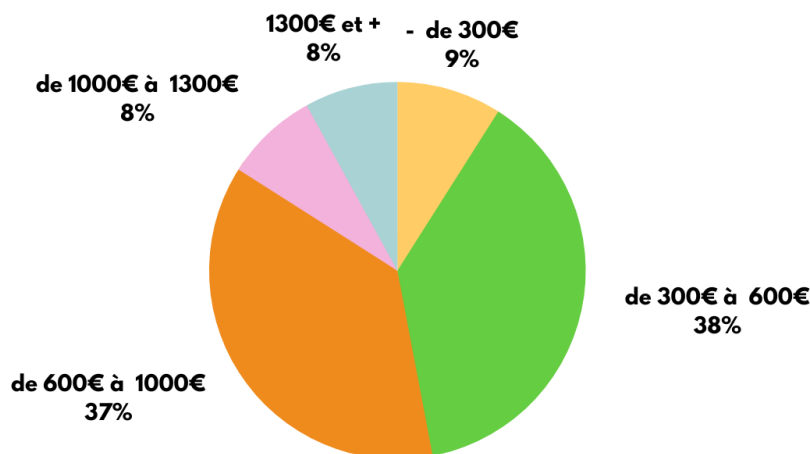


Composition des familles et quotient familial



31% des familles accompagnées ont au moins 3 enfants. La moitié des familles bénéficiaires sont composées d'un seul parent qui travaille (souvent le père).

Les intervenantes agissent en soutien des parents, pour les aider à assumer les actes de la vie quotidienne et les soutenir dans leurs fonctions parentales, par des conseils éducatifs (rôle et place de chacun, activités-sorties et stimulation par des jeux, respect et dialogue), des règles de vie d'hygiène et de soins (alimentation, sommeil), des conseils de nursing, des pratiques et organisation dans les tâches de la vie quotidienne.



38 % des familles accompagnées ont un quotient familial inférieur à 600 euros.

8% des familles accompagnées ont un quotient familial supérieur ou égal à 1300 euros.

La majorité des familles n'ont pas d'activité professionnelle. Les bénéficiaires de prestations CAF ne demandent que peu d'heures d'interventions par semaine.

Les intervenants s'attachent à proposer aux familles des réponses concrètes pour les aider à organiser leur quotidien et exercer leur parentalité dans les meilleures conditions possibles selon un budget encore plus restreint face à l'inflation.

Activité Protection de l'Enfance

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	14 420,25	207
Activité 2021	13 640,25	211
Evolution 2021-2022	6%	-2%

L'orientation

Les intervenantes sont sollicitées par l'intermédiaire des PMI, des services sociaux des MDS, CCAS, associations de MECS, des travailleurs sociaux d'école, de structures d'hébergements, des hôpitaux et cliniques. Le financement peut être la PMI, et dans ce cas il n'y a pas de prise en charge financière par la famille, mais par le conseil départemental de l'Essonne. Ce type de financement peut modifier les attentes de la famille et c'est bien l'accompagnement qui est au cœur du métier pour conseiller et orienter sur les questions de non exposition aux écrans, stimuler par des jeux, rappels sur des soins selon les besoins des enfants, voir l'équilibre alimentaire et le budget, éviter les dettes...) avec toujours une recherche de solutions pour

Les interventions

Les intervenantes TISF sont des travailleurs sociaux qui œuvrent idéalement dans une logique de prévention des situations à risques. A travers leurs missions et leurs présences en journée au domicile, elles apportent aux parents un accompagnement dont les objectifs sont de favoriser l'exercice du rôle parental et veiller au bon développement des enfants.

Les missions

Les intervenantes AD/ADVDF/AVS interviennent pour soulager un parent empêché momentanément d'effectuer les actes du quotidien. Elles travaillent avec la famille dans le but de favoriser leur autonomie.

Elles apportent plus particulièrement une aide matérielle quotidienne. Elles veillent entre autre à garantir aux familles un bon usage de leur domicile en travaillant avec elles les savoir-faire au quotidien, les règles d'hygiène et la prévention des risques domestiques.

Elles apportent également un soutien dans l'alimentation par la réalisation de repas, les conseils en matière de nutrition et d'achats alimentaires. En soulageant ainsi les parents les intervenantes leur permettent de se rendre plus disponibles pour leurs enfants à leur tour sécurisés dans un logement répondant à des normes d'hygiène et d'organisation.

La naissance

Nous sommes sollicités pour éviter tout risque de naissance prématurée, notamment en cas de grossesse pathologique. Les interventions s'effectuent dans ce cas soit autour des tâches de la vie quotidienne, soit dans la prise en charge de la fratrie et se prolongent à la naissance du bébé. S'ajoute alors un accompagnement autour des soins quotidiens du nourrisson, du respect des rythmes alimentaires et de sommeil, de l'éveil, de la relation de la mère à son enfant... Ainsi nous sommes amenés à prévenir des dépressions maternelles et les risques qui en découlent pour le nouveau-né.

Nous apportons également une vigilance particulière aux troubles du développement de l'enfant.

Si besoin nous incitons les parents à s'investir dans une démarche de soins nécessaires. Les intervenantes peuvent accompagner physiquement les familles lors des premiers rendez-vous médicaux ou médicaux-sociaux dans un objectif d'autonomie durable.

La garde des enfants au domicile permet également aux parents de s'inscrire dans leur parcours de soin, d'effectuer des démarches administratives, d'être dans une insertion et une dynamique familiale...

Le handicap

Nous accompagnons de plus en plus de familles concernées par le handicap ou présentant des pathologies psychiatriques. Ainsi les intervenantes TISF peuvent apporter du répit aux parents confrontés aux troubles de leur enfant ou leur permettre de se consacrer au reste de la fratrie. En cas de troubles psychiatriques du parent, l'accompagnement s'inscrit dans une vigilance accrue sur les besoins de l'enfant tout en s'appuyant sur les capacités du parent à pouvoir les comprendre et y répondre.

La complexité des situations pour lesquelles nous intervenons est grandissante. Nous constatons une augmentation des violences conjugales, et des **enfants** qui subissent les conflits de leurs parents et nous avons été amenés à faire huit informations préoccupantes à la CRIP91 au cours de l'année 2022.

Les visites en présence d'un tiers

Nous intervenons pour des enfants placés en MECS, dans des familles d'accueil du département, et autres par une Ordonnance de placement provisoire d'un magistrat ou d'un Juge des enfants. A cet effet nous intervenons au domicile des parents lors de « visite en présence d'un tiers TISF » afin que les enfants puissent garder des liens avec leurs parents.

Nous évaluons la qualité du lien parents/enfants ; nous soutenons et développons la fonction parentale et la responsabilité éducative.

Nous veillons à maintenir les contacts parents/enfants et entre les frères et sœurs.

Actions et partenariats 2022

- **Action RSA Conseil Départemental**

Le dispositif

L'association AFAD IDF accompagne, à travers une équipe de TISF les bénéficiaires du RSA depuis 2010. La finalité de notre accompagnement est bien d'engager les démarches nécessaires à la mobilisation de ces personnes dans l'ouverture de leurs droits et à la restauration du lien social afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Le territoire de mise en œuvre défini dans la convention d'objectifs « accompagnement à la vie quotidienne des allocataires du RSA » est le suivant : Athis-Mons/Savigny-sur-Orge/Viry-Châtillon ; Draveil/Montgeron/Brunoy ; Evry/Ris-Orangis/Grigny et Corbeil-Essonnes/Mennecy.

Données chiffrées

6 salariées TISF de l'AFAD IDF ont été sollicitées pour accompagner 31 bénéficiaires pour cette année 2022. Nous avons accompagné soit 25 femmes et 6 hommes.

Nous avons eu 41 personnes orientées, Il y a eu 5 bénéficiaires du RSA orientés par le CCAS qui ont été accompagnés, une personne a été suivie par la CAF.

Les orientations sont faites majoritairement par les MDS : Il y a eu 25 personnes bénéficiaires du RSA orientées. 20 personnes seules sans enfant ont été accompagnées.

Nous avons accompagné 12 familles monoparentales et un couple avec leurs enfants. Dans l'ensemble les conditions d'accueil dans le logement ont permis aux TISF d'intervenir à domicile.

Les orientations

10 personnes ont été orientées vers le dispositif et n'ont pas signé de contrat par manque d'adhésion dès le départ, voir des rendez-vous fixés non honorés, un refus d'être accompagné : Il y avait 2 hommes et 8 femmes. Tout au long de l'année, 5 TISF ont pu assister aux ateliers « rompre l'isolement ». Toute personne en situation d'isolement a pu être accompagnée en participant à des ateliers artistiques et/ou sportifs, sur des temps collectifs et/ou sur des temps individuels.

Ces actions de remobilisation ont permis de faciliter l'autonomie dans les démarches, de connaître et d'avoir accès aux structures culturelles et sportives. L'intégration des TISF aux ateliers a permis de rencontrer des bénéficiaires du RSA et de présenter notre action.

L'activité

Le nombre d'heures réalisées en 2022 auprès des allocataires du RSA est de 1 329,25 heures.

L'activité a augmenté grâce à des entretiens préparés et à l'intégration des intervenantes TISF aux ateliers rompre l'isolement.

Nous regrettons que ce dispositif pourtant essentiel pour les bénéficiaires les plus en difficulté soit peu utilisé par les travailleurs sociaux référents.

Effectivement notre activité est toujours marquée par une baisse. Nous nous devons de rencontrer les travailleurs sociaux CAF et de CCAS pour faire connaître le dispositif. Nous sommes persuadés que notre action auprès des bénéficiaires du RSA permet de faire évoluer favorablement les situations mais malheureusement nous sommes tributaires des orientations par les référents RSA.

Les missions

Les intervenantes TISF RSA sont confrontées à des situations de pauvreté et de précarité qui s'aggravent, des situations d'expulsions locatives et des ruptures d'hébergement qui ne permettent pas la poursuite de l'accompagnement. Le RSA, versé en janvier 2023 correspond à la somme de 598,54€ par mois pour une personne seule. Pour un couple avec 2 enfants il est de 1 256,93€.

Nous devons alors trouver des partenaires, des solutions pour répondre aux problématiques vitales : se nourrir, rester en bonne santé et avoir un logement stable.

Pour répondre au mieux aux enjeux de société, nous ne devons plus être sur des constats, mais participer à des instants de réflexion pour parvenir à des solutions et poursuivre le travail partenarial.

- **Le RÉPAP : Référent Parcours Périnatalité**

Le dispositif

Ce dispositif est destiné aux professionnels qui se sont portés volontaires pour participer à l'expérimentation RÉPAP - Référent Parcours Périnatalité, lancée sur quatre territoires (CPTS Centre Essonne, Drôme, Guyane, Pays Loire Touraine). Les financeurs sont la CPAM, et l'ARS, il y a aussi le ministère des solidarités et de la santé, et les 1000 premiers jours.

L'expérimentation RÉPAP est proposée à toutes les femmes enceintes :

- De moins de 7 mois ou 30 semaines d'aménorrhée,
- Domiciliées sur le territoire de l'expérimentation,
- Ayant des droits ouverts à l'assurance maladie, et rattachées à la CPAM du territoire.

Le lancement du projet a débuté le 26 avril pour les intervenantes TISF AFAD IDF.

Cet accompagnement des futures mères se traduit par 4 entretiens, une disponibilité téléphonique pour conseiller, et orienter, assurer et proposer des activités de coordination du parcours, en lien avec tous les professionnels intervenant auprès de la femme enceinte.

Intéressée pour ce projet sur l'Essonne, l'AFAD IDF a signé une convention afin que les 4 intervenantes TISF volontaires puissent se rendre sur Grigny, Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Lisses, et Bondoufle...

Les fonctionnements

L'accompagnement se déroule en plusieurs étapes qui varient en fonction des facteurs de vulnérabilités / fragilités existants ou pouvant apparaître ou être repérés à tout moment du parcours.

L'accompagnement par le référent parcours périnatalité dans le cadre du dispositif expérimental s'achève le jour où l'enfant atteint l'âge de 4 mois.

Le RÉPAP ne se substitue pas aux professionnels assurant le suivi médical de la grossesse (sage-femme, médecin généraliste, gynécologue, etc.). Il veille à la continuité, sans rupture, du parcours de périnatalité de la femme suivie et assure la coordination de son parcours, en cohérence et en complémentarité avec les autres professionnels impliqués dans ce suivi, dans le respect des domaines de compétence de chacun.

L'accompagnement

L'accompagnement se déroule en plusieurs étapes qui varient en fonction des facteurs de vulnérabilités / fragilités existants ou pouvant apparaître ou être repérés à tout moment du parcours. L'accompagnement par le référent parcours périnatalité dans le cadre du dispositif expérimental s'achève le jour où l'enfant atteint l'âge de 4 mois.

Le RÉPAP ne se substitue pas aux professionnels assurant le suivi médical de la grossesse. Il veille à la continuité, sans rupture, du parcours de périnatalité de la femme suivie et assure la coordination de son parcours, en cohérence et en complémentarité avec les autres professionnels impliqués dans ce suivi, dans le respect des domaines de compétence de chacun.

Les outils

Un outil informatique spécifique est déployé sur chaque territoire. Cet outil permet de collecter des données nécessaires au suivi des femmes, à sa facturation auprès de l'assurance maladie et à l'évaluation de l'expérimentation, dans le respect des obligations relatives au RGPD.

Le RÉPAP s'engage à utiliser et renseigner ce système d'informations dans le cadre de ses missions.

Conclusion

La fin des inclusions a été actée au 30 juin 2023 et la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2023.

Malgré les difficultés pour déployer le projet sur le territoire, nous sommes d'accord pour dire que le projet aura au moins eu le mérite de tenter de réunir les différents acteurs du parcours de soin en périnatalité.

Il est relevé que cette expérimentation aura amorcé un décloisonnement des champs sociaux et médicaux et permis ainsi une meilleure connaissance du réseau et des partenaires existants.

Bilan des objectifs 2022

Recruter du personnel d'intervention ADVF ou AES, et TISF sur le département afin de palier aux nombreux départs : pérenniser les équipes

Nous avons renforcé les équipes en intégrant 10 personnes embauchées au cours de l'année 2022. Nous avons rencontré 35 personnes en entretien de recrutement ; Nous avons rencontré Pole Emploi Entreprise d'Etampes et de Juvisy. Nous avons embauché 7 salariés AD et 3 salariés TISF. Nous avons sollicité la formation, tutorat pour certains salariés, recruté des faisant fonction TISF et des AD.

Promouvoir l'action AFAD IDF et les métiers de l'aide à domicile auprès des partenaires CAF

Nous souhaitons que notre activité soit davantage connue par le public, que nous puissions intervenir le plus en amont possible afin d'être dans une dynamique de prévention. Nous n'avons pas pu rencontrer les travailleurs sociaux de la CAF, ni des hôpitaux. La complexité des situations pour lesquelles nous intervenons est grandissante. En effet les familles en CAF accumulent de plus en plus de difficultés sociales, économiques, médico-psychologiques, culturelles... Celles qui répondent aux critères CAF ont à leur charge une participation financière basée sur leur quotient.

Le nombre de demandes qui n'ont pu aboutir pour des raisons financières alors qu'elles concernaient des situations potentiellement à risques a été en nette progression. Dans le cadre d'une politique de prévention, il serait intéressant qu'une révision de la grille tarifaire notamment pour les tranches moyennes soit menée. Une orientation vers les aides financières a été faite par les intervenantes TISF et les responsables de secteur en lien avec les travailleurs sociaux pour pouvoir accompagner ces familles. Les devis ont été soumis, étudiés et financés.

Promouvoir les métiers TISF de l'aide à domicile dans les centres de formation, Pôle Emploi et via les réseaux sociaux

Nous avons rencontré les écoles de formation des TISF, accueilli 6 stagiaires TISF et ADVF et rencontré les formateurs lors des bilans de stages. Donc nous avons pu échanger sur les finalités des interventions dans les missions de l'aide à domicile selon les métiers TISF ou ADVF, les moyens d'interventions des salariés en formation...

Les centres de formation n'ont pas rempli leur quota d'élèves. Nous avons donc eu recours à des passerelles pour un parcours d'intégration des faisant fonction TISF, monter en compétences les auxiliaires de puériculture et les AVS.

Nous avons opté pour une formation avec ADEDOM de 14 jours alliant théorie et pratique.

4 salariées ont été recrutées en contrat de professionnalisation formation TISF. Une politique de communication visant à valoriser la formation et la profession TISF est souvent évoquée en entretien d'évaluation professionnel en interne et sur les réseaux sociaux.

Favoriser la collaboration partenariale afin de mieux répondre aux besoins des familles

Comme nous souhaitons que nos actions soient valorisées auprès des partenaires, nous en avons discuté lors des rencontres en réunions au sujet des familles en précisant les missions spécifiques des intervenantes TISF.

Un lien avec les services hospitaliers et notre équipe a permis un travail d'information et/ou d'accompagnement des familles le plus en amont possible. L'inscription de notre action dans une démarche de prévention contribue à favoriser la santé et le développement psychique des enfants. Nous avons étendu notre partenariat auprès des professionnels, exerçant en libéral et qui connaissent peu notre dispositif RÉPAP, nos actions auprès des bénéficiaires RSA et nos actions de prévention en protection de l'enfance en soutien à la parentalité à

Objectifs 2023



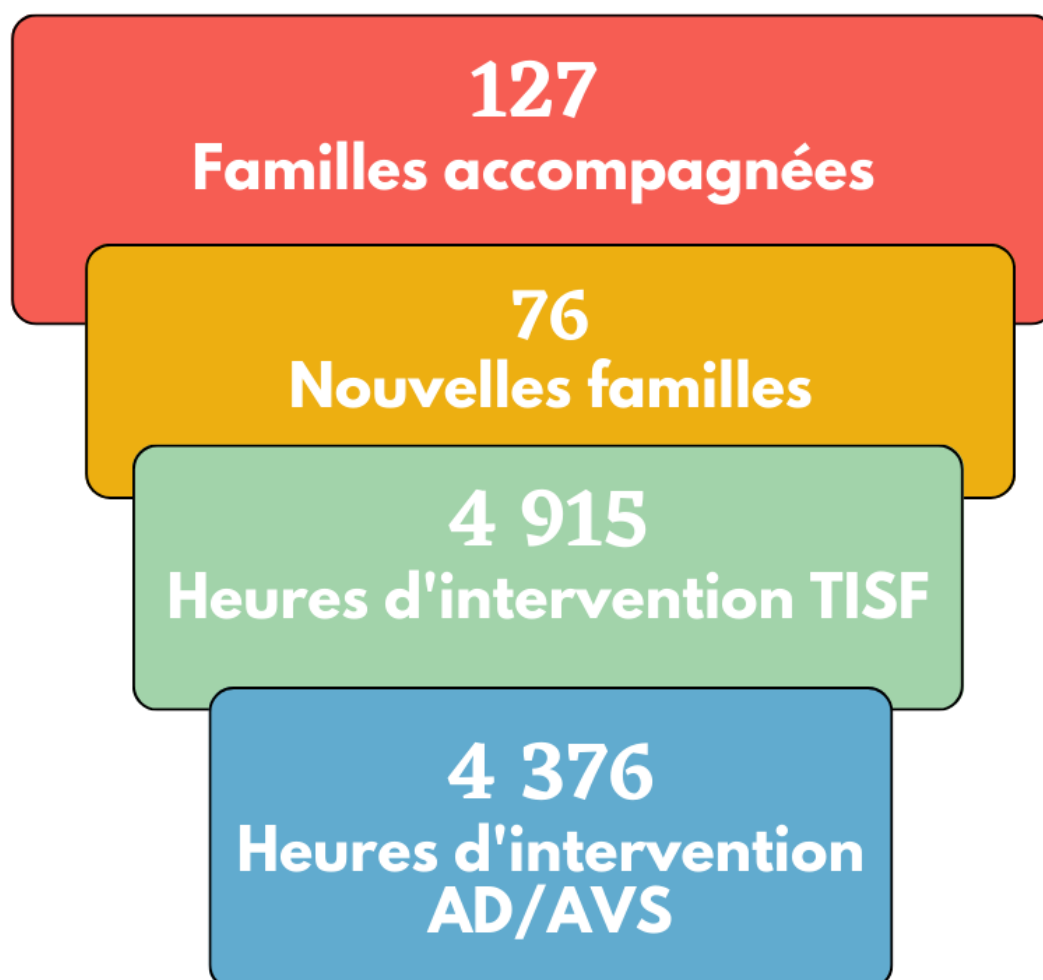


Afad

ÎLE-DE-FRANCE
AIDE FAMILIALE À DOMICILE

Rapport d'activité 2022

**Département des
Hauts-de-Seine**



Présentation

L'antenne de Paris de l'AFAD IDF aide de nombreuses familles sur un vaste territoire, comprenant : la ville de **Paris** (75) et une grande partie de la petite couronne, située dans les départements des **Hauts-de-Seine** (92), de la **Seine-Saint-Denis** (93) et du **Val-de-Marne** (94) .

Elle est composée d'un responsable d'antenne, adjoint d'une équipe administrative comptant trois responsables de secteur : deux en charge des TISF et une autre des AD/ADVF.

Elles coordonnent et organisent l'action d'une équipe de professionnels de terrain, dont 25 TISF et 17 AD/ADVF. De leur place, toutes et tous œuvrent pour un objectif commun : aider et soulager les familles accompagnées au quotidien.

Actualité de l'antenne

Même si cela avait été amorcé dès fin 2021, la réorganisation administrative de l'antenne a vu le jour de manière effective au début de l'année 2022. Ce réaménagement a permis de restructurer les équipes de terrain, avec désormais une responsable de secteur distincte pour chacune des trois équipes de terrain, réparties comme suit :

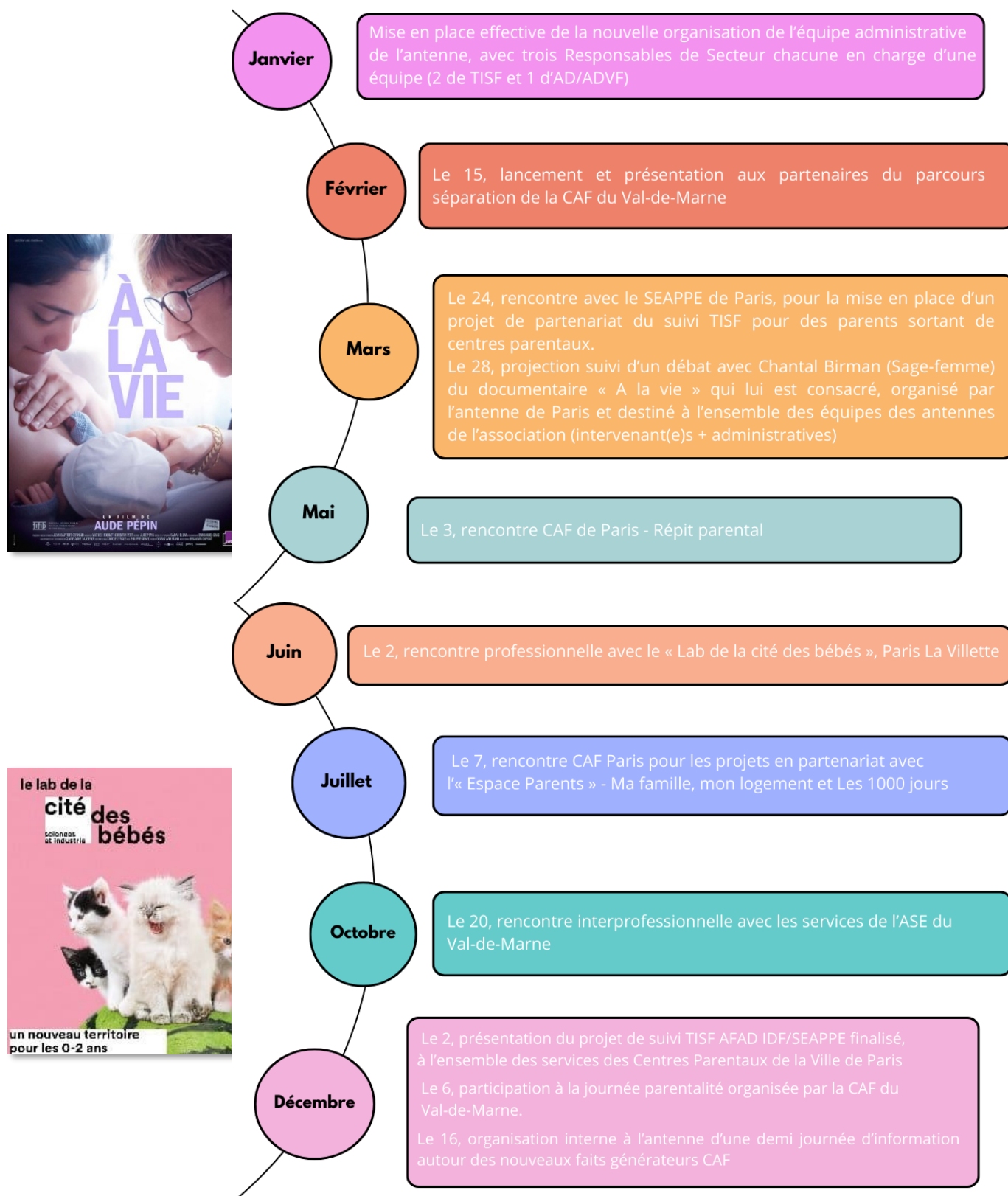
- TISF secteur Ouest (départements 75/ 92)
- TISF secteur Est (départements 75/93/94)
- AD/ADVF, avec en son sein également deux zones géographiques distinctes Est/Ouest.

Cette réorganisation, par activité et par secteurs géographiques plus cohérents, présente de nombreux avantages. Avec plus de lisibilité, de cohérence, de fluidité dans les transmissions apportées aux familles et aux partenaires, cette nouvelle organisation simplifiée est moins contraignante pour les intervenants, a grandement contribué à l'essor connu par notre antenne en 2022.

En effet, 2022 se caractérise comme étant la première année de reprise pleine et entière après l'épidémie de COVID 19, qui a durement éprouvé notre secteur. Ainsi, sortant de cette période difficile, nous avons

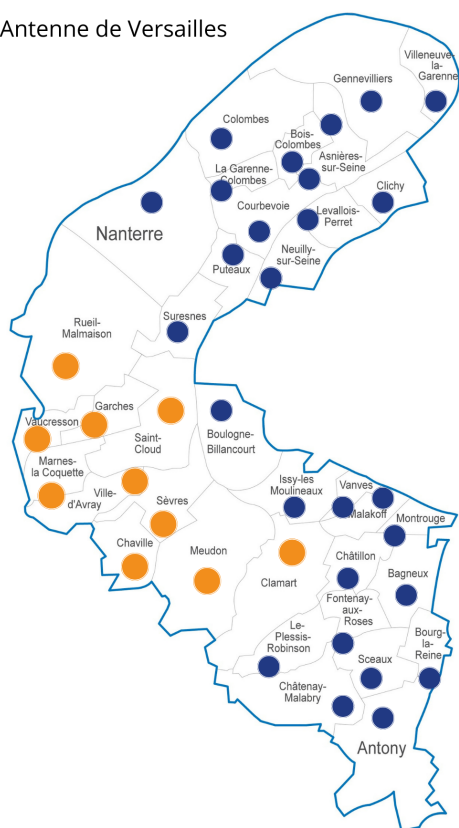
à nouveau pleinement pu mener nos missions d'accompagnement des familles et conduire de nouveaux projets. Ce qui a eu pour conséquences principales d'entraîner sur notre antenne : une dynamique

Evènements de l'année 2022



Zone d'activité

- Antenne de Paris
- Antenne de Versailles

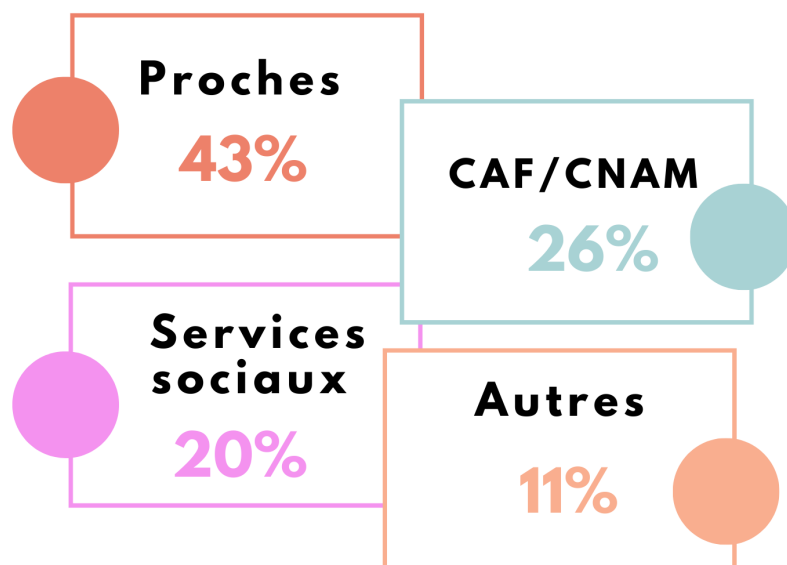


Présente sur de nombreuses communes des Hauts-de-Seine, notre activité demeure concentrée sur la partie Est, proche de la capitale et accessible facilement depuis Paris en transports en commun.

La partie la plus éloignée, sur le secteur Ouest, relève de notre antenne des Yvelines.

Origine de la demande

Venant souligner la satisfaction des bénéficiaires que nous accompagnons, les demandes via le bouche à oreille des proches, familles et amis, sont maintenant largement majoritaires. Sinon, principalement liées à la naissance, les origines de la demande émanent aussi évidemment beaucoup et logiquement de la CAF. Ceci étant, celles provenant des services sociaux représentent également maintenant une part importante.



*Autres : PMI, services de soins...

L'activité

	TISF CAF	TISF ASE	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	4 095,75	819,00	4 375,75	9 290,50
Heures réalisées 2021	4 882,50	1 007,25	3 948,25	9 838,00
Heures réalisées 2020	3 509,75	156,25	2 230,50	5 896,50
Heures réalisées 2019	4 181,75	294,50	2 312,75	6 789,00
Evolution 2021-2022	-16%	-19%	11%	-5%
Evolution 2019-2022	-2%	178%	89%	37%

Si notre volume d'activité CAF TISF a légèrement diminué en comparaison de l'an dernier, il reste à un niveau stable au regard des chiffres de 2019, année de référence pré-Covid 19. Ainsi, l'on peut parler de stabilité et de consolidation pour notre activité TISF dans le 92 en 2022, après une année 2021 qui avait été elle marquée par une très forte hausse.

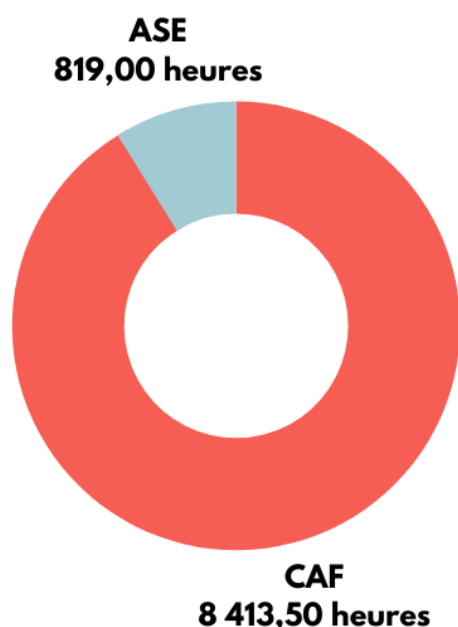
Concernant l'activité ASE TISF dans le département, là aussi une petite baisse par rapport à l'an passé, mais concomitante à une forte hausse qui demeure historique en comparaison de 2019 (+ 178%).

Ce qui vient confirmer notre implantation, notre identification et la reconnaissance de nos missions par les services sociaux du département : fruit d'un gros travail de développement partenarial relancé auprès des acteurs de la protection de l'enfance des Hauts-de-Seine depuis 2021.

Dans le même temps, face à des demandes croissantes de la part des familles des Hauts-de-Seine, l'activité AD poursuit en 2022 un développement conséquent, avec un niveau largement supérieur à celui de 2019.

Donc logiquement, notre activité globale en 2022 a subi une légère érosion, mais demeure à un niveau extrêmement élevé au regard de 2019, année de référence.

Répartition des financeurs



Notre financeur principal dans le 92 reste très majoritairement la CAF, la part ASE représentant également une quantité non négligeable, avec **17 %** de l'ensemble des heures réalisées ; le tout, dans des proportions strictement identiques à celles de l'an passé.

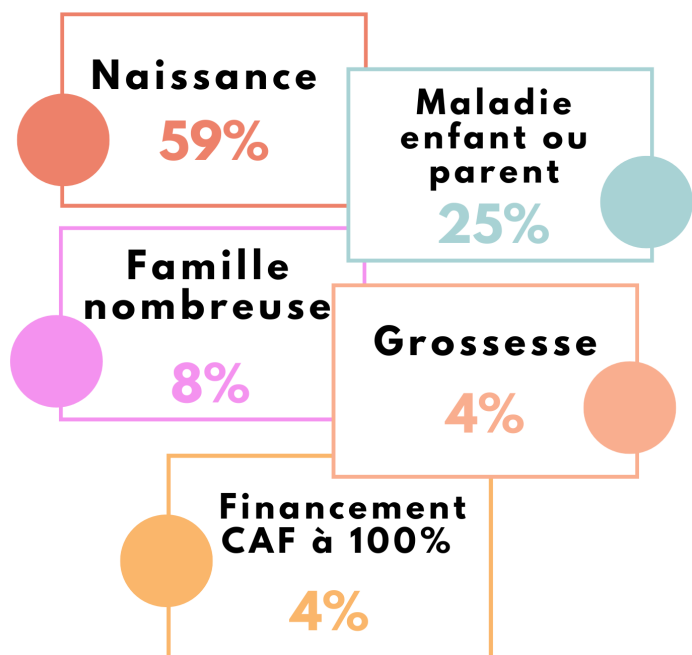
C'est pour nous la confirmation de la diversification de notre activité, qui est l'un de nos objectifs majeurs sur le territoire Haut-Seinais, pour lequel nous poursuivons le travail engagé.

Les bénéficiaires

	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	37	72	49	76	-24%	-5%
AD/AVS	39	55	35	50	11%	10%
TOTAL	76	127	84	126	-9%	2%

En adéquation avec les chiffres de l'activité, le nombre des familles TISF est quasi stable, avec une baisse minime. Dans le même temps, la progression de l'activité AD a pour effet d'augmenter naturellement le nombre de familles, pour au global atteindre un résultat équivalent à celui de 2021.

Les motifs d'intervention CAF

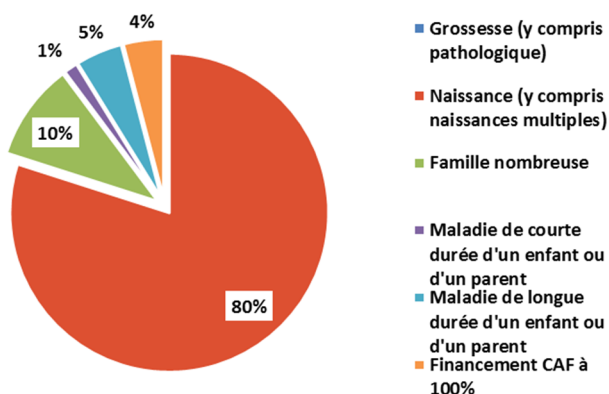


Les motifs d'intervention des TISF sont toujours principalement liés aux naissances, à hauteur de **80 %**. Ce qui demeure évidemment extrêmement important, puisque cela représente de loin, notre premier motif d'intervention sur l'ensemble du département, toutes activités confondues.

Ceci étant, la diversification souhaitée de nos interventions se confirme, avec une répartition presque identique à celle de 2021, qui avait été marquée par un plus grand partage des motifs d'intervention, au détriment de celui lié aux naissances, jusqu'alors très largement prépondérant dans le département.

Répartition des heures par motifs d'intervention

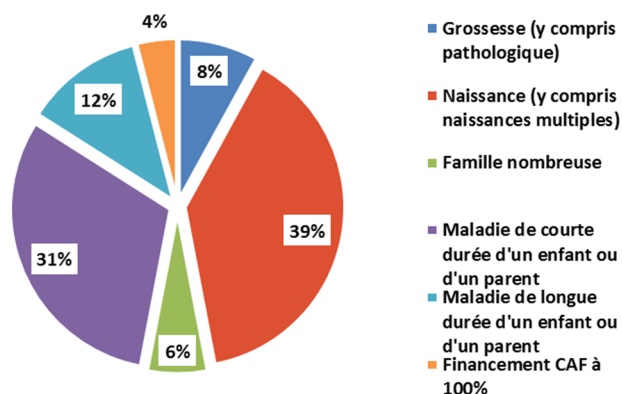
Activité TISF



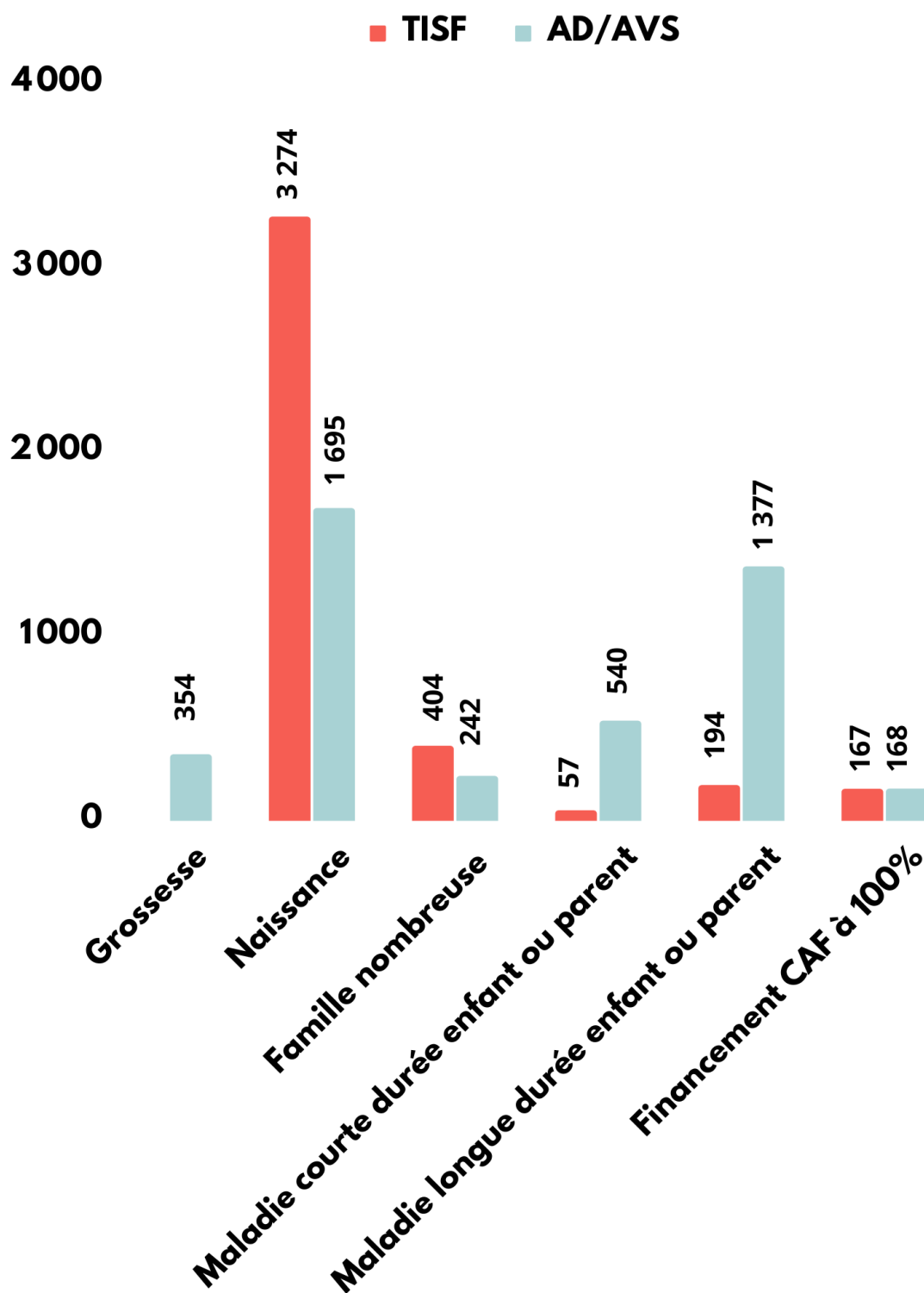
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **80%** des interventions de TISF

Activité AD/AVS

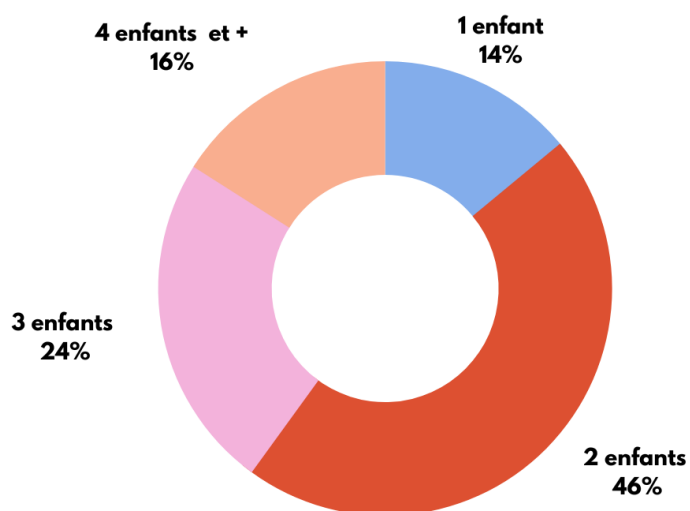
Dans le cadre du dispositif CAF, la maladie de longue durée représente **39%** des interventions des AD/AVS



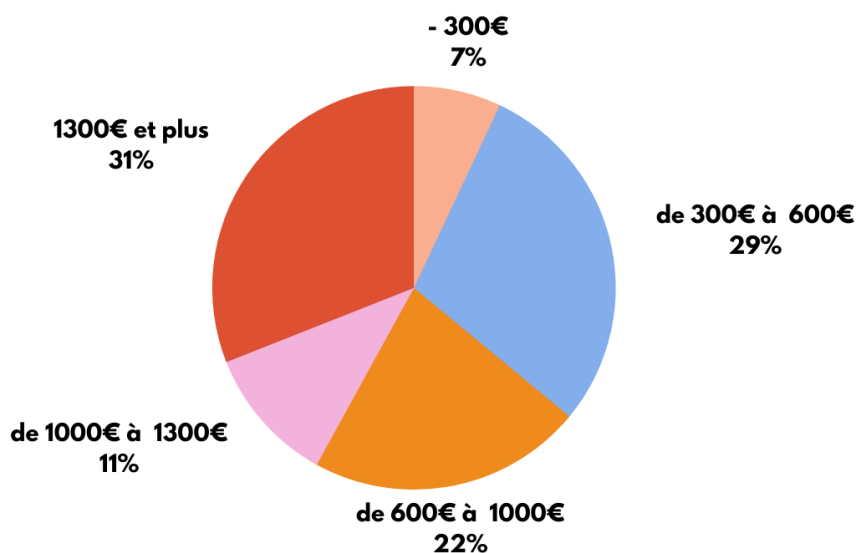
Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Composition des familles et quotient familial



Dans le cadre de la CAF, les familles accompagnées sont logiquement très majoritairement composées de 2/3 enfants ou plus, en raison du nombre important d'interventions dans le cadre des naissances multiples.



Le quotient familial mensuel des bénéficiaires CAF reste relativement élevé dans le département des Hauts-de-Seine (les familles accompagnées dans le cadre des naissances multiples étant le plus souvent assez aisées), même si les revenus moyens sont également bien représentés.

Activité Protection de l'Enfance

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	819,00	17
Activité 2021	1007,25	15
Evolution 2021-2022	-19%	13%

Avec un volume de **819 heures** et un total de **17 familles** accompagnées (composées quasi-intégralement de familles de **1 à 3 enfants**), notre activité dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, confirme sa bonne implantation dans le territoire des Hauts-de-Seine, avec une relative stabilité, suite à une forte progression enregistrée en 2021. C'est là, la conséquence de la poursuite de notre travail d'information et de développement partenarial auprès des acteurs locaux de la protection de l'enfance ; auprès desquels nous sommes maintenant bien identifiés.

La répartition des missions ASE et le déroulement de leurs prises en charge :

Dans le 92, nos prises en charge dans le cadre de l'ASE ont une **durée moyenne de 80 à 100 heures**, à raison d'environ deux demi-journées d'intervention par semaine auprès des familles. Il arrive d'ailleurs que nous éprouvions parfois des difficultés pour le renouvellement de ces prises en charge, qui peuvent conduire à des interruptions de suivi, souvent préjudiciables aux familles.

Les motifs de nos interventions les plus fréquents sont les suivants :

Observation
et accompagnement
du lien parent/enfant

Aide à l'organisation
du cadre de vie

Proposer des activités
de loisirs, de jeux et/ou de
développement de vie
sociale

Accompagnement aux rdv
médico-sociaux et /ou aux
activités extérieures

Aide aux devoirs

Visites en présence
d'un tiers

Dès le début de l'accompagnement, nous mettons en place un projet individualisé en lien avec les partenaires. Celui-ci va permettre de déterminer les moyens et les objectifs du suivi dispensé par les TISF.

Réalisé avec et pour la famille, il a également pour but primordial, de la placer au cœur et de la rendre actrice de son projet. C'est le binôme de TISF en charge de l'accompagnement, nommé par la responsable de secteur, qui est référent et donc garant de ce projet. Le choix volontaire d'un binôme, qui intervient en alternance auprès de la famille, est volontaire. Il permet en effet, de bénéficier d'un regard croisé et d'aider à conserver le recul et donc la bonne posture, inhérent à tout accompagnement d'ordre social.

La prise en charge se réalise ensuite alors en liens étroits et permanents avec les différents partenaires autour de la situation. En fin de prise en charge, un rapport d'évaluation est rédigé par les TISF.

Il est évidemment réalisé au regard du projet individuel établi au démarrage de l'accompagnement et préconise les suites à donner à l'accompagnement, en fonction de l'évolution observée. Il est à noter que pour tout ce travail de suivi et de réflexion (rédaction du Projet Individualisé, des notes intermédiaires éventuelles, du rapport d'évaluation, mais aussi les temps d'échanges et de concertations avec les partenaires), du temps que nous appelons « heures administratives » est dédié aux TISF, pour effectuer ce travail indispensable.

Actions et partenariats 2022

La mise en place d'actions collectives est un moteur pour notre activité, permettant de la faire connaître et/ou de la mettre en valeur. Nos intervenants (principalement TISF) peuvent dans ces occasions présenter aux familles et/ou aux partenaires l'étendue de leurs missions, les différentes possibilités d'accompagnement et/ou simplement dispenser des conseils pour tous les actes liés à la périnatalité et à la parentalité, dont elles sont spécialistes. Ces actions collectives peuvent par ailleurs dans le même temps être l'occasion de développer de nouveaux partenariats.

Ainsi, dans ce cadre plurifactoriel pour nous essentiel, des nouveaux projets ont vu le jour en 2022 et d'autres se sont poursuivis ou arrêtés :

Développement et maintien des liens partenariaux avec l'ensemble des services de l'ASE des Hauts-de-Seine et notamment les SST

Collaboration étroite et régulière avec les services de la CAF 92

Entretiens constants des liens au travers du suivi des situations avec nos partenaires associatifs locaux. A titre d'exemples : ESSOR, AVVEJ,...

Rencontre professionnelle avec l'équipe du « Lab de la cité des bébés » (*Espace permanent consacré à l'éveil et au bien-être des petits, de la naissance à vingt-trois mois*), Paris La Villette

En lien avec deux autres associations Parisiennes d'accompagnement des familles, nous avons démarré en 2022 un projet expérimental autour de lectures « jeune public », dans les ludothèques

Journée d'information organisée en interne fin 2022, autour du thème « *Les compétences des TISF, moteur des politiques sociales et soutien des évolutions de la société, en lien avec les nouveaux faits générateurs et accompagnements des familles* ».

ZOOM sur le projet : Organisation d'une journée d'information à destination des TISF de l'antenne CAF /Antenne de PARIS AFAD IDF

« Les compétences des TISF, moteur des politiques sociales et soutien des évolutions de la société, en lien avec les nouveaux faits générateurs et accompagnements des familles ».

Objectifs généraux :

- Aborder la politique sociale de la France, sa mise en œuvre, par le biais des CAF au centre des dispositifs

ACTION DES CAF en application de la politique sociale à destination des familles : objectifs et outils

L'action sociale des CAF s'adresse à toutes les familles affiliées au régime général de la sécurité sociale et plus particulièrement aux familles qui ont les charges les plus lourdes, les ressources les plus modestes ou qui sont en difficulté. L'action sociale des CAF concerne plus particulièrement l'accueil des jeunes enfants, l'accompagnement social, le temps libre des enfants et des adolescents, l'habitat et le logement, l'animation et la vie sociale, le soutien à la fonction parentale. Il s'agit souvent de subventions versées par les CAF à des organismes prestataires afin de prendre en charge une partie des dépenses liées au service rendu au bénéficiaire.

⇒ Aider les parents à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle (ex : PAJE)

(notes : **La durée légale du congé maternité est de 16 semaines, soit 112 jours**, articulée autour de deux périodes : Le congé maternité prénatal et le congé maternité postnatal.

Congé paternité de 25 jours lors de la naissance d'un enfant : Vous pouvez le prendre à la suite du **congé** naissance de 3 jours, et des 4 jours de **congés paternité** minimums (soit 7 jours) et ainsi obtenir 28 jours de **congés** consécutifs. 23 déc. 2021)

⇒ Faciliter le retour à l'emploi des mères désirant retravailler (ex : subvention garde d'enfant, Crèche, aide financière de retour à l'emploi...)

⇒ Aider les parents à mieux exercer leurs responsabilités (ex : compensation de la pension alimentaire non versée, allocation de soutien familiale, APL...)

⇒ Adapter le droit aux évolutions des familles (ex : PACS)

- Comprendre les enjeux de société pour adapter les accompagnements, et souligner les impacts de cette évolution au quotidien sur le travail social mené par les TISF et les AD, en lien avec les nouveaux faits générateurs
- Les SAAD et les intervenants : moteurs indispensables
- Renforcer les compétences des intervenants, diffuser l'information, conseiller et orienter les familles vers des solutions adaptées

Objectifs opérationnels :

Première thématique :

- Circuit de la demande, réglementation et choix des intervenants
- Connaître les nouveaux faits générateurs CAF et les obligations de chacun

Deuxième thématique :

- À la croisée des nouvelles demandes, savoir se positionner, questionner le sens des interventions en alliant un point de vue équilibré et un regard social
- Adapter les interventions et développer de nouvelles vigilances (limite des interventions, suppléance, soutien et positionnement face aux situations de handicaps complexes et de séparations, écueils à éviter, valorisation des compétences)

Troisième thématique :

- Transmettre l'information : en utilisant les moyens à disposition et en s'appuyant sur les usages, le savoir-faire de chacun (cahier de bord, outils numériques, téléphone, transmission au bureau...)
- Destinataires des informations : partage et limite du secret professionnel

Intervenants :

Professionnels du SAAD de l'antenne de Paris :

- Intervenants à domicile expérimentés (TISF)
- Responsables de secteur
- Responsables d'Entité Départementale

CONSTATS / ÉVALUATION

L'exigence de compétences et de formations est de plus en plus pressante pour s'adapter aux besoins des familles et aux évolutions de la société, qui viennent souligner les nouveaux faits générateurs de la CAF.

Le partage d'informations, la compréhension et le travail d'adaptation autour des nouveaux enjeux d'interventions s'avèrent donc essentiels. Les intervenants à domicile sont les plus impactés par ces changements. Cela oblige inéluctablement ces professionnels, acteurs et renforts du quotidien et plus largement tous les professionnels du soutien à la parentalité, à interroger leur positionnement professionnel.

Ces ateliers et ces échanges très appréciés par les TISF participantes, s'avèrent de fait essentiels à l'avenir dans notre secteur d'activité en mutation permanente ; phénomène amplifié par les bouleversements sociétaux de ces dernières années. Ainsi, nous souhaitons pouvoir les renouveler et les

Bilan des objectifs 2022

<p>Pérenniser et poursuivre le développement engagé de notre activité de protection de l'enfance avec l'ensemble des partenaires du département.</p>	<p>Extrêmement marginale jusqu'en 2020, notre activité de protection de l'enfance avait connu en 2021 un essor considérable dans le département, après un travail d'information et de développement conséquent auprès des partenaires locaux.</p> <p>Ainsi, avec une stabilité relative du nombre de nos interventions dans le cadre de l'ASE en 2022 sur le territoire, nous y avons bel et bien pérennisé notre implantation et notre présence.</p>
<p>Poursuivre la diversification de notre activité CAF, pour répondre à l'ensemble des motifs d'accompagnement à destination des familles du 92</p>	<p>Restant principalement lié aux naissances, la diversification souhaitée de nos interventions s'est confirmée en 2022, avec une répartition presque identique à celle de 2021, qui avait déjà été marquée par un plus grand partage des motifs d'intervention dans le département.</p>
<p>Accentuer l'homogénéisation de la répartition de nos interventions dans les Hauts-de-Seine, en développant encore davantage notre présence sur l'Ouest du département</p>	<p>Présente sur de nombreuses communes des Hauts-de-Seine, notre activité demeure en 2022 encore trop concentrée sur la partie Est, accessible facilement en transports en commun depuis Paris, cœur de répartition de notre zone géographique d'intervention.</p>

Objectifs 2023

Au regard de ces résultats et de la bonne dynamique de notre antenne connus en 2022, nous pouvons raisonnablement envisager les objectifs suivants pour 2023 :

Poursuivre la pérennisation de notre travail de développement et de diversification dans les Hauts de Seine, engagé après la reprise post COVID de 2021, tant concernant notre activité CAF que celle liée à nos missions de protection de l'enfance.

Continuer de mener à bien des projets ambitieux et innovants, en vue de développer nos partenariats et d'élargir nos missions d'accompagnement à destination des familles

OBJECTIFS 2023

A nouveau, veiller à l'homogénéisation de la répartition de nos interventions dans les Hauts-de-Seine, en développant encore davantage notre présence sur l'Ouest du département, via l'antenne de l'AFAD-IDF des Yvelines, plus à même en terme d'accessibilité de desservir cette partie du département



Afad

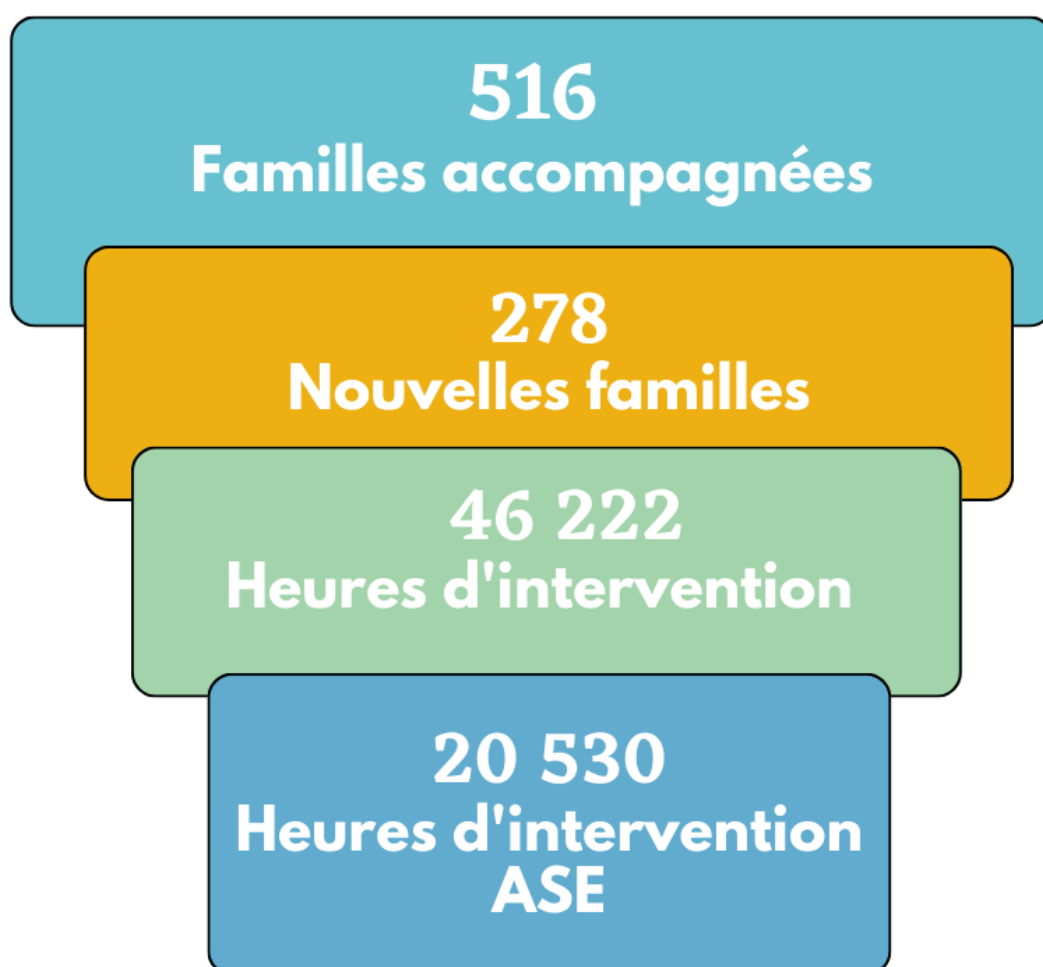
ÎLE-DE-FRANCE

AIDE FAMILIALE À DOMICILE

Rapport d'activité 2022

Département de
Seine-Saint-Denis

Chiffres de l'année 2022



Evènements de l'année 2022



2ème trimestre

Management et organisation

L'environnement social et médicosocial est touché par une crise de sens, d'attractivité et de fidélisation des équipes. Ce constat général amène à repenser le management des équipes d'intervention et administrative.

Aujourd'hui, il est difficile de penser le management comme il y'a dix ans, compte tenu des injonctions paradoxales émanant des professionnels, des familles accompagnées et de l'environnement de façon globale.

Introduire les notions de co-construction, de coopération, d'espace de conflictualité et de travail en « mode projet » semblait essentiel pour la gestion de l'antenne de La Courneuve. Ainsi, ces concepts permettent d'introduire une forme « d'agilité » dans les équipes, afin de redonner du sens aux pratiques professionnelles et reconnaître la place de chacun dans le collectif de travail.

Dans cette perspective, l'organisation de l'équipe TISF a été repensée.

En effet, historiquement, les équipes TISF sont scindées en 2 groupes, liées à la zone géographique d'intervention, soit à l'est ou à l'ouest du département. Les équipes se rencontraient 2 fois par an dans le cadre de réunions collectives.

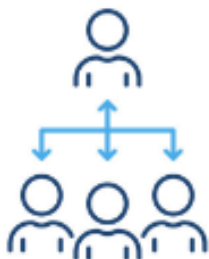
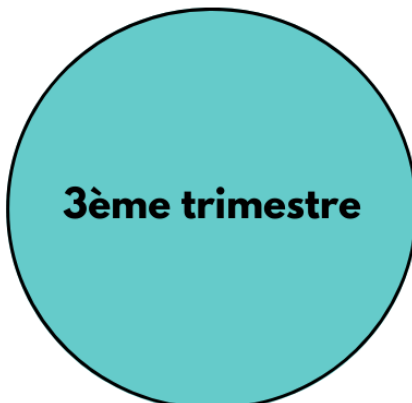
Lors de ma prise de fonction l'un des premiers objectifs a été de répondre aux besoins des deux équipes, qui étaient de retrouver une unité, une cohésion, par le biais de rencontres plus régulières entre les deux équipes.

Nous avons donc mis en place des réunions d'équipe collectives trimestrielles, suivi d'un temps d'analyse de la pratique collectif autour d'une thématique déterminée préalablement.

Ainsi, en 2022, la première réunion collective a été animée autour du thème de la cohésion.

La seconde autour de la fonction parentale et la dernière autour de la communication.

Ces temps de réunions collectives ont permis aux professionnels TISF de se connaître, d'avoir des temps en commun entre professionnels, de partager et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et en toile de fond de valoriser l'expérience de chacun.



Organisation de l'antenne administrative

Dans le prolongement de la dynamique organisationnelle de l'équipe TISF, nous avons fait évoluer l'organisation du pôle administratif de l'antenne, afin de travailler non plus par zone géographique mais par pôle de compétences et d'activité.

Ainsi les postes de Responsable de secteur et d'assistante technique ont été réorganisés.

Cette réorganisation ayant pour finalité d'apporter plus de lisibilité sur le périmètre d'action de chacun et que les équipes de terrain puissent avoir un interlocuteur clairement identifié et privilégié.

Les deux responsables de secteur ont donc un périmètre d'activité distinct, l'une étant référente de l'activité TISF et la seconde de l'activité AD/AVS. Le poste d'assistante technique a également évolué avec l'introduction de la notion suivi des projets et des actions collectives.

Recrutement

Recruter est le nouveau défi auquel fait face l'ensemble du secteur social et médicosocial. Depuis plusieurs années l'association s'est inscrite dans une dynamique de recrutement de nouveaux profils, les centres de formation TISF étant en difficulté pour remplir les sessions de formation. Une dynamique de recrutement de nouveaux profils a donc été lancée.

S'inscrivant dans cette dynamique l'antenne du 93 a pu intégrer dans son équipe divers profils titulaires de diplômes économie sociale et familiale, moniteur éducateur, éducateur ou encore auxiliaire de puériculture.

En effet, aujourd'hui la rémunération n'est pas la seule composante de l'attractivité d'un poste, les missions proposées, le sens et les valeurs partagés dans le cadre de la mission, le management sont autant de composantes nécessaires à la réussite du recrutement et de l'intégration d'un nouveau salarié.

Nous avons ainsi pu recruter, **4** faisant fonction TISF et **1** TISF en 2022.

4ème trimestre Appel à projet RSA



Cet appel à projet vise en premier lieu les publics des allocataires du RSA référencés en Circonscriptions de Service Social (CSS), les usagers de ces CSS, les personnes très éloignées de l'emploi ou en situation de vulnérabilité résidant sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les thématiques prioritaires de cet appel à projet sont **l'estime de soi, le bien-être, la santé, la santé mentale, l'accompagnement dans la vie quotidienne, la vie citoyenne, sportive et culturelle, la linguistique, la mobilité, alimentation et l'accès aux droits.**

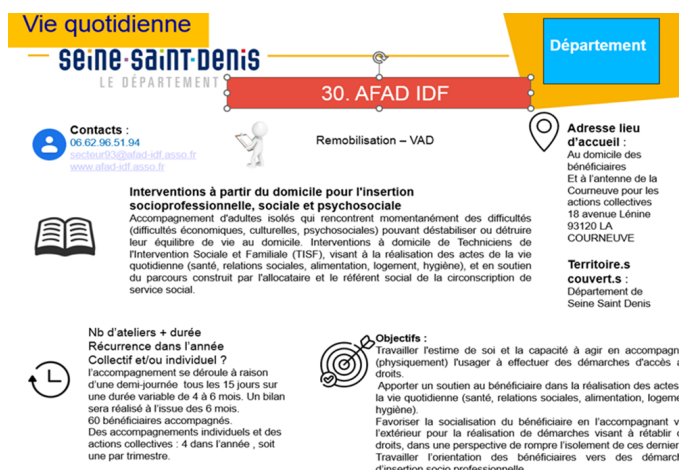
Nous avons été retenus par le département sur la thématique « vie quotidienne », nous allons déployer 2 ETP TISF, dans une perspective d'accompagnement de **40** bénéficiaires du RSA.

L'antenne de la Courneuve a répondu à un appel à projet intitulé : « **Insertion socio professionnelle, sociale et psycho sociale** ».

Cet appel à projet s'inscrit dans un contexte où le Département de la Seine-Saint-Denis et l'État ont scellé un accord historique en septembre 2021, pour expérimenter la renationalisation du financement du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Cet accord a été l'occasion pour le Département d'annoncer le doublement des moyens consacrés à l'accompagnement et la volonté de réinventer sa politique en portant un regard renouvelé sur le territoire et les besoins des 96 000 allocataires.

Dans ce cadre, le Département souhaite mettre en place de nouvelles actions en matière d'insertion et d'emploi dans un Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2022 – 2027.



Vie quotidienne

seine-saint-denis LE DÉPARTEMENT

Département

30. AFAD IDF

Remobilisation – VAD

Contacts :
06.62.96.51.94
seine-saint-denis@afad-idf.asso.fr
www.afad-idf.asso.fr

Interventions à partir du domicile pour l'insertion socioprofessionnelle, sociale et psychosociale
Accompagnement d'adultes isolés qui rencontrent momentanément des difficultés (difficultés économiques, culturelles, psychosociales) pouvant déstabiliser ou détruire leur équilibre de vie au domicile. Interventions à domicile de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), visant à la réalisation des actes de la vie quotidienne (santé, relations sociales, alimentation, logement, hygiène), et en soutien du parcours construit par l'allocataire et le référent social de la circonscription de service social.

Adresse lieu d'accueil :
Au domicile des bénéficiaires
Et à l'antenne de la Courneuve pour les actions collectives
18 avenue Léonie
93120 LA COURNEUVE

Territoire.s couvert.s :
Département de Seine Saint Denis

Nb d'ateliers + durée
Récurrence dans l'année
Collectif et/ou individuel ?
l'accompagnement se déroule à raison d'une demi-journée tous les 15 jours sur une durée variable de 4 à 6 mois. Un bilan sera réalisé à l'issue des 6 mois.
60 bénéficiaires accompagnés.
Des accompagnements individuels et des actions collectives : 4 dans l'année, soit une par trimestre.

Objectifs :
Travailler l'estime de soi et la capacité à agir en accompagnant (physiquement) l'usager à effectuer des démarches d'accès aux droits.
Apporter un soutien au bénéficiaire dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (santé, relations sociales, alimentation, logement, hygiène).
Favoriser la socialisation du bénéficiaire en l'accompagnant vers l'extérieur pour la réalisation de démarches visant à rétablir des droits, dans une perspective de rompre l'isolement de ces derniers.
Travailler l'orientation des bénéficiaires vers des démarches d'insertion socio professionnelle

Origine de la demande

Au titre de la CAF, les demandes émanent principalement des **proches et/ou des services sociaux**.

Dans le cadre de nos interventions au titre de l'ASE, celles-ci sont majoritairement orientées par les sage-femmes, les puéricultrices, les assistantes sociales et les médecins de PMI.

La demande d'intervention TISF est traitée initialement par la Responsable de secteur qui évalue le besoin avec le partenaire au téléphone, ce dernier présente la situation familiale, ainsi que les points d'inquiétudes. Les modalités de prise en charge sont ensuite évaluées en lien avec la responsable d'entité départementale.

Une visite à domicile est réalisée avec le partenaire demandeur et le TISF avant le démarrage de chaque intervention.

Des temps de rencontre et d'échanges réguliers entre le partenaire et le TISF, permettent de communiquer sur l'évolution de la situation, de réajuster éventuellement les modalités d'accompagnement.

Nous avons réussi à instaurer avec les partenaires de PMI, une communication circulaire permettant à chacun de prendre sa place dans la situation et d'élaborer des objectifs selon son champ de compétences.

Le travail de TISF prend toute sa dimension et son efficacité grâce au travail de réseau avec les partenaires dans leur ensemble et plus particulièrement les PMI qui sont des acteurs centraux de la Protection de l'Enfance.

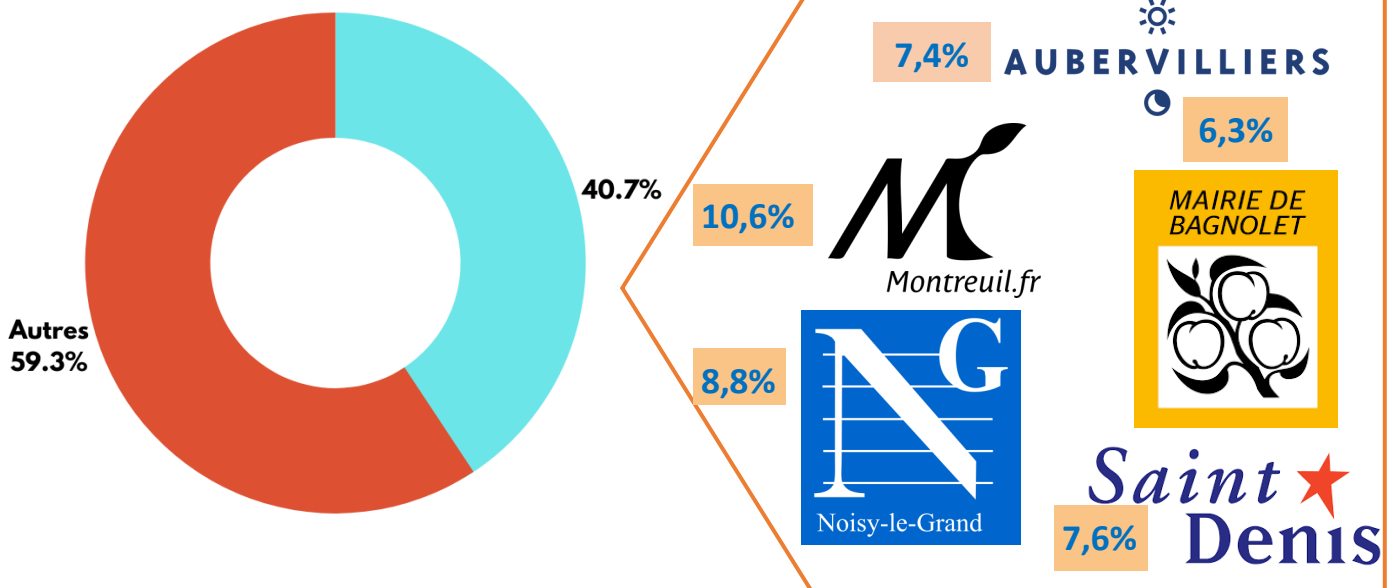


Rendez-vous à la PMI
de Neuilly-sur-Marne en
présence de la TISF

Rapport d'activité 93

Zone d'activité

	Bénéficiaires CAF	Bénéficiaires ASE	TOTAL		Bénéficiaires CAF	Bénéficiaires ASE	TOTAL
AUBERVILLIERS	29	7	36	LIVRY GARGAN	8	0	8
AULNAY SOUS BOIS	9	2	11	MONTREUIL	28	24	52
BAGNOLET	14	17	31	NEUILLY PLAISANCE	4	3	7
BOBIGNY	5	8	13	NEUILLY SUR MARNE	9	11	20
BONDY	8	2	10	NOISY LE GRAND	23	20	43
DRANCY	9	6	15	NOISY LE SEC	9	7	16
DUGNY	1	0	1	PANTIN	12	1	13
EPINAY SUR SEINE	3	0	3	PIERREFITTE	1	0	1
GAGNY	12	3	15	ROMAINVILLE	3	18	21
GOURNAY SUR MARNE	2	0	2	ROSNY SOUS BOIS	12	9	21
LA COURNEUVE	9	10	19	SAINT DENIS	22	15	37
LA PLAINE SAINT DENIS	5	0	5	SAINT OUEN	11	7	12
LE BLANC MESNIL	12	1	13	SEVRAN	3	0	3
LE BOURGET	4	1	5	STAINS	11	3	14
LE PRE SAINT GERVAIS	5	0	5	TREMBLAY EN FRANCE	6	0	6
LE RAINCY	3	1	3	VILLEMOMBLE	8	0	8
LES LILAS	7	2	9	VILLEPINTE	3	1	4
LES PAVILLONS SOUS BOIS	5	0	5				



L'activité

	TISF CAF + ASE	TISF ASE	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	27 067,25	20 529,75	19 155,00	46 222,25
Heures réalisées 2021	25 597,00	20 728,75	15 389,25	40 986,25
Evolution des heures 2021-2022	6%	-1%	24%	13%

Nous constatons une augmentation globale des heures réalisées en 2022 par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par la lisibilité qu'ont les familles et les partenaires sur notre activité entraînant une orientation efficiente.

Répartition des financeurs



Toutes activités confondues, nous pouvons constater que la répartition entre les financement CAF et ASE est équilibrée. Soit **55%** d'heures réalisées dans le cadre d'un financement CAF et **44%** d'heures réalisées dans le cadre d'un financement ASE.

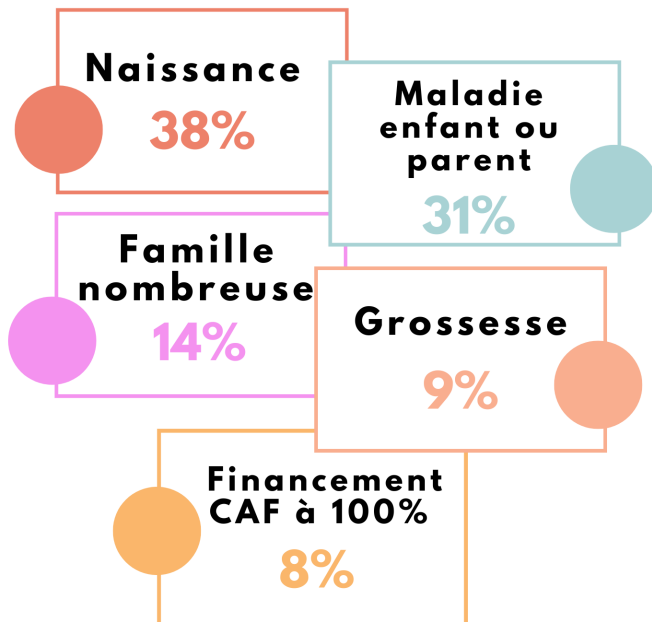
Les bénéficiaires

	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	150	245	142	234	6%	5%
AD/AVS	128	271	119	213	5%	27%
TOTAL	278	516	261	447	6%	15%

Dans le prolongement du constat d'évolution de 2021, l'année 2022 s'inscrit dans cette même dynamique. En effet, le nombre de nouvelles familles accompagnées par rapport à 2021 a augmenté de **15%**. Ce chiffre est à mettre en corrélation avec le nombre d'heures également en augmentation au cours de l'année 2022.

Le nombre de familles accompagnées est en forte augmentation pour les interventions AD/AVS, qui ont été principalement financées par la CAF.

Les motifs d'intervention CAF

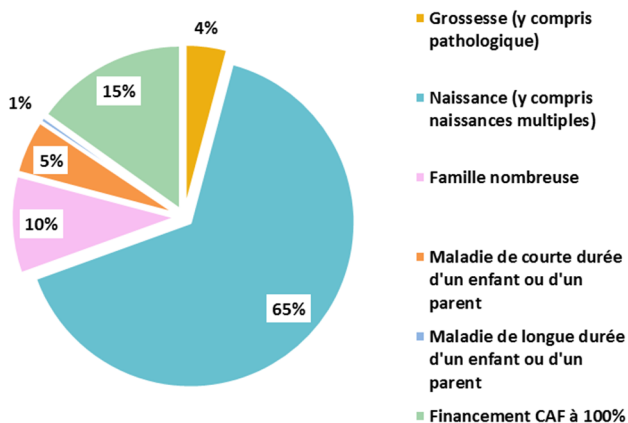


Dans le cadre des interventions des TISF ou des Aides à domicile, le premier motif de ce soutien est majoritairement lié à la naissance d'un enfant, apportant fatigue et déséquilibre au quotidien, qui encourage alors les familles à solliciter un soutien.

Le second motif d'intervention reste comme les années précédentes la maladie d'un des enfants ou de l'un des parents qui représente une part importante de la présence des Aides à Domicile, chez les familles.

Répartition des heures par motifs d'intervention

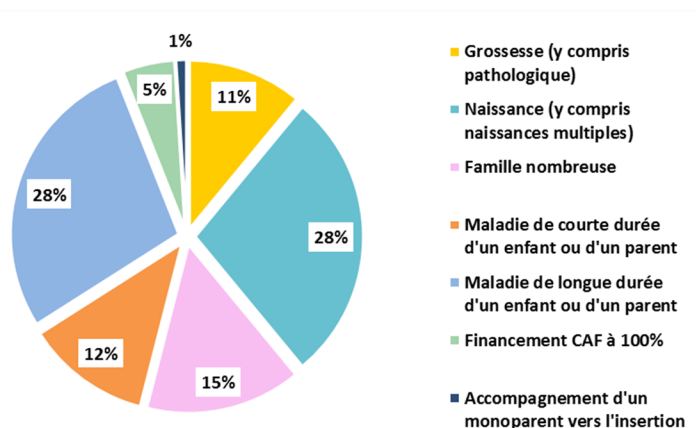
Activité TISF



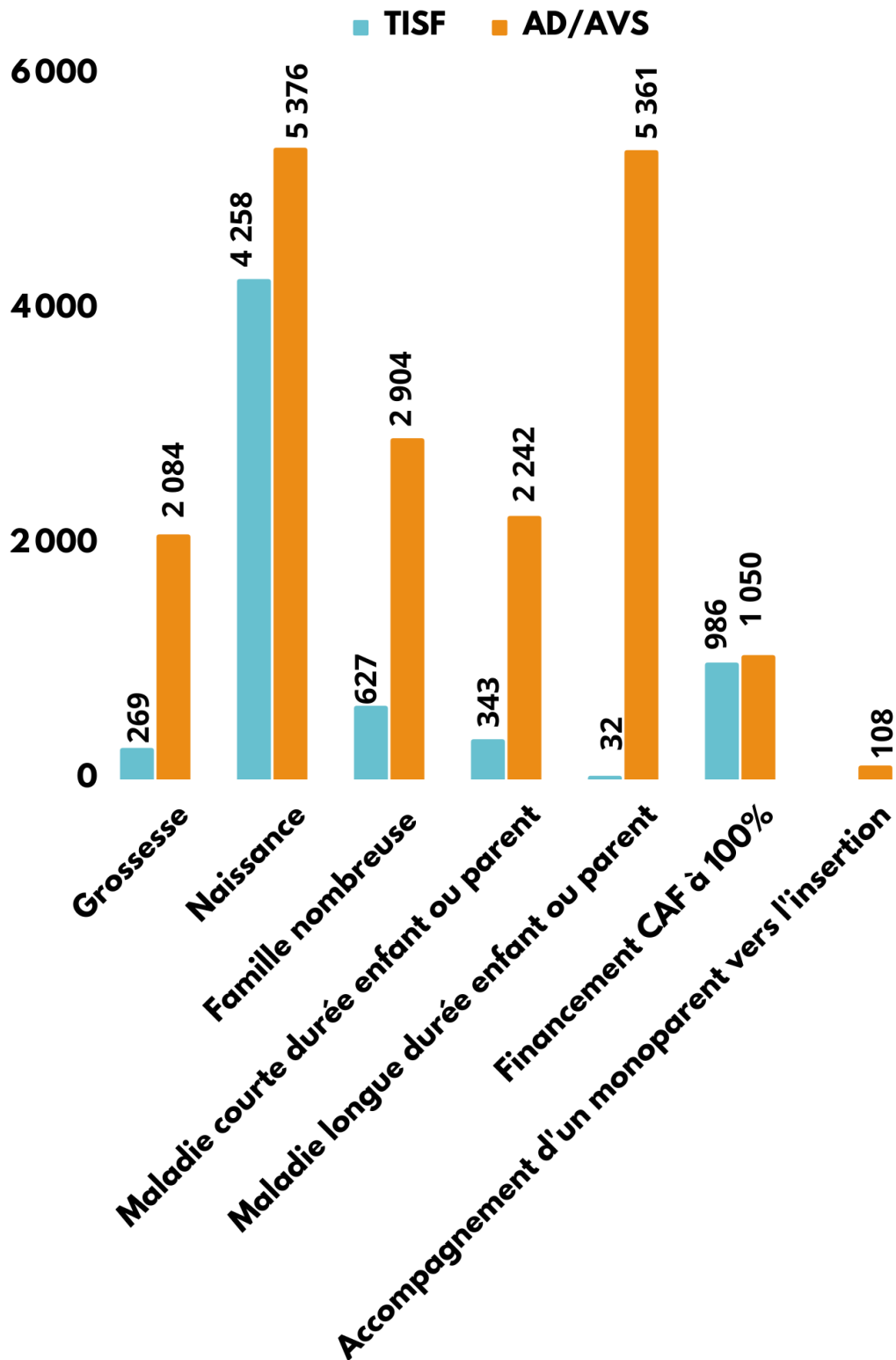
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **65%** des interventions des TISF

Activité AD/AVS

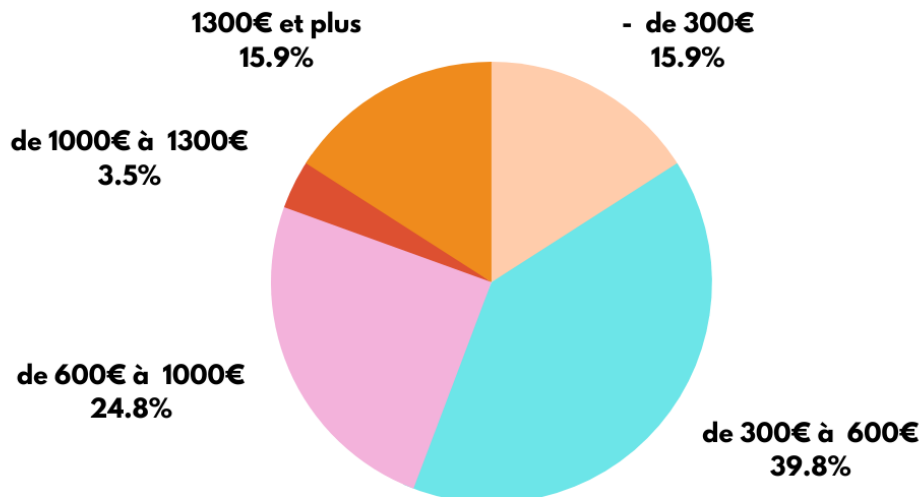
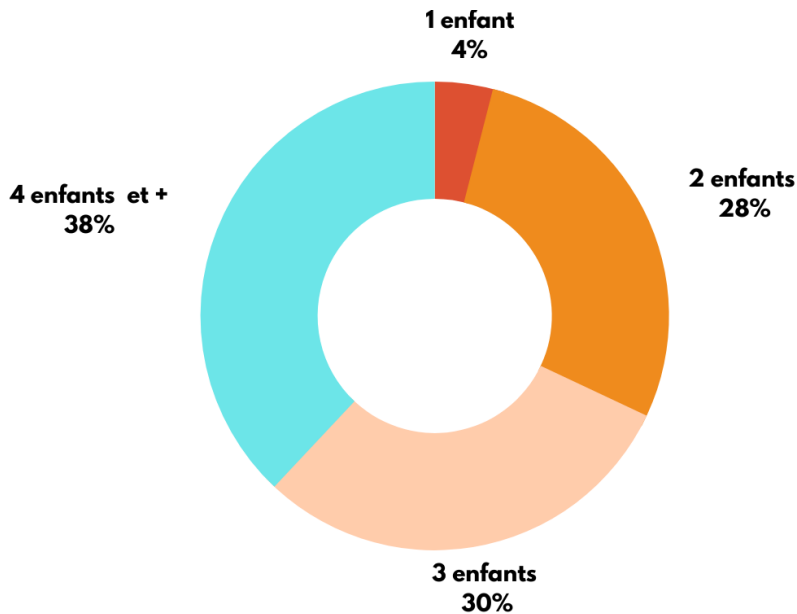
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance et la maladie longue durée représentent respectivement **28%** des interventions des TISF



Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Composition des familles et quotient familial



Nous constatons une hétérogénéité des quotients familiaux des familles que nous accompagnons.

En effet l'AFAD IDF soutient et accompagne des familles multi catégorielles. Nous restons sur les mêmes compositions familiales que les années précédentes avec un nombre majoritaire de familles avec **2 ou 3 enfants**.

Activité Protection de l'Enfance

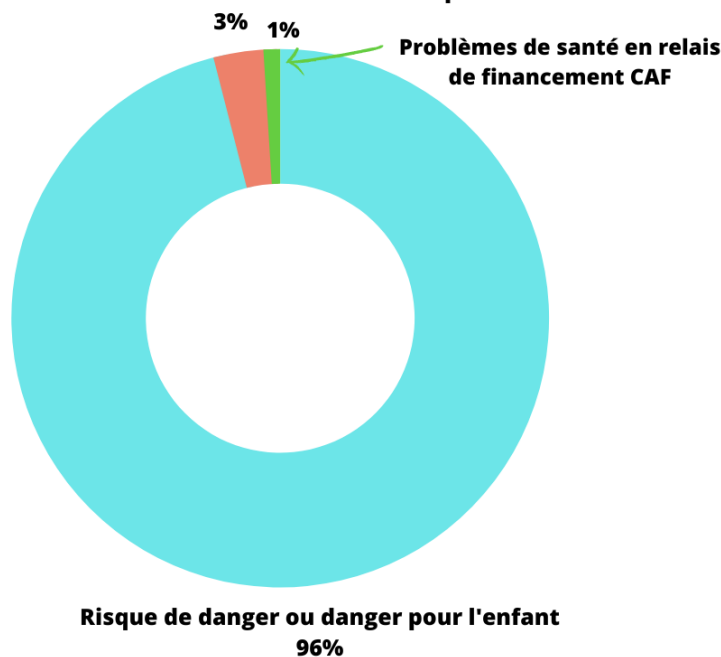
	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	20 529,75	182
Activité 2021	20 728,75	162
Evolution 2021-2022	-0,10%	12%

L'AFAD IDF a accompagné **182 familles** dans le cadre de l'ASE en 2022, dont **470 enfants**.

37% des familles accompagnées sont monoparentales et **1%** d'entre elles sont recomposées.

Par ailleurs, nous avons accompagné **69 enfants** porteurs de handicap, soit **15%** des enfants accompagnés en 2022.

Préparation et soutien au retour d'enfants placés

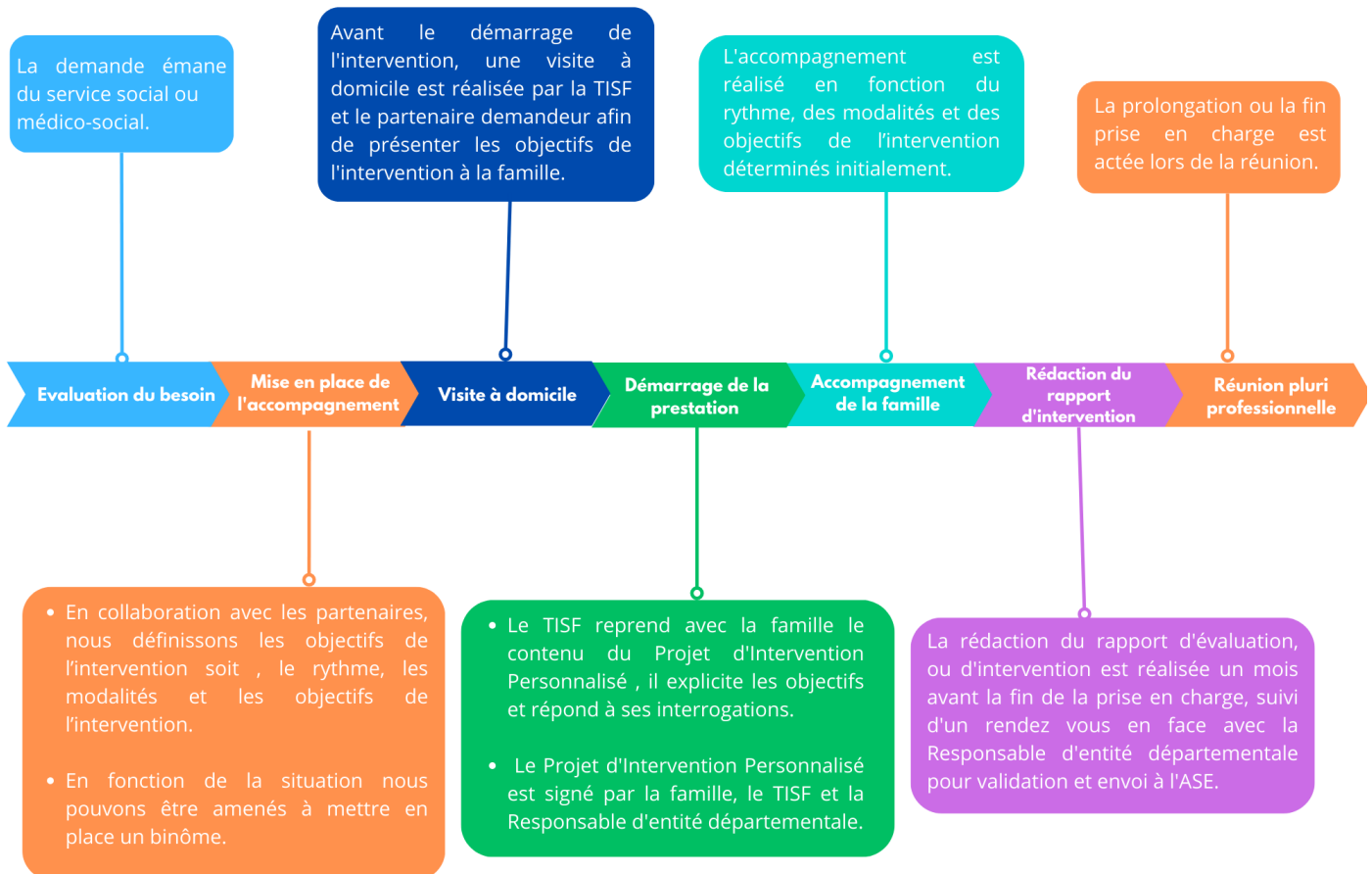


3 mesures ont été interrompues :

- **2** à l'initiative de la famille
- **1** à l'initiative de l'ASE

Mise en place des interventions

La mise en place des interventions dans le cadre de nos accompagnements au titre de l'ASE s'articule en partenariat avec les travailleurs sociaux :



Le deuxième semestre 2022 a été marqué par des difficultés de renouvellement des prises en charge entraînant des ruptures d'accompagnement des familles. Cette situation a engendré des difficultés dans le travail amorcé par les TISF. Nous constatons que l'interruption de deux à trois mois dans certaines familles a émaillé le travail réalisé préalablement et fragilisé encore plus celles-ci.

ZOOM sur les interventions de TISF

L'objectif du métier de TISF est de « **faire avec** » et non « faire à la place » afin de favoriser l'autonomie des familles. L'équipe TISF de l'antenne de La Courneuve décline cette notion à travers 3 axes, soit le **soutien à la parentalité, l'accompagnement des familles dans les actes de la vie quotidienne et l'insertion sociale et professionnelle.**

Dans un contexte sociétal dégradé le TISF est également amené à pallier à l'absence d'autres professionnels du secteur liés à des postes vacants compte tenu des difficultés de recrutement auquel notre secteur est confronté (éducateurs, assistantes sociales, professeurs...) et institutions (IME, hôpitaux de jour...).

Les TISF se retrouvent avec une délégation de missions qui ne sont pas les leurs, par manque de places dans les structures ou par manque de professionnels pour prendre en charge les familles.

De ce fait, la temporalité change, la durée des accompagnements augmente et peut venir questionner le sens de l'intervention du TISF.

Le rôle des TISF est d'accompagner les parents en difficulté (durable ou passagère) dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants.

Accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

L'équipe préfère parler de soutien à la fonction parentale (les droits et les devoirs) plutôt que de parentalité (aspect plus quotidien et personnel).

Concrètement accompagner la fonction parentale nécessite d'établir un lien de confiance en amont. L'objectif global est d'accompagner les familles sur l'accès à l'autonomie.

L'équipe observe que **les enfants sont un vecteur** important de transmission et d'investissement de leurs parents dans l'accompagnement lorsque ces derniers sont réticents ou peu accessibles à leur travail.

De façon concrète accompagner la fonction parentale pour les TISF de l'AFAD IDF c'est ?

Donner le bain,
le biberon

Travailler avec la famille
sur le rythme de sommeil,
l'alimentation

Prendre en charge
l'enfant dans ou
hors du domicile

Faire le lien entre les
familles et les
administrations

Participer à l'apprentissage
de la propreté d'un enfant

Aider à remplir
les documents
administratifs

Mettre en place des
activités d'éveil avec
parents et enfants

Accompagner la famille aux
différents rendez-vous

Aider aux devoirs



Première inscription du petit Raphaël, 5 ans, à l'école.
Il n'avait jamais été scolarisé par ses parents. La priorité a donc été pour la TISF de prendre rendez-vous pour mettre à jour la vaccination de ce dernier et gérer les démarches administratives pour son inscription à l'école.

Les difficultés observées par l'équipe dans leur fonction de soutien à la fonction parentale sont principalement : la compréhension de l'intervention des TISF et du sens de cette dernière, l'intérêt des parents à cette intervention et les références culturelles des familles au regard des représentations culturelles des professionnels. Cela entraîne un questionnement sur la faculté à accompagner sans être dans le jugement tout en respectant les valeurs institutionnelles.

Ainsi, le TISF est vecteur **d'un cadre culturel qui est social, collectif** ; c'est cela qu'il tente de transmettre aux familles, soit les codes pour s'insérer et s'autonomiser dans la société française.

Un travail important sur les représentations de chacun est mené en amont et tout au long de l'accompagnement des familles.

Mise en place d'un kit de jeux éducatifs, outils de travail pour les TISF



Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a débloqué un financement exceptionnel pour l'achat d'un kit de jeux pour les TISF de Seine Saint Denis, l'ensemble des professionnels TISF ont pu être équipés d'un Kit de jeux éducatifs.

Ce kit a permis aux TISF de travailler au domicile avec les enfants et les parents autour des notions de développement : de la **motricité**, de la **créativité des enfants** et de la **réflexion**.

En effet, les familles sont quotidiennement sensibilisées sur la nécessité de jouer avec les enfants, outils essentiels pour fédérer et communiquer.

Le jeu permet aux familles de se retrouver tous ensemble pour aborder divers sujets dans un cadre convivial et **sans écran**.



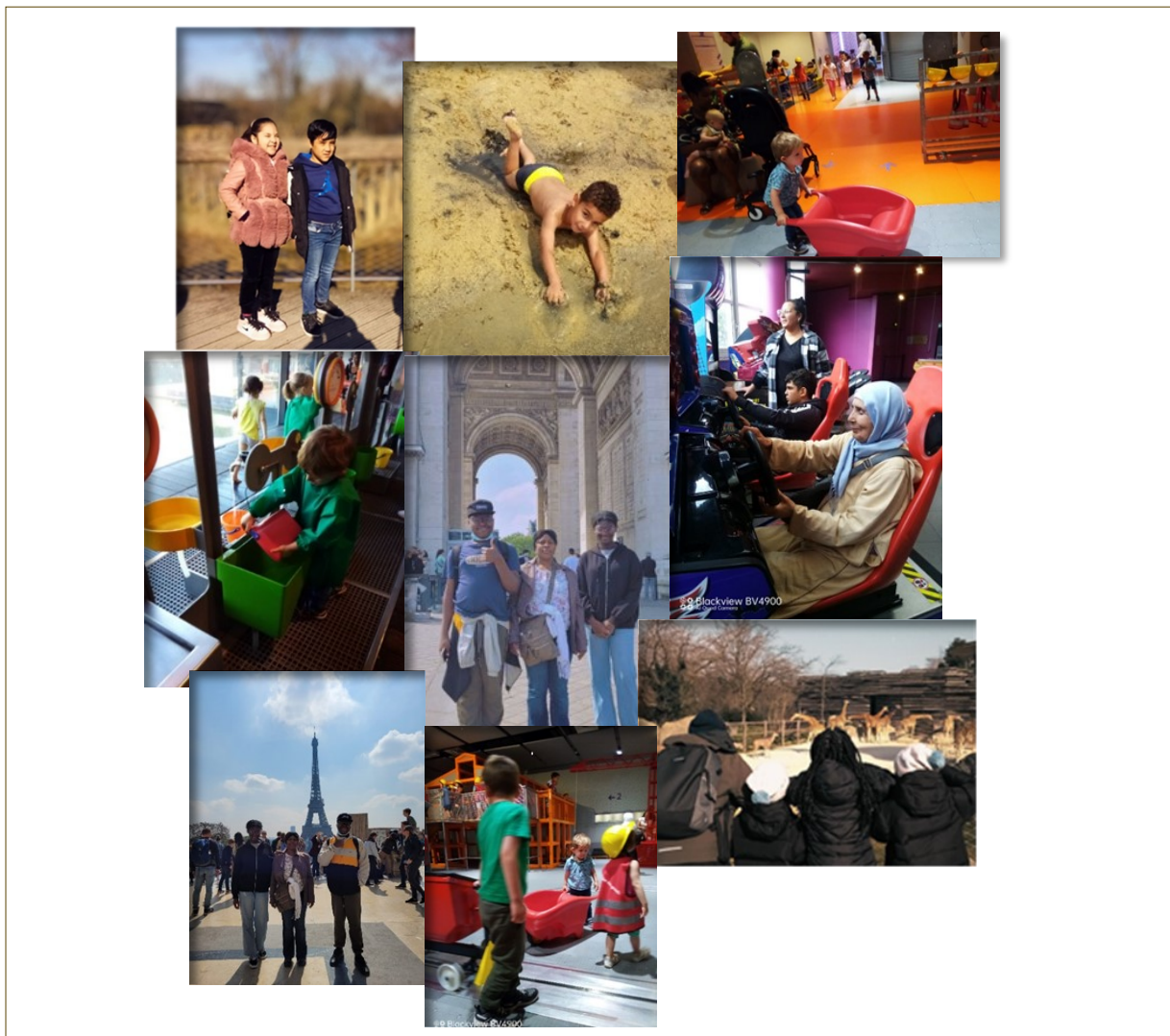
Les sorties 2022

En 2022, 21 sorties ont été organisées par les TISF, dont la majorité a rassemblé plusieurs familles dans le cadre d'actions collectives.

Différents objectifs sont poursuivis dans le cadre de ces sorties, notamment **l'ouverture vers l'extérieur, l'accès à la culture**, la favorisation de temps de partage entre le(s) parent (s) et le(s) enfant(s). Ces actions collectives favorisent tant la **sociabilisation** des enfants que du parent qui peut de par sa situation, être isolé.

Les sorties :

- Base de loisirs de Torcy
- Philharmonie de Paris
- Zoo
- Musée Grévin
- Gulli Parc
- Monuments Parisiens
- Cité des sciences



La fête de l'hiver 2022

L'antenne du 93 a organisé le **14 décembre 2022** un évènement intitulé « **la fête de l'hiver** ». Cette action collective s'est déroulée dans la salle « **La Comète** », Maison des Pratiques Artistiques en Amateur (ancien Cinéma l'Etoile). **10 Familles**, dont **29 enfants**, ont participé à cet évènement en présence de l'équipe TISF et administrative.

Au programme de cette journée :

Ateliers artistiques, décoration de sapin, jeux de chaises musicales et spectacle de magie. La fête de l'hiver s'est clôturée par un goûter partagé.

Cet évènement a rassemblé les familles et enfants que les TISF accompagnent dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, les objectifs étant de favoriser leur sociabilisation, de partager autour d'un temps festif et de sortir de l'isolement.



Une politique d'accueil de stagiaire dynamisée

L'AFAD IDF met en œuvre une politique de stage et d'alternance dynamique pour accueillir et former des étudiants engagés dans le secteur social et Medico social.

De durée variable, ces contrats et ces conventions de stages sont proposés tout au long de l'année. En favorisant stages et contrats d'alternance, nous souhaitons faire connaître les métiers du domicile, et plus particulièrement le métier de TISF qui est en tension et pour lequel nous rencontrons des difficultés de recrutement.

Chaque année, nous accueillons des étudiants TISF, afin qu'ils puissent renforcer leur formation initiale par une expérience très formatrice au sein de notre antenne.

Des tuteurs sont mobilisés pour les accompagner, leur faire découvrir le métier de TISF à domicile et leur transmettre leur savoir-faire.

En 2022 :

En 2022, **4 stagiaires TISF conventionnés** ont été accueillis, **1 stagiaire ADVF** et **1 contrat de professionnalisation TISF** a été recruté.



A la découverte des métiers de l'aide à domicile !

La découverte des métiers de l'aide à domicile, **TISF, Responsable de secteur, assistante technique, aide à domicile** nous semblant primordiale dès le plus jeune âge.

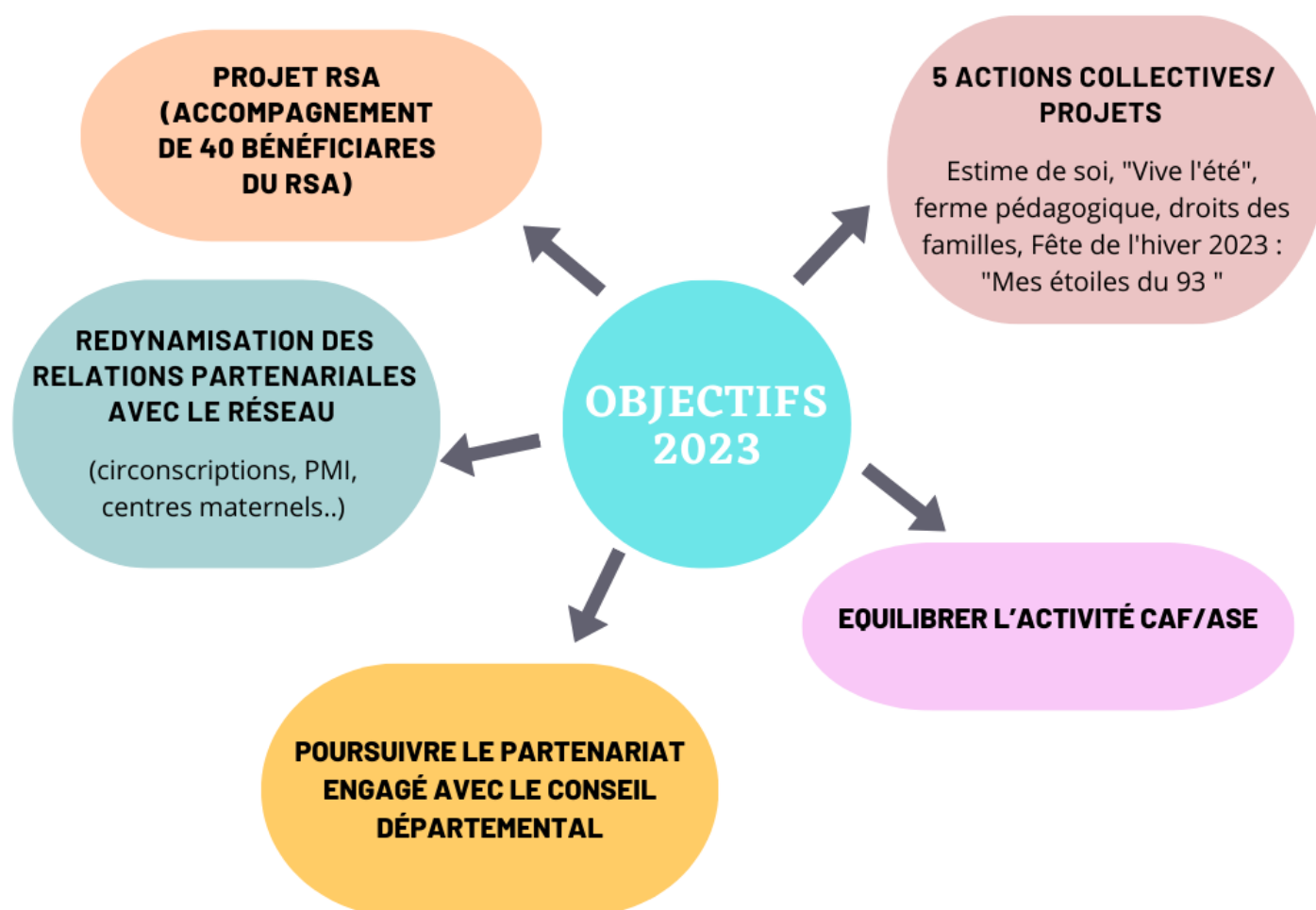
Nous nous sommes donc également inscrits dans une politique d'accueil de stagiaire « **observation** » en classe de 3^{ème}. Il nous semblait important de faire connaître la diversité des métiers que propose notre secteur d'activité à des jeunes qui sont en cours de construction de leur projet d'orientation.

Dans cette dynamique Nous avons pu faire découvrir les différents corps de métier composant notre antenne à **4 stagiaires, âgés de 14/15 ans** en 2022.

Bilan des objectifs 2022

<p>POURSUIVRE LE PARTENARIAT ENGAGÉ AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL À TRAVERS LES GROUPES DE TRAVAIL</p>	<p>L'année 2022 a été marquée par un travail de structuration organisationnelle et d'accompagnement des équipes. Cet objectif sera donc une priorité pour l'année 2023</p>
<p>EQUILIBRER L'ACTIVITÉ CAF/ASE AFIN DE JOUER NOTRE RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ DE FAÇON PRÉVENTIVE</p>	<p>Un travail de communication pour faire connaître les missions TISF dans le cadre d'intervention préventive a été amorcé en fin d'année permettant d'augmenter notre activité CAF TISF. Nous poursuivrons ce travail sur 2023 afin d'atteindre nos objectifs d'équilibre</p>
<p>STABILISER L'ÉQUIPE D'INTERVENTION EN FAVORISANT LES RECRUTEMENTS ET L'INTÉGRATION DES SALARIÉS</p>	<p>Une politique de recrutement dynamique a été impulsée permettant l'intégration de 6 nouvelles salariées dans l'équipe TISF, soit 5 en CDI et une en contrat de professionnalisation. Nous avons également renforcé l'équipe AD/AVS en recrutant une AVS en CDI</p>
<p>TRAVAILLER SUR LES NOUVEAUX MOTIFS D'INTERVENTION CNAF AFIN D'ENRICHIR LES INTERVENTIONS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES</p>	<p>Cet objectif sera décliné en 2024</p>

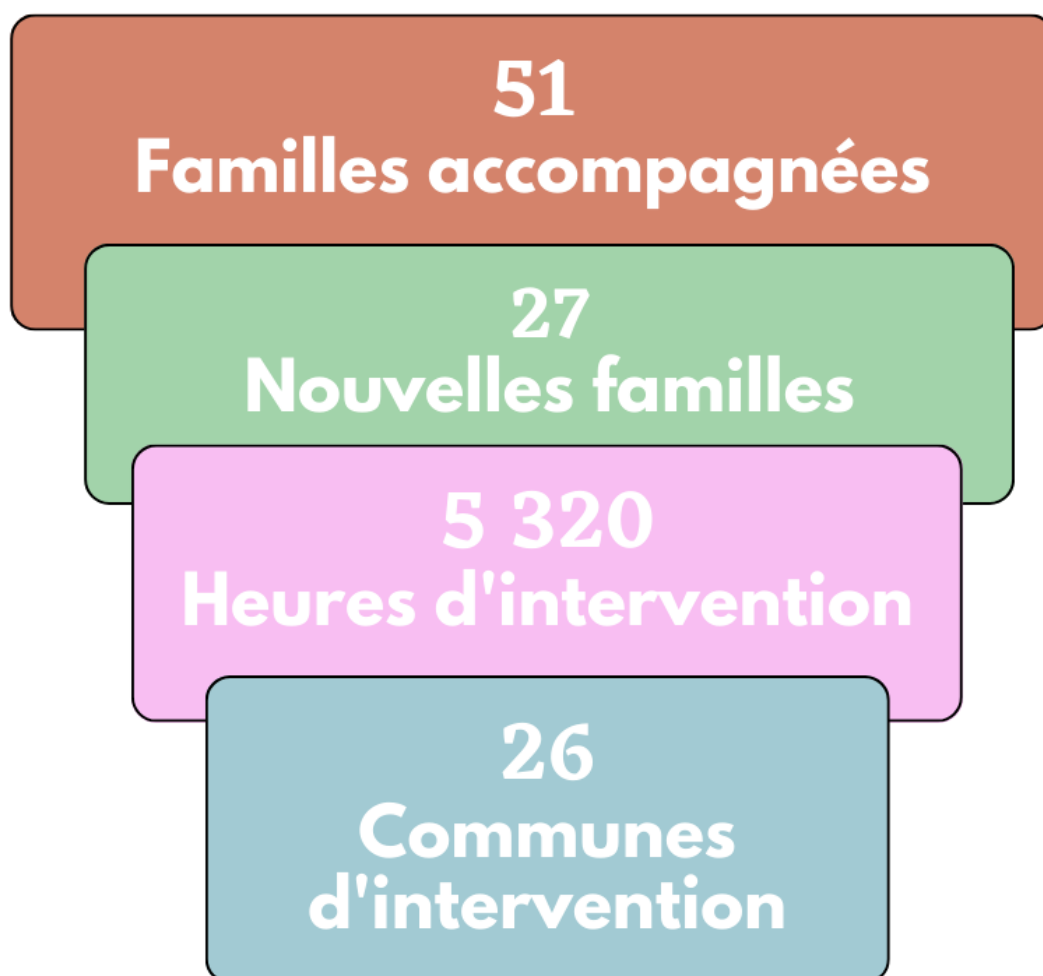
Objectifs 2023



Rapport d'activité 2022

Département du
Val-de-Marne

Chiffres de l'année 2022



Présentation

L'antenne de Paris de l'AFAD IDF aide de nombreuses familles sur un vaste territoire, comprenant : la ville de **Paris** (75) et une grande partie de la petite couronne, située dans les départements des **Hauts-de-Seine** (92), de la **Seine-Saint-Denis** (93) et du **Val-de-Marne** (94) .

Elle est composée d'un responsable d'antenne, adjoint d'une équipe administrative comptant trois responsables de secteur : deux en charge des TISF et une autre des AD/ADVF.

Elles coordonnent et organisent l'action d'une équipe de professionnels de terrain, dont 25 TISF et 17 AD/ADVF. De leur place, toutes et tous œuvrent pour un objectif commun : aider et soulager les familles accompagnées au quotidien.

Actualité de l'antenne

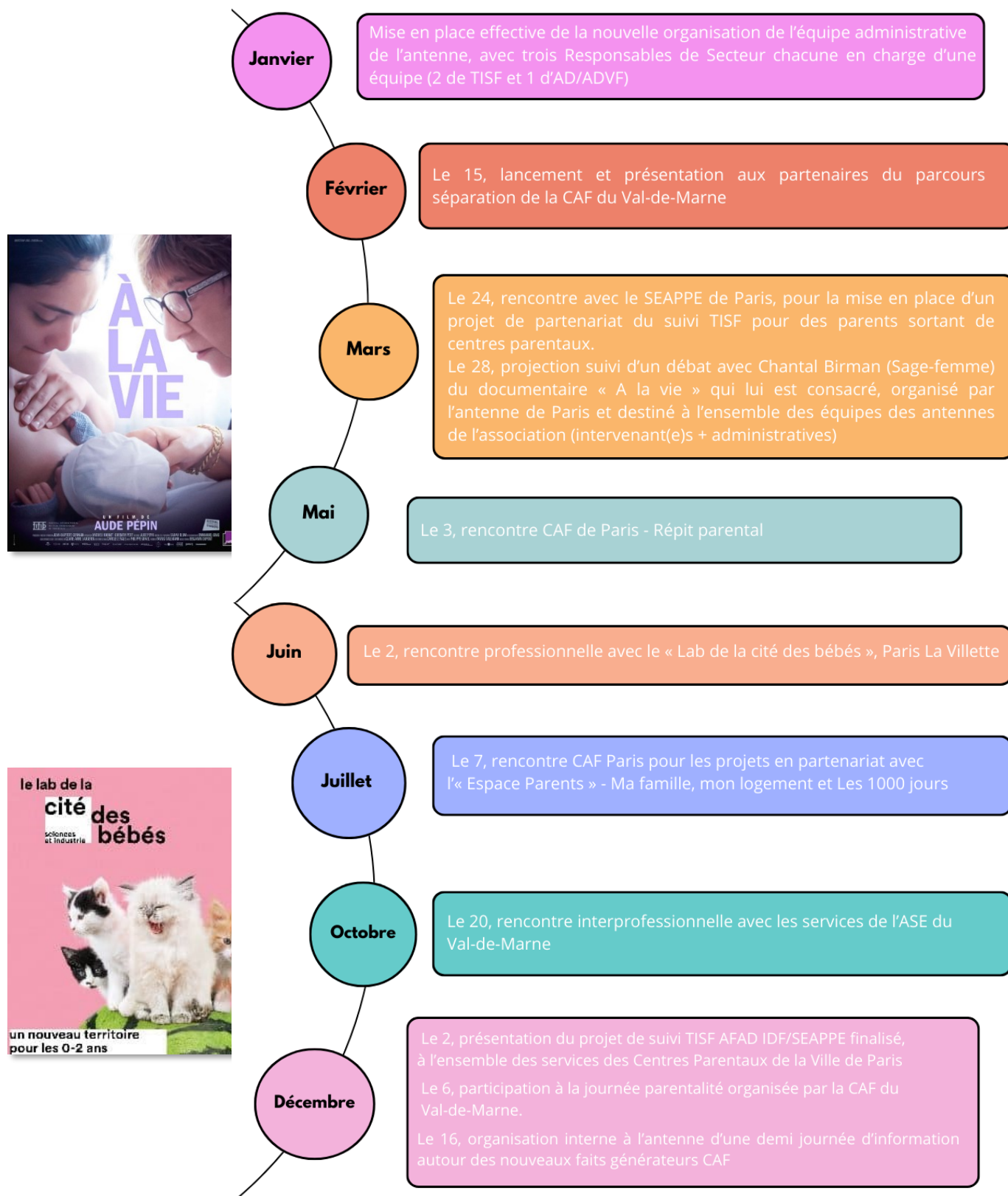
Même si cela avait été amorcé dès fin 2021, la réorganisation administrative de l'antenne a vu le jour de manière effective au début de l'année 2022. Ce réaménagement a permis de restructurer les équipes de terrain, avec désormais une responsable de secteur distincte pour chacune des trois équipes de terrain, réparties comme suit :

- TISF secteur Ouest (départements 75/ 92)
- TISF secteur Est (départements 75/93/94)
- AD/ADVF, avec en son sein également deux zones géographiques distinctes Est/Ouest.

Cette réorganisation, par activité et par secteurs géographiques plus cohérents, présente de nombreux avantages. Avec plus de lisibilité, de cohérence, de fluidité dans les transmissions apportées aux familles et aux partenaires, cette nouvelle organisation simplifiée est moins contraignante pour les intervenants, a grandement contribué à l'essor connu par notre antenne en 2022.

En effet, 2022 se caractérise comme étant la première année de reprise pleine et entière après l'épidémie de COVID 19, qui a durement éprouvé notre secteur. Ainsi, sortant de cette période difficile, nous avons à nouveau pleinement pu mener nos missions d'accompagnement des familles et conduire de nouveaux projets. Ce qui a eu pour conséquences principales d'entraîner sur notre antenne : une dynamique positive, synonyme d'émulation et, même avec des disparités, un développement global de notre activité assez conséquent.

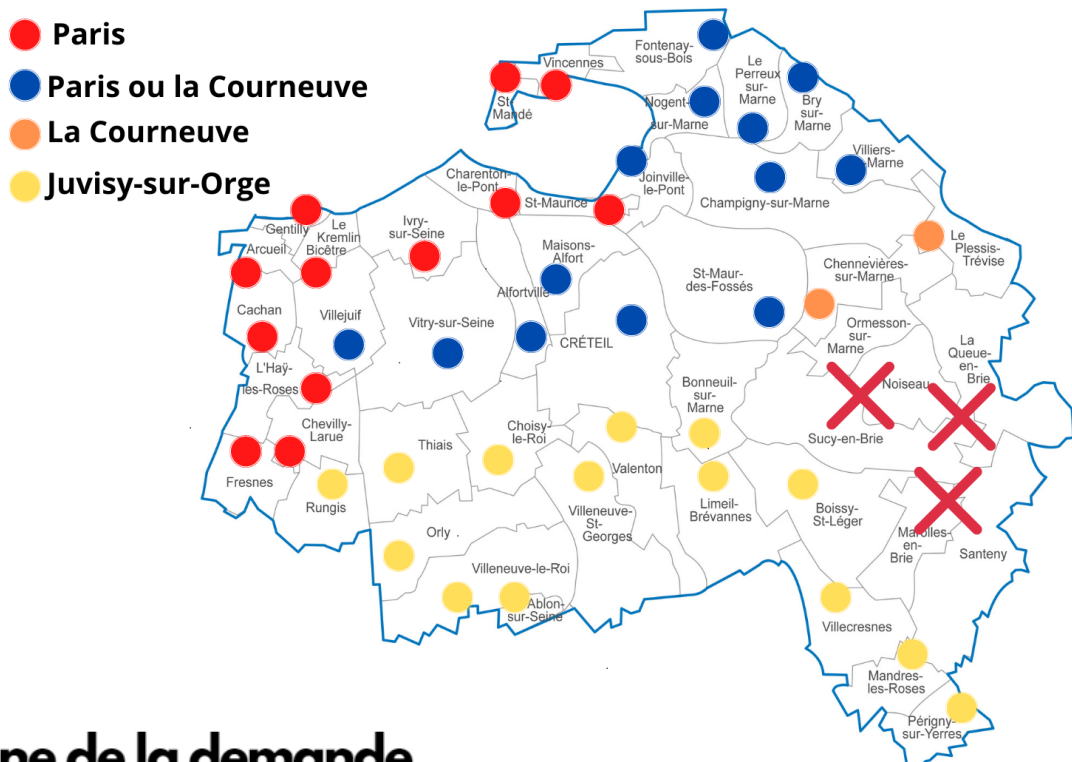
Evènements de l'année 2022



Zone d'activité

Notre secteur d'intervention couvre maintenant la quasi-totalité du Val-de-Marne.

Trois antennes de l'AFAD IDF se partagent les interventions sur le territoire du département, mais la présence de notre antenne de Paris y est encore largement prépondérante :



Origine de la demande

Le développement de notre présence dans le 94, nous a permis en 2022 de considérablement renforcer notre partenariat avec les services sociaux du département. En effet, ASE et PMI confondues ont représenté **41 %** des demandes en 2022, contre **15 %** en 2021.

Cela vient ainsi souligner, notre indetification et notre reconnaissance croissante auprès de différents « Espaces Des Solidarité » du territoire.

Par ailleurs, il est à noter que c'est majoritairement le « bouche à oreille » et donc l'échange entre les proches et les familles elles-mêmes, qui nous apporte le plus de demandes. C'est un indicateur très positif concernant la perception de nos missions par les bénéficiaires.

L'activité

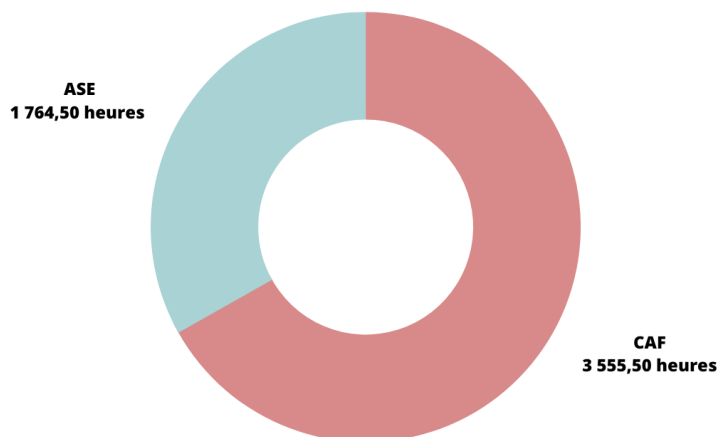
	TISF CAF	TISF ASE	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	1 883,25	1 764,50	1 722,25	5 320,00
Heures réalisées 2021	1 026,25	6,75	1 296,50	3 016,50
Heures réalisées 2020	1 072,25	112,50	1 026,00	2 210,75
Heures réalisées 2019	449,75	28,50	1515,00	1993,25
Evolution 2021-2022	84%	154%	33%	76%
Evolution 2019-2022	319%	6 091%	14%	167%

Comme les chiffres en témoignent depuis 2019, le développement de notre implantation se poursuit dans le Val-de-Marne, avec en 2022, des hausses très conséquentes dans tous nos secteurs d'activités.

Si l'on considère 2019 comme année de référence, avant l'épidémie de COVID-19, notre activité globale totalise une augmentation moyenne de 167 %. Cela est particulièrement remarquable avec nos résultats concernant notre activité TISF, qui sur le volet CAF se traduit par une hausse de 652 % et sur celui de l'ASE, passe d'un volume d'heures de **28,50** en 2019 à **1 764,50** en 2022.

Cette progression amorcée depuis 2020 en augmentation constante depuis, émane d'une volonté de développement de notre activité dans le Val-de-Marne, souhaitée et portée par notre association, dans le but : d'atteindre et de maintenir dans le temps une présence satisfaisante sur ce territoire, au niveau égal de celle que nous avons dans tous les autres départements d'Ile-de-France, et qui confère à l'AFAD IDF une dimension régionale.

Répartition des financeurs



Nous constatons que nos financeurs concernant les **interventions TISF** dans le département, demeurent à part quasiment égale entre la CAF et l'ASE, avec respectivement **51 et 49 %**.

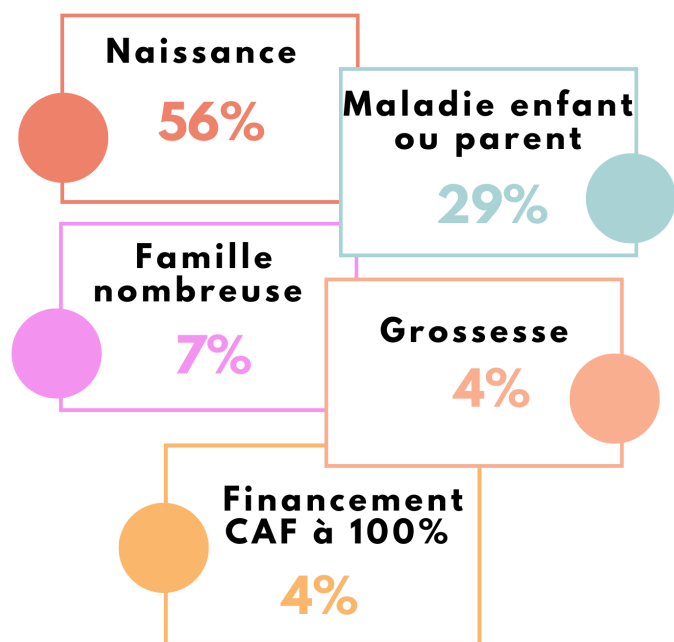
Les AD/ADVF sont financées intégralement par la CAF, puisqu'elles interviennent quasi exclusivement dans ce cadre, pour aider les familles dans les tâches domestiques du quotidien.

Les bénéficiaires

	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	13	26	18	22	-28%	24%
AD/AVS	14	25	16	31	-13%	-19%
TOTAL	27	51	34	53	-21%	-3%

Le nombre global des familles accompagnées en 2022 reste en moyenne plutôt stable. Il se caractérise par une augmentation des familles en accompagnement TISF et une baisse de celles en accompagnement AD : reflet d'une large prépondérance voulue de l'activité TISF.

Les motifs d'intervention CAF



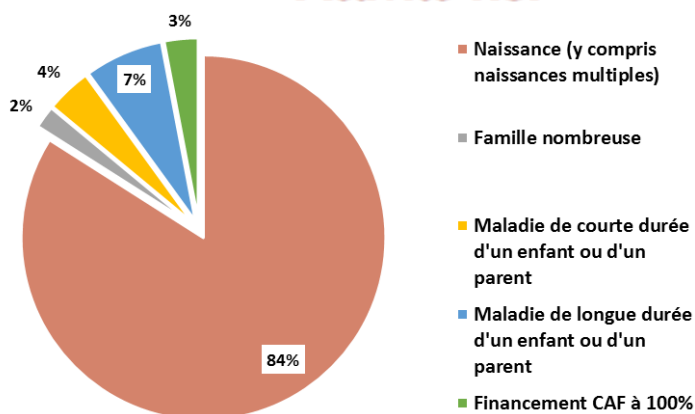
Les motifs d'intervention des TISF sont très majoritairement liés aux naissances, à hauteur de **84%**.

Pour les AD/ADVF, les interventions sont un peu plus partagées, majoritairement ciblées sur la maladie de longue durée d'un enfant ou d'un parent.

Au total, dans le Val-de-Marne, nos deux secteurs d'activités confondus s'exercent à 56% autour de la naissance. Ce qui reste conséquent et vient illustrer notre expertise pour l'accompagnement périnatal des familles. A terme, nous souhaitons toutefois diversifier davantage nos interventions dans le département, en renforçant nos partenariats en lien avec les nouveaux motifs d'intervention comme : séparation, inclusion sociale...

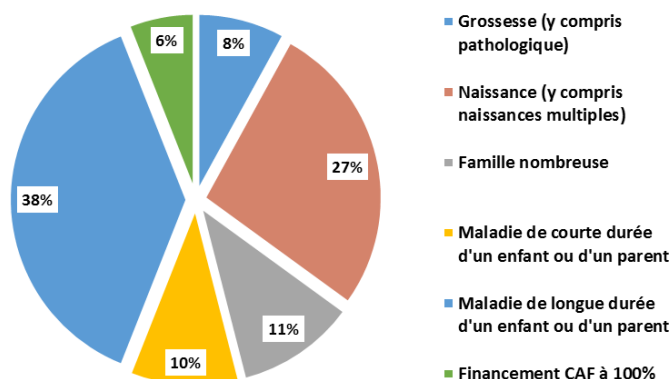
Répartition des heures par motifs d'intervention

Activité TISF

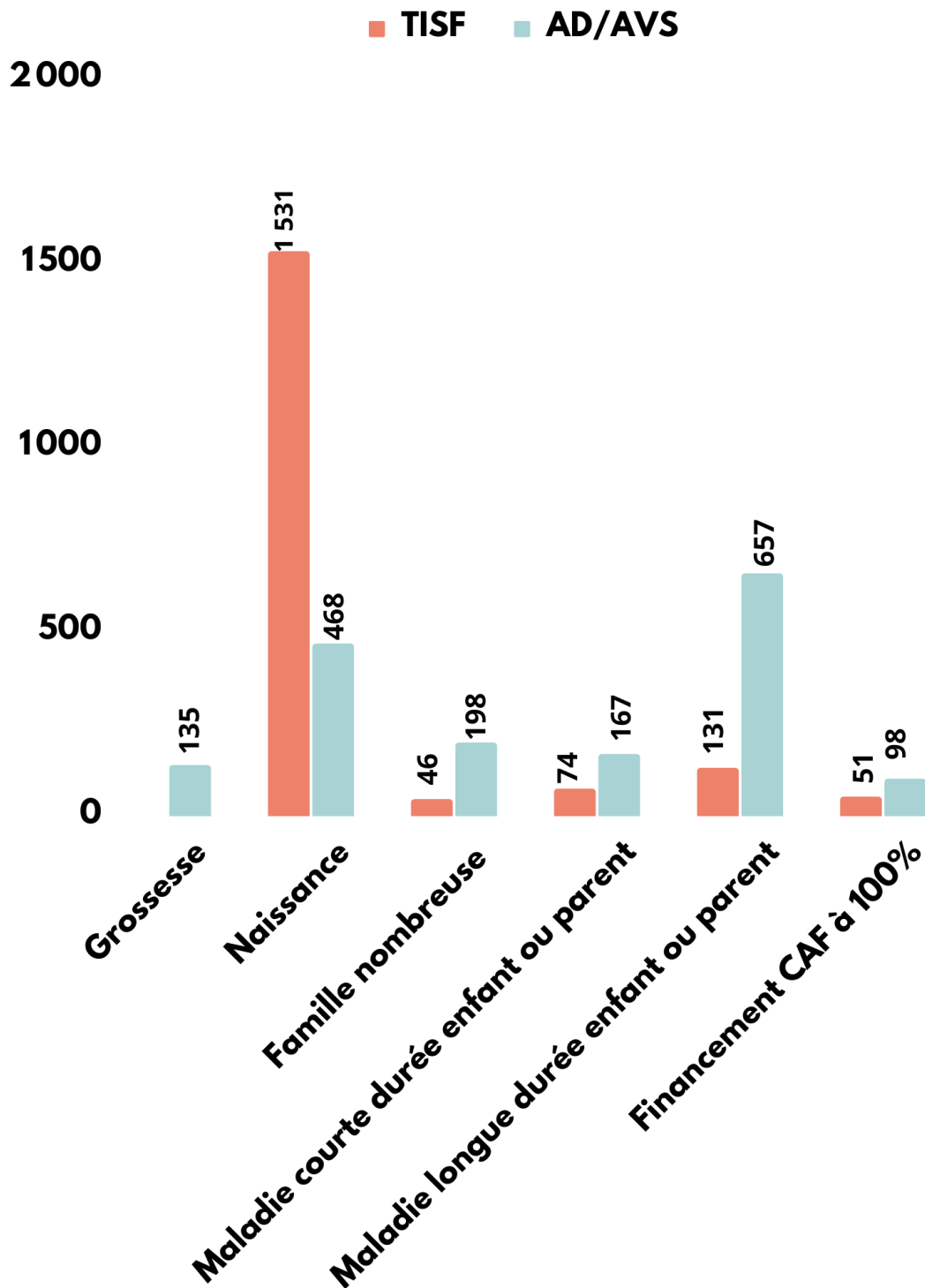


Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **84%** des interventions des TISF

Dans le cadre du dispositif CAF, la maladie longue durée représente **38%** des interventions des AD/AVS



Répartition des heures par motifs d'intervention



Activité Protection de l'Enfance

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	1 764,50	11
Activité 2021	693,75	13
Evolution 2021-2022	154%	-15%

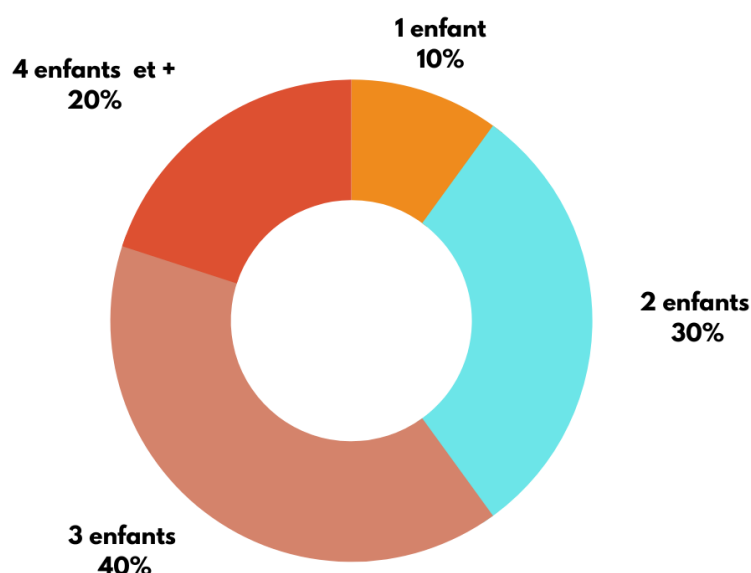
Avec un volume de plus de **1 764 heures** réalisées en 2022 et **11 familles** accompagnées (composées intégralement de familles de 1 à 4 enfants), notre activité dans le cadre de la protection de l'enfance continue son développement, entamé depuis 2020 dans le Val-de-Marne. Ainsi, il est encore à souligner cette année, une augmentation de 154 % au regard des chiffres enregistrés en 2021. Notre travail d'information et de développement partenarial, qui se poursuit auprès des acteurs locaux de la protection de l'enfance, a permis cette progression.

Mais nous savons que les besoins en la matière restent importants sur le territoire et nous allons poursuivre avec nos partenaires le travail engagé, pour augmenter encore progressivement nos prises en charge des familles en accompagnement ASE et remplir ainsi pleinement nos missions de protection de l'enfance.

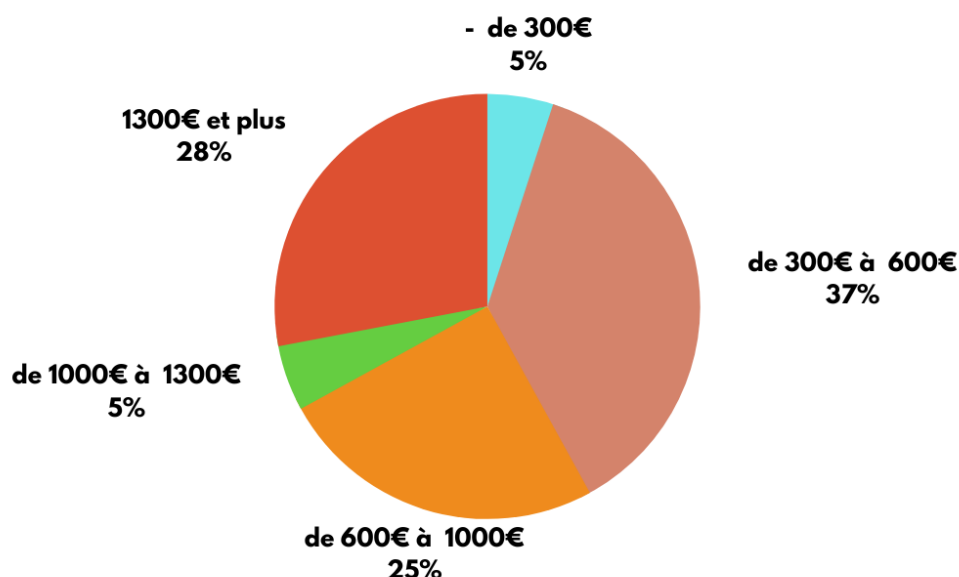
La répartition des missions ASE et le déroulement de leurs prises en charge :

Dans le 94, nos prises en charge dans le cadre de l'ASE ont une **durée moyenne de 120 heures**, à raison d'environ deux demi-journées d'intervention par semaine auprès des familles. Nos rapports avec les travailleurs sociaux des EDS sont plutôt fluides et nous n'éprouvons pas de grandes difficultés pour les éventuels renouvellements de prises en charge. Ce qui permet une continuité du suivi TISF sans rupture, qui pourrait être préjudiciable aux familles que nous accompagnons.

Composition des familles et quotient familial



Comme sur la plupart de nos territoires, la plus grande partie de nos interventions dans le Val-de-Marne se fait auprès de familles composées de 1 à 4 enfant(s), exceptionnellement au-delà.



A travers la répartition assez homogène des quotients familiaux des familles que nous accompagnons dans le Val-de-Marne, nous pouvons constater que nous touchons toutes les catégories socio-professionnelles dans leur diversité, présentes sur territoire.

Les motifs de nos interventions les plus fréquents sont les suivants :

Observation
et accompagnement
du lien parent/enfant

Aide à l'organisation
du cadre de vie

Proposer des activités
de loisirs, de jeux et/ou de
développement de vie
sociale

Accompagnement aux rdv
médico-sociaux et /ou aux
activités extérieures

Aide aux devoirs

Visites en présence
d'un tiers

Dès le début de l'accompagnement, nous mettons en place un projet individualisé en lien avec les partenaires. Celui-ci va permettre de déterminer les moyens et les objectifs du suivi dispensé par les TISF. Réalisé avec et pour la famille, il a également pour but primordial, de la placer au cœur et de la rendre actrice de son projet.

C'est le binôme de TISF en charge de l'accompagnement, nommé par la responsable de secteur, qui est référent et donc garant de ce projet. Le choix volontaire d'un binôme, qui intervient en alternance auprès de la famille, est volontaire. Il permet en effet, de bénéficier d'un regard croisé et d'aider à conserver le recul et donc la bonne posture, inhérente à tout accompagnement d'ordre social.

La prise en charge se réalise ensuite alors en liens étroits et permanents avec les différents partenaires autour de la situation. En fin de prise en charge, un rapport d'évaluation est rédigé par les TISF. Il est évidemment réalisé au regard du projet individuel établi au démarrage de l'accompagnement et préconise les suites à donner à l'accompagnement, en fonction de l'évolution observée.

Il est à noter que pour tout ce travail de suivi et de réflexion (rédaction du Projet Individualisé, des notes intermédiaires éventuelles, du rapport d'évaluation, mais aussi les temps d'échanges et de concertations avec les partenaires), du temps que nous appelons « heures administratives » est dédié aux TISF, pour effectuer ce travail indispensable. Il représente environ 10 heures sur un suivi de 4 à 6 mois. Il est évidemment mentionné dans le devis préalable à la prise en charge et validé par le service demandeur.

Actions et partenariats 2022

La mise en place d'actions collectives est un moteur pour notre activité, permettant de la faire connaître et/ou de la mettre en valeur. Nos intervenants (principalement TISF) peuvent dans ces occasions présenter aux familles et/ou aux partenaires l'étendue de leurs missions, les différentes possibilités d'accompagnement et/ou simplement dispenser des conseils pour tous les actes liés à la périnatalité et à la parentalité, dont elles sont spécialistes. Ces actions collectives peuvent par ailleurs dans le même temps être l'occasion de développer de nouveaux partenariats.

Ainsi, dans ce cadre plurifactoriel pour nous essentiel, des nouveaux projets ont vu le jour en 2022 et d'autres se sont poursuivis ou arrêtés :

Développement et maintien des liens partenariaux avec l'ensemble des services de l'ASE du Val-de-Marne et notamment les différentes EDS du territoire

Collaboration étroite et régulière avec les services de la CAF 94, avec notamment notre participation à la « Journée parentalité » organisée par la CAF du département en décembre 2022

Recrutement d'un nouvel équivalent temps plein TISF pour intervenir uniquement dans le Val-de-Marne

Rencontre professionnelle avec l'équipe du « Lab de la cité des bébés » (*Espace permanent consacré à l'éveil et au bien-être des petits, de la naissance à vingt-trois mois*), Paris La Villette

En lien avec deux autres associations parisiennes d'accompagnement des familles, nous avons démarré en 2022 un projet expérimental autour de lectures « jeune public », dans les ludothèques

Journée d'information organisée en interne fin 2022, autour du thème « *Les compétences des TISF, moteur des politiques sociales et soutien des évolutions de la société, en lien avec les nouveaux faits générateurs et accompagnements des familles* ».

ZOOM sur le projet : Organisation d'une journée d'information à destination des TISF de l'antenne CAF /Antenne de PARIS AFAD IDF

« Les compétences des TISF, moteur des politiques sociales et soutien des évolutions de la société, en lien avec les nouveaux faits générateurs et accompagnements des familles ».

Objectifs généraux :

- Aborder la politique sociale de la France, sa mise en œuvre, par le biais des CAF au centre des dispositifs

ACTION DES CAF en application de la politique sociale à destination des familles : objectifs et outils

L'action sociale des CAF s'adresse à toutes les familles affiliées au régime général de la sécurité sociale et plus particulièrement aux familles qui ont les charges les plus lourdes, les ressources les plus modestes ou qui sont en difficulté. L'action sociale des CAF concerne plus particulièrement l'accueil des jeunes enfants, l'accompagnement social, le temps libre des enfants et des adolescents, l'habitat et le logement, l'animation et la vie sociale, le soutien à la fonction parentale. Il s'agit souvent de subventions versées par les CAF à des organismes prestataires afin de prendre en charge une partie des dépenses liées au service rendu au bénéficiaire.

⇒ Aider les parents à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle (ex : PAJE)

(notes : **La durée légale du congé maternité est de 16 semaines, soit 112 jours**, articulée autour de deux périodes : Le congé maternité prénatal et le congé maternité postnatal.

Congé paternité de 25 jours lors de la naissance d'un enfant : Vous pouvez le prendre à la suite du **congé** naissance de 3 jours, et des 4 jours de **congés paternité** minimums (soit 7 jours) et ainsi obtenir 28 jours de **congés** consécutifs. 23 déc. 2021)

⇒ Faciliter le retour à l'emploi des mères désirant retravailler (ex : subvention garde d'enfant, Crèche, aide financière de retour à l'emploi...)

- Comprendre les enjeux de société pour adapter les accompagnements, et souligner les impacts de cette évolution au quotidien sur le travail social mené par les TISF et les AD, en lien avec les nouveaux faits générateurs
- Les SAAD et les intervenants : moteurs indispensables
- Renforcer les compétences des intervenants, diffuser l'information, conseiller et orienter les familles vers des solutions adaptées

Objectifs opérationnels :

Première thématique :

- Circuit de la demande, réglementation et choix des intervenants
- Connaître les nouveaux faits générateurs CAF et les obligations de chacun

Deuxième thématique :

- À la croisée des nouvelles demandes, savoir se positionner, questionner le sens des interventions en alliant un point de vue équilibré et un regard social
- Adapter les interventions et développer de nouvelles vigilances (limite des interventions, suppléance, soutien et positionnement face aux situations de handicaps complexes et de séparations, écueils à éviter, valorisation des compétences)

Troisième thématique :

- Transmettre l'information : en utilisant les moyens à disposition et en s'appuyant sur les usages, les savoir-faire de chacun (cahier de bord, outils numériques, téléphone, transmission au bureau...)
- Destinataires des informations : partage et limite du secret professionnel

Intervenants :

Professionnels du SAAD de l'antenne de Paris :

- Intervenant à domicile expérimenté (TISF)
- Responsable de secteur
- Responsable d'Entité Départementale

CONSTATS / ÉVALUATION

L'exigence de compétences et de formations est de plus en plus pressante pour s'adapter aux besoins des familles et aux évolutions de la société, que viennent souligner les nouveaux faits générateurs de la CAF.

Le partage d'informations, la compréhension et le travail d'adaptation autour des nouveaux enjeux d'interventions s'avèrent donc essentiels. Les intervenants à domicile sont les plus impactés par ces changements. Cela oblige inéluctablement ces professionnels, acteurs et renforts du quotidien et plus largement tous les professionnels du soutien à la parentalité, à interroger leur positionnement professionnel.

Ces ateliers et ces échanges très appréciés par les TISF participantes, s'avèrent de fait essentiels à l'avenir dans notre secteur d'activité en mutation permanente ; phénomène amplifié par les bouleversements sociétaux de ces dernières années. Ainsi, nous souhaitons pouvoir les renouveler et les pérenniser.

Bilan des objectifs 2022

<p>Pérenniser et poursuivre le développement engagé de notre activité de protection de l'enfance avec l'ensemble des partenaires du département</p>	<p>Comme cela a été évoqué tout au long de ce rapport, avec une augmentation extrêmement significative de tous nos secteurs d'activité, nous avons pu poursuivre notre développement de manière conséquente dans le département.</p>
<p>Continuer le développement partenarial auprès de l'ensemble des acteurs de la parentalité et de la protection de l'enfance du Val-de-Marne</p>	<p>Ce développement est toujours concomitant à une diversification progressive et continue de notre activité dans tous les domaines et sur tout le territoire du Val-de-Marne.</p>
<p>Poursuivre la diversification de notre activité, pour répondre à l'ensemble des motifs d'accompagnement à destination des familles du 94, notamment pour les situations CAF</p>	<p>Toujours principalement présents autour de la naissance pour les motifs CAF, nous souhaitons à terme diversifier encore davantage nos interventions dans le département, en renforçant nos partenariats en lien avec les nouveaux motifs d'intervention comme : séparation, inclusion sociale...</p>
<p>Elargir encore davantage notre présence géographique sur l'ensemble du territoire Val-de-Marnais</p>	<p>Notre secteur d'intervention couvre maintenant la quasi-totalité du Val-de-Marne, mais nous devons poursuivre le travail d'élargissement engagé, pour bénéficier d'une répartition plus homogène sur l'ensemble du département.</p>

Objectifs 2023

Poursuivre la pérennisation de notre travail de développement et de diversification dans le Val-de-Marne, engagé avec succès depuis 2020, tant concernant notre activité CAF, que celle liée à nos missions de protection de l'enfance.

Accentuer encore davantage le travail d'élargissement déjà avancé, pour bénéficier d'une répartition plus homogène sur l'ensemble du département.

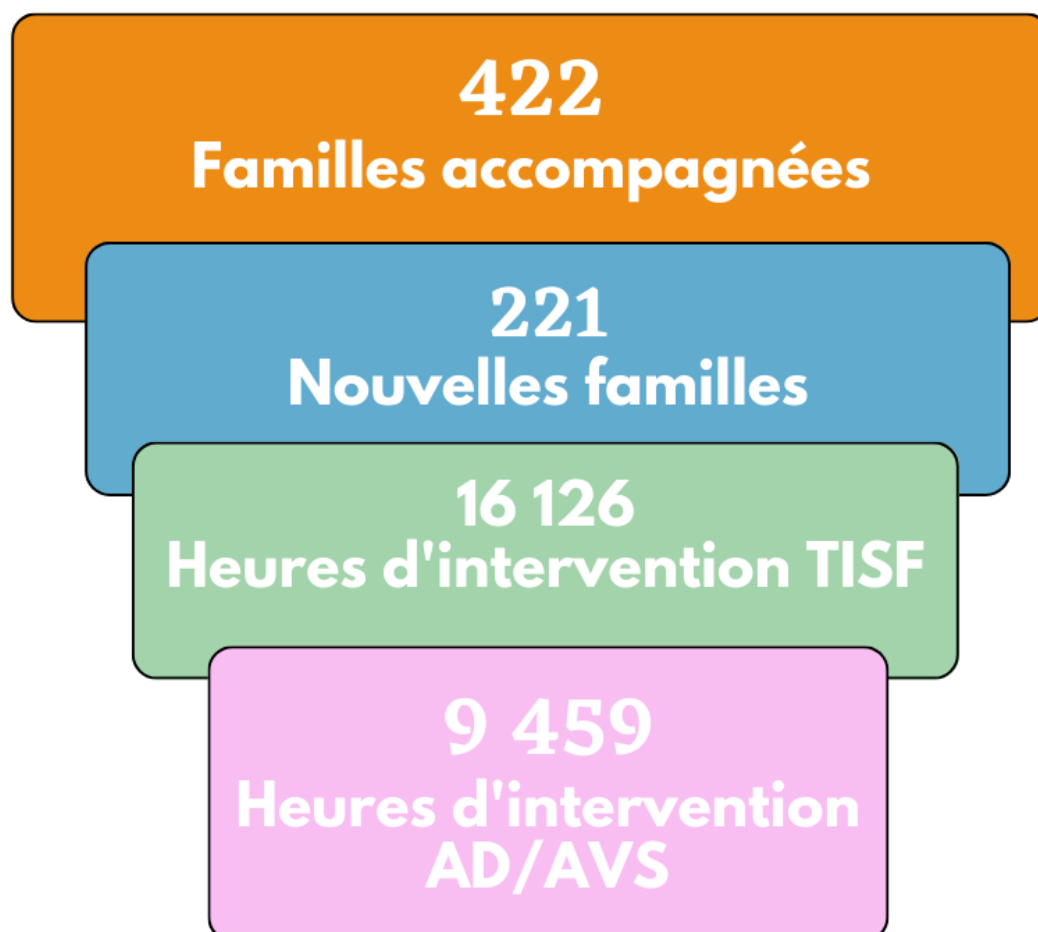
**OBJECTIFS
2023**

Continuer de mener à bien des projets ambitieux et innovants, en vue de développer nos partenariats et d'élargir nos missions d'accompagnement à destination des familles Val-de-Marnaises.

Rapport d'activité 2022

Département du
Val d'Oise

Chiffres de l'année 2022



Dans tous les domaines, l'activité de l'année de 2022 de l'antenne de Domont est en nette augmentation par rapport à 2021. Les heures réalisées TISF et AD confondues sont en hausse de **12%**.

Nous avons pu intervenir au sein de 221 familles, soit une augmentation de **11%** par rapport à 2021.

Le nombre total de familles a été de 422, contre 360 en 2021, soit une augmentation de **17%**.

Evènements de l'année 2022

Avril

Une rencontre a eu lieu au Centre d'Action Sociale de Domont dans le cadre d'une rencontre partenariale.

Ce rendez-vous a été l'occasion de présenter l'AFAD IDF et les missions des TISF.

Les partenaires étaient nombreux et de secteurs différents : Pôle Emploi, école maternelle et primaires, maire adjoint à l'action sociale.

Mai

Le partenariat avec l'EPSS se poursuit et l'AFAD IDF se positionne comme un acteur privilégié de la formation professionnelle sur le territoire :

3 stagiaires TISF ont été accueillies pour leur stage de 2ème année.

Juin

Chaque année, un pique nique est organisé avec l'ensemble des professionnels de terrain et l'équipe administrative. L'occasion de fédérer et de tous se retrouver autour d'un grand moment de convivialité sur les valeurs de l'association et notamment la solidarité et l'entraide.

Septembre

Unité d'Accompagnement Parents-Bébé : Hôpital de Gonesse
Une rencontre avec les professionnels de l'Unité d'Accompagnement Parents-Bébé (l'UAPB) a permis d'étayer une réflexion sur la nécessité de développer notre partenariat.

Décembre

Une rencontre a eu lieu avec la Direction du Centre parental de la Vie au grand air, qui accueille des couples dont la femme est enceinte.



Présentation

L'antenne du Val d'Oise est située au cœur de la communauté d'agglomération « Plaine Vallée » sur la commune de Domont.

Le périmètre d'intervention de cette entité est l'ensemble du territoire du Val d'Oise.

Comme en 2020 et 2021, la ville de Sarcelles reste la commune où l'AFAD IDF intervient le plus.

La commune de Cergy qui est la ville préfecture est quant à elle la deuxième commune d'intervention de l'association. Les interventions sur cette commune sont en progression. En effet, 15 familles ont été accompagnées en 2020, 26 en 2021 et **35** en 2022.

Puis les 4 communes qui suivent sont toutes situées au sein de la communauté d'agglomération « Plaine de France » : Gonesse, Goussainville, Villiers le Bel et Garges les Gonesse.

Zone d'activité

Avec **45 familles** la ville de Sarcelles concentre le plus d'interventions, suivie par la ville de Cergy avec **35 familles**. Ce sont les villes les plus peuplées du Département. Cependant la ville d'Argenteuil est aussi très peuplée, mais nous avons pu intervenir sur une seule famille durant l'année 2022.

L'antenne de DOMONT souhaite couvrir l'ensemble du territoire du Val d'Oise. Notre objectif est de développer nos actions vers les villes d'Argenteuil et ses alentours mais aussi les villes du territoire du VEXIN qui est une zone rurale isolée. Bien que l'accès à cet espace géographique soit difficile, ainsi que le recrutement de professionnels compétents, nous mettons tout en œuvre pour que les citoyens de ce territoire puissent bénéficier de nos services relevant du droit commun.

Origine de la demande

Les interventions ont en majorité comme origine les services sociaux, **40%**.

L'antenne de Domont est bien repérée par les partenaires sociaux qui n'hésitent pas à nous solliciter. C'est un département dont les habitants rencontrent des difficultés sociales, familiales et éducatives, il y a donc des besoins que les partenaires sociaux repèrent et évaluent.

Le département du Val d'Oise est également très actif dans le domaine de la protection de l'enfance.

Ces dernières années plusieurs services d'AEMO renforcés et de placement éducatif à domicile ont vu le jour. Ces dispositifs se couplent souvent avec l'intervention d'une TISF.

L'activité

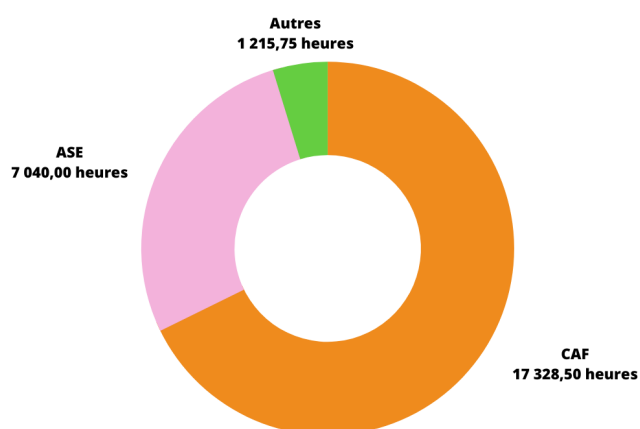
	TISF	AD/AVS	TOTAL
Heures réalisées 2022	16 125,50	9 459,00	25 585,00
Heures réalisées 2021	15 318,25	7 515,00	22 833,25
Evolution des heures 2021-2022	5%	26%	12%

L'augmentation du nombre d'heures entre 2021 et 2022 qui s'élève à **12%** est sans doute liée aux différents projets mis en place avec les partenaires.

Les interventions d'Aides à Domicile et Auxiliaire de vie sont en nettes augmentations (26%). Les missions des AD/AVS sont bien connues du public qui sollicite spontanément l'antenne du 95. Néanmoins, dans le cadre de la CAF, les missions des TISF ne semblent pas encore assez bien repérées par le grand public. C'est principalement un soutien matériel à travers les aides à domicile qui est demandé par les bénéficiaires.

Mais lorsque les missions des TISF sont présentées et que les besoins de la famille sont évalués par les Responsables de secteur, nous constatons que l'intervention d'une TISF semble davantage adaptée.

Répartition des financeurs



Pour l'activité TISF la répartition est équilibrée entre la CAF (**49%**) et l'ASE(**43%**).

Les **8%** pour autres, correspondent notamment à des heures PMI et des projets spécifiques comme le **dispositif TGV** (Très grande vulnérabilité)

Nous avons la possibilité d'intervenir dans le cadre ASE en aide à domicile dans des situations très spécifiques et de façon exceptionnelle, lorsque la famille a besoin d'être soutenue dans l'entretien de son logement.

Globalement la proportion ASE/CAF reste la même que 2021, avec une activité CAF plus importante liée aux interventions aide à domicile.

Les bénéficiaires

	2022		2021		Evolution 2021-2022	
	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles	Nouvelles familles	Familles
TISF	138	250	124	141	11%	77%
AD/AVS	83	172	75	219	11%	-21%
TOTAL	221	422	199	360	11%	17%

La crise sanitaire du COVID-19, a eu des conséquences sur les familles. Nous constatons davantage de paupérisation et de précarité. Les partenaires nous ont sollicités dans le cadre d'une prise en charge ASE ce qui explique cette augmentation TISF, alors que les familles qui font appel aux aides à domicile sont en baisses.

Nous rencontrons aussi des difficultés de recrutement d'Aide à domicile, ce qui ne permet pas de répondre à toutes les sollicitations.

Par rapport à 2021, l'activité a progressé ce qui explique cette augmentation.

Les aides à domicile ont augmenté leur fréquence d'intervention mais pas les nouvelles familles.

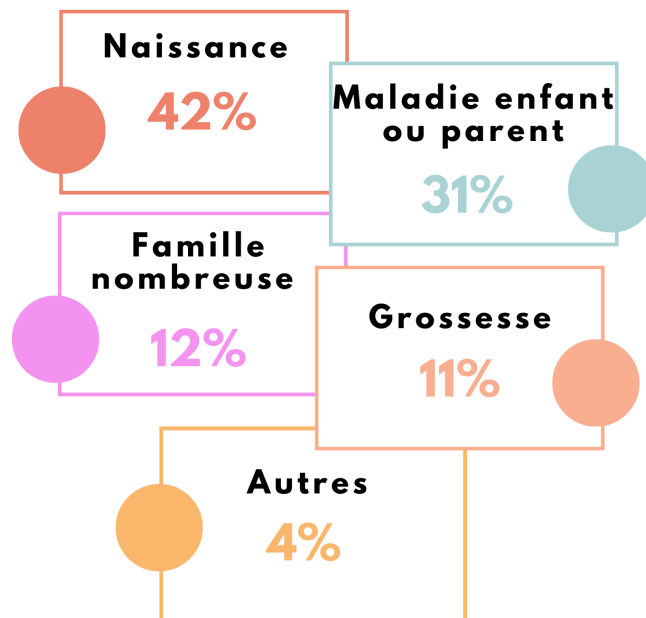
Le nombre de familles AD/AVS a baissé, ce qui indique que la fréquence des interventions a augmenté.

Les motifs d'intervention CAF

Pour les TISF, le premier motif d'intervention est la naissance avec **64%**. En 2021 la naissance était aussi le motif le plus important **41%**, il a donc bien augmenté.

L'écart est très important avec les autres motifs, familles nombreuses qui est le deuxième motif s'élève à **12%** et viennent ensuite maladie longue durée **10%**, maladie courte durée **5%**.

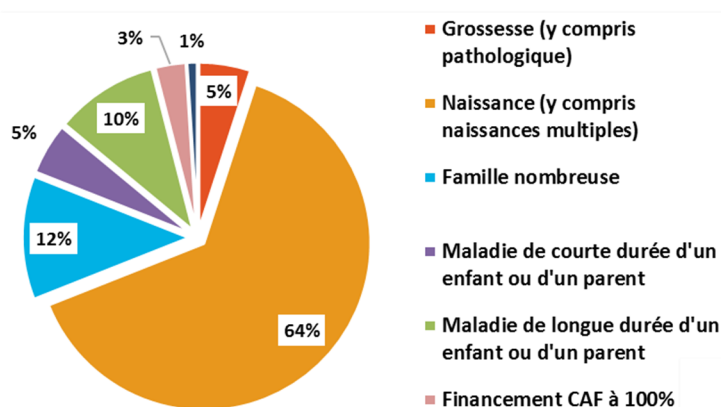
Nous avons comme objectif de développer les interventions TISF dans le cadre des nouveaux faits générateurs (handicap d'un enfant, déménagement et aménagement, les âges clés de la vie scolaire).



*Autres : financement CAF à 100%, familles recomposées

Répartition des heures par motifs d'intervention

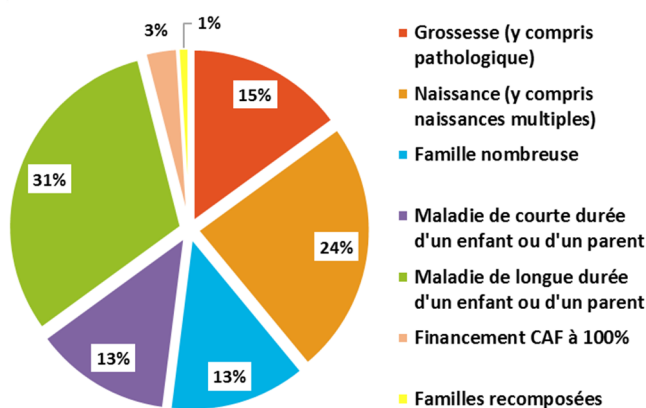
Activité TISF



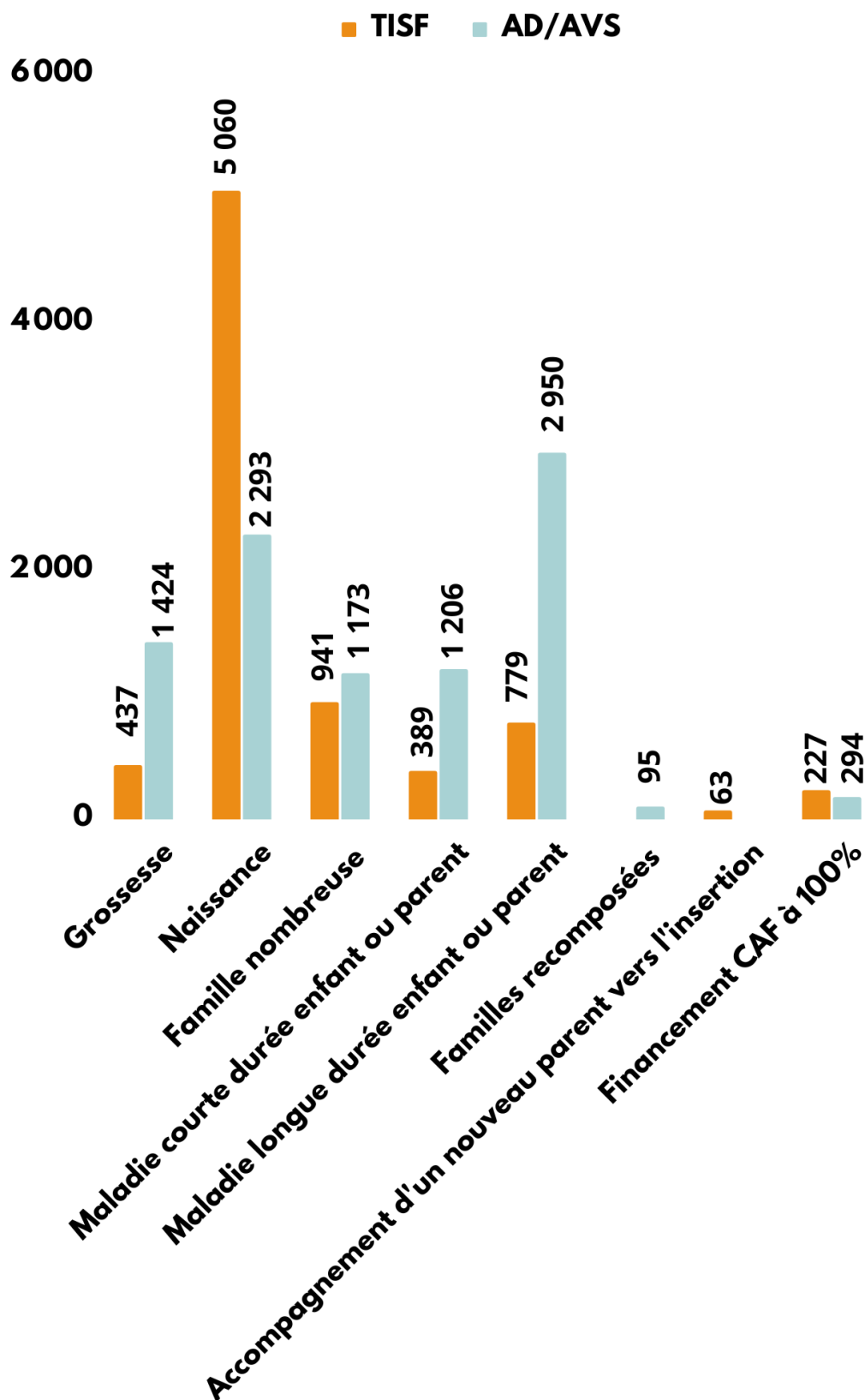
Dans le cadre du dispositif CAF, la naissance représente **64%** des interventions de TISF

Activité AD/AVS

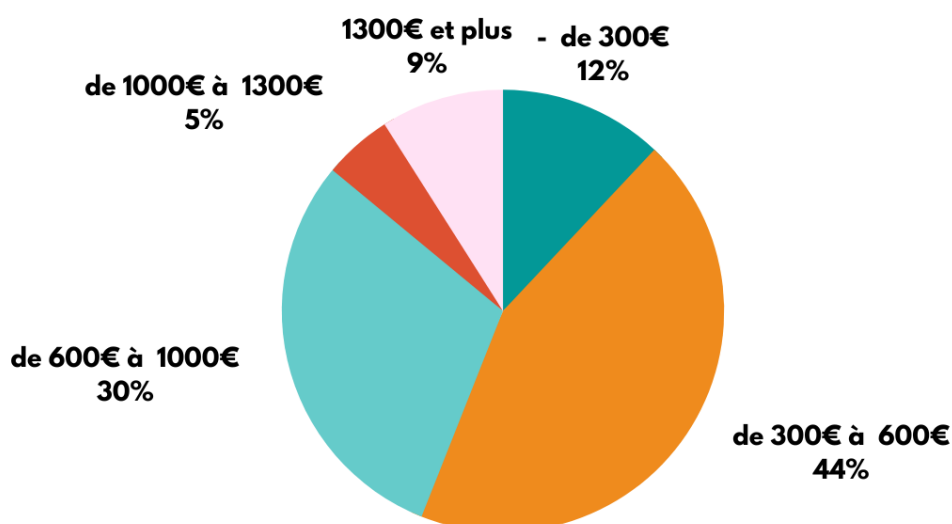
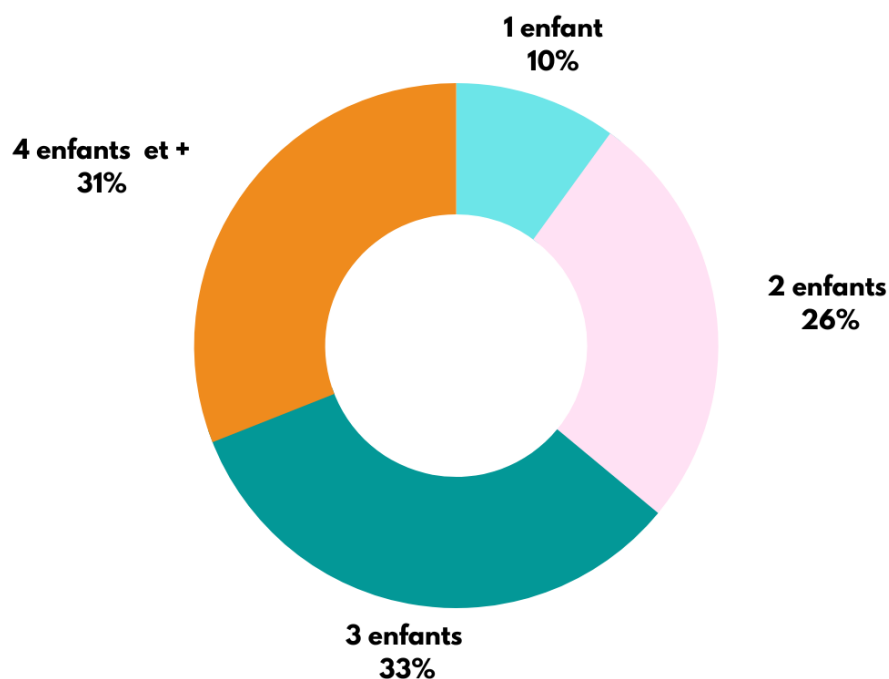
Dans le cadre du dispositif CAF, la maladie de longue durée représente **31%** des interventions des AD/AVS



Répartition des heures par motifs d'intervention CAF



Composition des familles et quotient familial



Les familles dont la composition familiale est de 3 enfants sont majoritaires. Nous sommes intervenus au sein de 94 familles (**33%**), suivies par les familles composées de 2 enfants avec 74 (**26%**) et 4 enfants, 56 familles (**20%**).

Activité Protection de l'Enfance

	Heures TISF ASE	Nombre de familles
Activité 2022	7 045,75	140
Activité 2021	7 510,25	211
Evolution 2021-2022	-6%	-34%

L'Aide Sociale à L'Enfance assure des missions de protection, et de soutien, de prévention et des accompagnements des mineurs en danger (en raison de difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social).

Au niveau de l'antenne du Val d'Oise, les interventions sollicitées dans ce périmètre d'intervention couvrent notamment les grands domaines suivants :

- **60 heures** d'observation permettant d'effectuer une évaluation familiale et d'apporter un étayage.
- Un accompagnement des enfants confiés à l'ASE lors de visites chez leurs parents ou après un retour en famille suite à un placement. Ces interventions ont plus spécifiquement lieu le samedi en journée ou le mercredi. La fréquence de ces interventions dépend des droits accordés par le juge.
- Les autres cadres d'intervention permettent notamment d'accompagner les familles dans la guidance parentale dans les interventions du quotidien, de travailler la relation parent/enfant ou encore aider les parents à poser des limites aux enfants ou de les aider dans la réalisations de démarches administratives. Ces prises en charge sont d'une durée de **100 à 200 heures** sur une période de 6 à 8 mois renouvelable.

Modalité de mise en place d'une mesure ASE

Un partenaire le plus souvent rattaché à un dispositif de la protection de l'enfance (ASE, AEMO, SSD) nous sollicite pour l'intervention d'une TISF. Après avoir recueilli un certain nombre d'informations administratives nous établissons un devis. Nous demandons un écrit qui présente la situation avec l'anamnèse de la famille, ses difficultés et l'aide attendue en termes d'objectifs quant à l'intervention TISF.

Lorsque le temps nous le permet, la situation est présentée en réunion d'équipe TISF. Suite à un échange avec l'équipe TISF, une professionnelle est positionnée pour l'intervention.

Conjointement avec le professionnel qui est à l'origine de la demande, une visite à domicile est organisée où se retrouvent au sein de la famille TISF, RED et professionnel référent.

Tout au long de l'intervention qui a une durée moyenne de 10 mois soit 100 heures, les TISF restent en lien avec les partenaires. Nous sommes (RED et TISF) conviés aux réunions annuelles de synthèse de l'ASE et des services d'AEMO.

Un mois avant l'échéance un rapport est rédigé par la TISF qui est transmis au professionnel à l'origine de la demande. Puis en fonction des préconisations et de l'évolution de la situation l'intervention peut s'arrêter ou être renouvelée. Lorsque le partenaire souhaite la poursuite de l'intervention de la TISF un nouveau devis est alors établi. A réception de la nouvelle prise en charge validée par le Conseil Départemental, les interventions de la TISF reprennent.

En ASE, les familles accompagnées ont de 1 à 6 enfants et plus mais, les familles les plus accompagnées ont en moyenne 1 enfant (**42%** des familles) ou 2 enfants (**24%**), à partir de 5 enfants et plus, la moyenne est de **4%**.



Actions et partenariats 2022

Le dispositif TGV (très grande vulnérabilité) avec la PMI (développement du dispositif 2022)

En 2018, une étude nationale sur la taux de mortalité des bébés de la naissance à la première année de vie est publiée. Le Val d'Oise est le département qui a le taux de mortalité infantile dans la période post-partum.

Suite à cette publication et la demande du Conseil Départemental, l'équipe de TISF de l'AFAD IDF de DOMONT intervient dans le cadre du dispositif TGV (Très grande vulnérabilité)

Les bénéficiaires de ce dispositif sont des femmes enceintes souvent isolées vivant dans une petite chambre d'hôtel attribuée par le 115.

Il s'agit souvent de femmes avec des enfants ayant fui leurs pays d'origine en raison de persécutions, de conflits armés, ou pour échapper à une situation économique catastrophique. C'est dans ces conditions mouvementées que les premiers mois de leurs grossesses se déroulent. Il y a donc souvent de fortes carences sur le plan des soins et suivis médicaux vécus lors d'une grossesse.

Périmètre de cette action :

- Accompagnement à la périnatalité (rendez-vous médicaux, repérage dans l'environnement, alimentation)
- Préparation de l'arrivée du bébé

Unité d'Accompagnement Parents-Bébés : Hôpital de Gonesse

Une rencontre avec les professionnels de l'Unité d'Accompagnement Parents-Bébé (l'UAPB) a permis d'étayer une réflexion sur la nécessité de développer notre partenariat. L'UAPB est une unité fonctionnelle rattachée au pôle de Psychiatrie infanto-juvénile.

Cette unité fait partie de l'Espace Parent Bébé qui se compose de :

- La liaison pédopsychiatrique en maternité au sein de Centre Hospitalier de Gonesse
- L'Unité d'accompagnement Parent Bébé
- Consultations de proximité au sein des différents CMP (Centre Médico Psychologique) du secteur

L'UAPB a pour mission une prise en charge globale de la dyade ou triade mère-bébé, père-bébé, parents-bébé. Il est à la fois question d'un accompagnement à la parentalité et d'un travail thérapeutique autour des interactions précoces entre bébé et son/ ses référent(s).

L'objectif est de conclure une convention entre partenaire à un intérêt réciproque. Les familles que nous suivons dans le cadre de l'intervention TISF pourront être dirigées vers l'UAPB, elles seront pris en charge en priorité. L'UAPB de son côté pourra solliciter l'AFAD IDF pour l'intervention d'une TISF. Cette demande fera l'objet d'une intervention prioritaire par l'antenne de Domont.

Le Centre parental : La vie au grand air

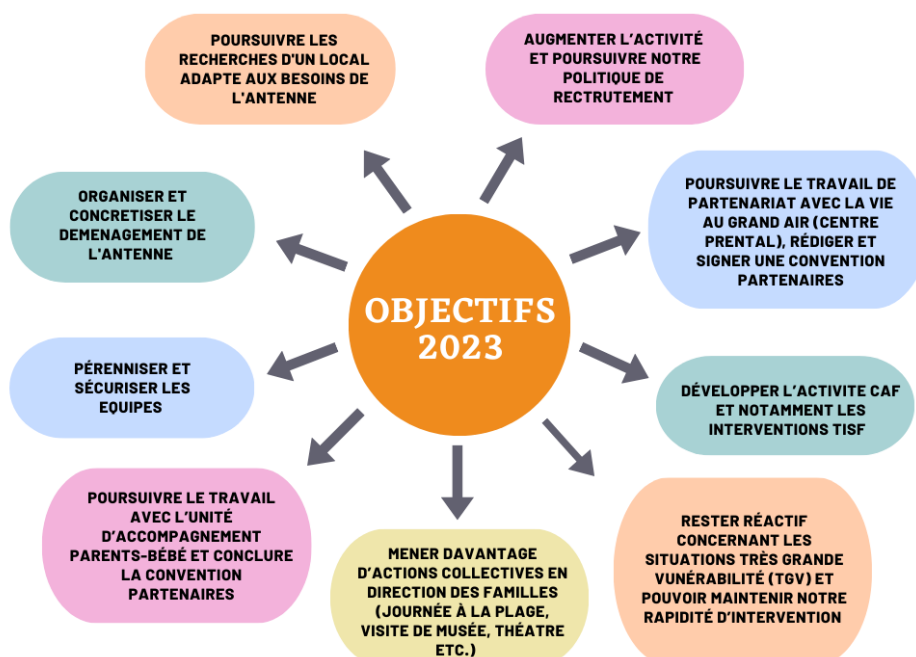
Une rencontre a eu lieu avec la direction du centre parentale de la Vie au grand air qui accueille des couples dont la femme est enceinte. Le centre d'accueil est en capacité d'accueillir 12 familles hébergées au sein d'appartements situés à Gonesse, Sarcelles et Arnouville.

Cette rencontre a permis de mettre en place l'intervention de 2 TISF au sein de famille en situation de précarité. Les familles accueillies par le centre parental ont pu être informées des missions d'une TISF, du soutien et de l'aide qui pourraient leur être apportés.

Bilan des objectifs 2022

Accompagner la fermeture du LAEP TOUCHATOU à l'horizon 2022 et rassurer les équipes	Le LAEP TOUCHATOU a bien été fermé courant de l'année 2022 et les équipes rassurées. Les professionnels ont été positionnés sur d'autres projets (TGV-ASE)
Continuer à recruter de nouveaux collaborateurs pour mieux accompagner la reprise d'activité post COVID-19 et répondre aux besoins des familles et des partenaires	Le recrutement se poursuit, nous avons besoin de professionnels véhiculés
Poursuivre la montée en compétences du logiciel ADONIS et contribuer à une meilleure appropriation des nouvelles directives de la CNAF	Le logiciel Adonis a bien été intégré par l'équipe administrative
Augmenter le nombre de familles accompagnées avec le dispositif TGV pour atteindre un objectif de 40 familles	Les interventions dans le cadre du dispositif TGV sont en augmentation et le temps de réactivité et de mise place de l'intervention est de plus en plus rapide de notre part (moins d'une semaine)
Consolider le partenariat avec l'EPSS et l'inscrire dans la durée	Le partenariat avec l'EPSS est consolidé, nous recrutons des bac pro et des stagiaires. Nous participons (Jury) aux examens de l'EPSS pour l'obtention du diplôme de TISF

Objectifs 2023





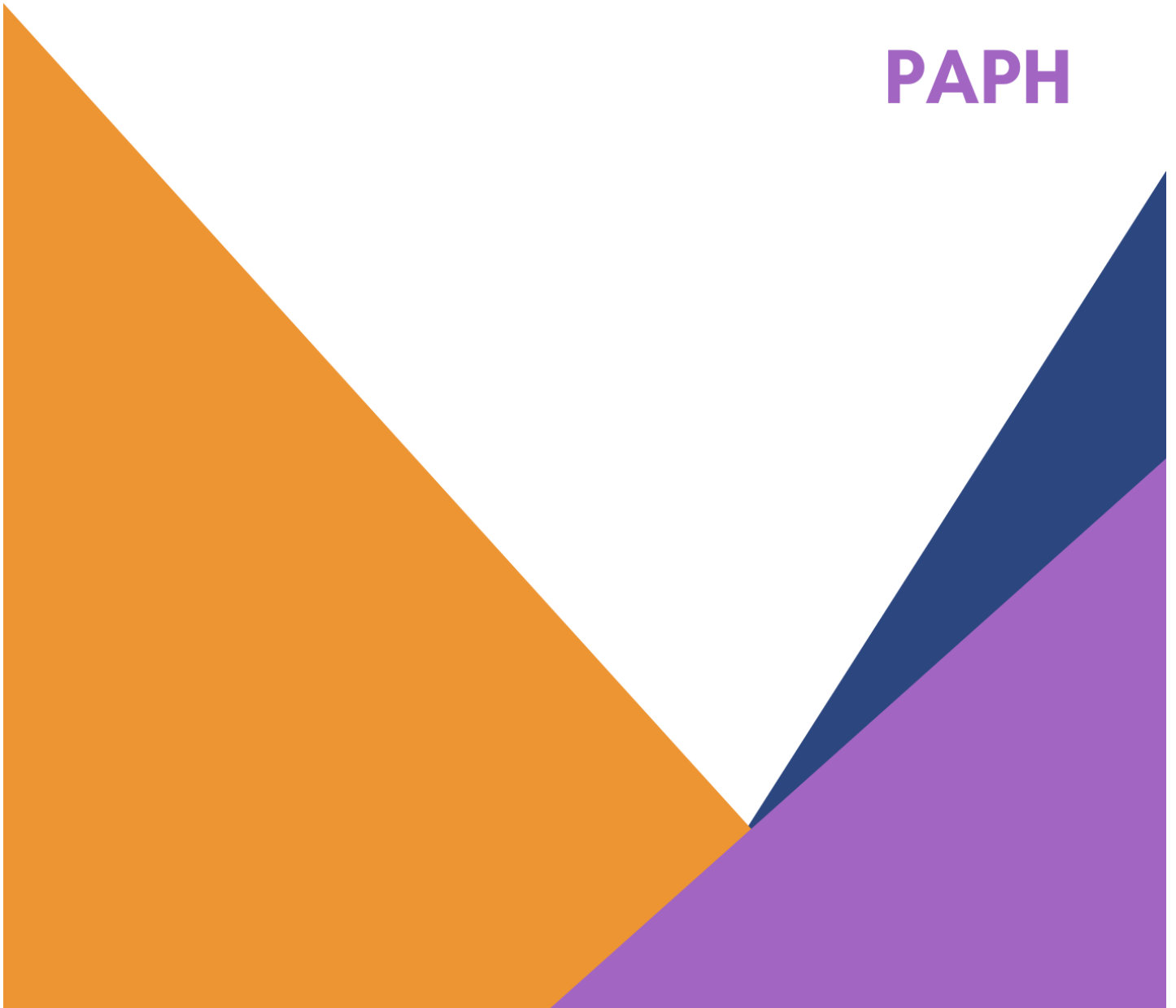
Afad

ÎLE-DE-FRANCE

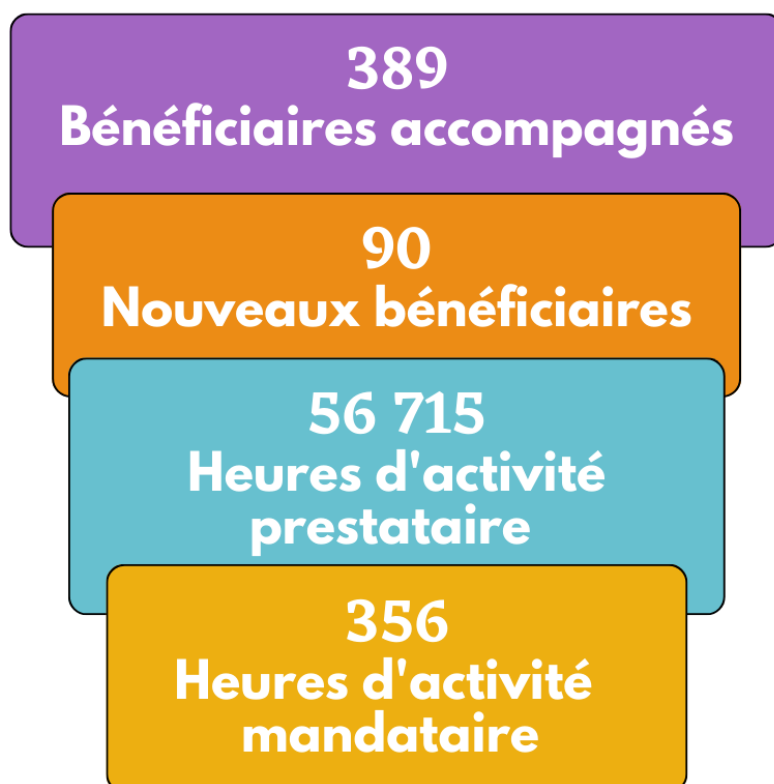
AIDE FAMILIALE À DOMICILE

Rapport d'activité

PAPH



Chiffres de l'année 2022



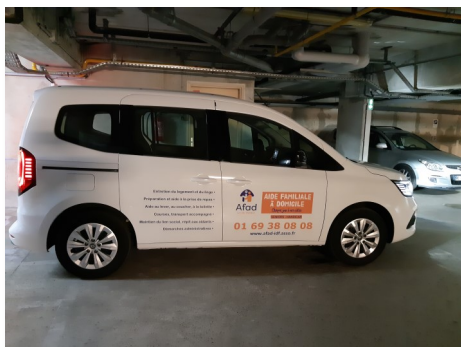
Le nombre de bénéficiaires accompagnés **est le même qu'en 2021** (388 bénéficiaires accompagnés l'année dernière).

Mais on constate une augmentation significative du nombre de nouveaux bénéficiaires : **+21,6%**. Il y a donc un turnover important au niveau de l'activité, ce qui engendre également un travail administratif plus important : plus de visites à domicile, plus de dossiers de prise en charge à constituer, plus de contrats ou d'avenants à envoyer...

Dans le même temps, on enregistre une baisse de l'activité prestataire de **5,6%** par rapport à 2021. Nous avons moins de demande APA (celles qui concernent les bénéficiaires les plus dépendants, donc avec le plus d'heures) du fait de l'absence d'évaluateurs sur le territoire, ce qui engendre une baisse de l'activité.

Concernant l'activité mandataire, il ne reste plus que deux bénéficiaires sur ce service. Il reste néanmoins le seul service permettant de pouvoir assurer des gardes de nuit.

Evènements de l'année 2022



Mars

Mise en place de la prestation « aide à la mobilité »

Participation à différentes manifestations :

- Participation à l'émission « On vous dit tout » sur France 3 Paris sur le thème « Séniors, quels dispositifs pour rester chez soi ? »
- Participation au forum organisé par le CLIC à Paray Vieille Poste : table ronde sur le thème des aidants et tenue d'un stand

Mai à septembre

Déploiement du dispositif Présage avec la formation des équipes d'intervention et administrative dans le cadre du SPASAD

Juin à septembre

Participation au schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 en tant que membre du comité technique, mais également au sein de différents groupes de travail : accompagner le virage domiciliaire, accompagner les dynamiques de transformation de l'offre intermédiaire et de l'offre en établissement, attractivité des métiers de l'autonomie

Octobre à décembre

Finalisation des différents projets du SAAD Pivot : Cvthèque, conventionnement des organismes de formation...

L'activité

	Service prestataire	Service mandataire	TOTAL
Heures réalisées 2022	56 715,75	356	57 071,75
Heures réalisées 2021	60 108,75	5 126	65 234,75
Evolution des heures 2021-2022	-6,0%	-93,0%	-12,0%

La baisse d'activité en 2022 est légèrement plus importante que celle enregistrée entre 2020 et 2021 (12,5% contre 11%). Elle est très importante sur le service mandataire où en 2022 il ne reste plus que deux bénéficiaires utilisant ce service.

En 2021 il restait une évaluatrice APA sur le secteur de Paray-Vieille-Poste, mais en 2022, il n'y a plus aucun évaluateur APA sur notre territoire. Il y a donc très peu d'évaluations réalisées (car elles le sont par des personnes d'un autre territoire qui le font en plus), et donc très peu de nouvelles demandes.

Ainsi, en 2022, nous avons eu **24** nouveaux dossiers APA sur **90** nouvelles demandes, alors que les interventions au titre de l'APA sont notre principale activité.

Sur ces **24** nouvelles prises en charge, nous en avons **7** où nous avons effectué moins de 30 heures d'intervention au total. En effet, les délais de prise en charge financière sont tellement importants que lorsque nous pouvons enfin intervenir, la situation est très dégradée, et le maintien à domicile n'est plus possible.

Néanmoins, cela ne concerne qu'une petite partie des personnes du territoire, et ne prend pas en compte les bénéficiaires les plus dépendants qui ont des besoins plus importants que les 18 heures par mois prévues par le dispositif.

Les bénéficiaires

	Athis-Mons		Juvisy-sur-Orge		Paray Vieille Poste		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Bénéficiaires	175	187	110	110	103	92	388	389
Nouveaux bénéficiaires	34	55	20	19	27	16	81	90

Nous constatons une stabilité du nombre de bénéficiaires accompagnés par le service. Néanmoins, il y a eu **90** nouveaux dossiers au cours de l'année 2022, ce qui indique un turnover important, générant un travail administratif conséquent, surtout sur le secteur d'Athis-Mons, où il y a eu **55** nouveaux bénéficiaires.

Dans le même temps, il y a eu **94** fin de prises en charge, parmi lesquelles **28** suite à un décès et **15** pour un placement.

Profil des bénéficiaires

Sur les **389 bénéficiaires** accompagnés par le service en 2022, **110** sont des hommes et **279** sont des femmes, exactement la même répartition que l'année précédente.

La moyenne d'âge des usagers du service est de **83 ans**.

Sur les 389 personnes aidées :

- **25%** ont plus de 90 ans,
- **40%** ont entre 80 et 90 ans,
- **2,5%** ont moins de 60 ans.

- **17%** des personnes aidées par notre service le sont depuis plus de 10 ans,
- **23%** depuis plus de 5 ans,
- **14%** depuis plus de 3 ans.

Nombre d'heures annuelles par bénéficiaires

	2020	2021	2022	Evolution 2020-2022
Athis-Mons	102,4	126,22	110,52	8%
Juvisy Sur-Orge	92,9	85,66	82,49	-11%
Paray- Vieille-Poste	116,9	121,99	141,07	21%

Nous constatons une baisse du nombre d'heures d'intervention par bénéficiaire entre 2021 et 2022, à l'exception du secteur de Paray-Vieille-Poste, qui voit ce nombre augmenter de presque **20 heures par an**.

La diminution sur les secteurs d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge s'explique par l'absence d'évaluateur APA, ce qui a une incidence non seulement sur l'activité, mais aussi et surtout sur l'aide que nous pouvons apporter aux bénéficiaires.

En effet, sans prise en charge financière, les personnes limitent le recours à un service extérieur, nécessairement payant, ce qui se ressent dans le nombre d'heure.

Cela n'est pas le cas sur Paray-Vieille-Poste, car l'APA y représente presque **80%** de l'activité. Il s'agit donc de personnes plutôt dépendantes, nécessitant un nombre d'heures d'intervention important pour des actes essentiels.

Les interventions

Nous constatons une baisse continue depuis 2019 du nombre de personnes bénéficiaires de l'APA au sein du service, à l'exception du secteur de Paray-Vieille-Poste, où le nombre de bénéficiaires en GIR 4 est important (35,87%).

Athis-Mons : 49,6% de bénéficiaires de l'APA (GIR 1 à 4) en 2020, 46,3% en 2021 et 45,99% en 2022.

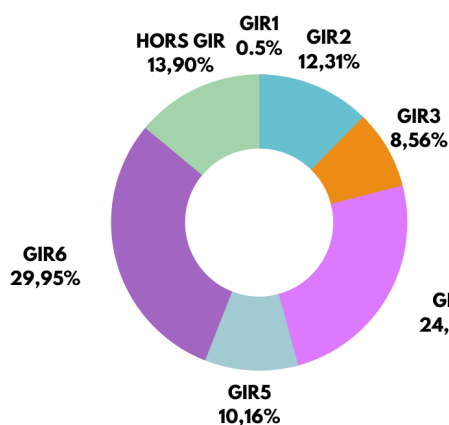
Juvisy Sur Orge : 42,76% de bénéficiaires APA en 2020, 40% en 2021 et 30,91% en 2022.

Paray-Vieille-Poste : 61% de bénéficiaires APA en 2020, 58,2% en 2021 et 59,79% en 2022.

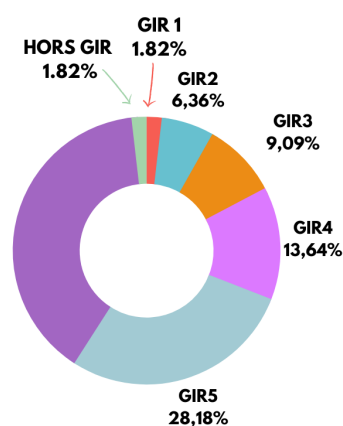
	Athis-Mons		Juvisy-sur-Orge		Paray-Vieille-Poste	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
GIR 1	1,71%	0,5%	2,73%	1,82%	2,91%	0%
GIR 2	13,71%	12,31%	8,18%	6,36%	9,71%	8,70%
GIR 3	7,43%	8,56%	12,73%	9,09%	14,56%	15,22%
GIR 4	23,43%	24,62%	16,36%	13,64%	31,07%	35,87%
GIR 5	9,14%	10,16%	16,36%	28,18%	9,71%	6,52%

Nous avons de moins en moins de personnes très dépendantes accompagnées par le service. En effet, les délais d'instruction des dossiers APA sont tellement longs, pour des prises en charges avec un coût financier important du fait du nombre d'heures d'intervention nécessaires élevé, que les personnes ne peuvent pas rester à domicile, et doivent partir en institution.

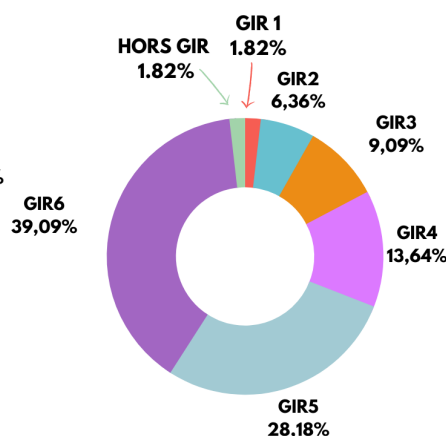
Athis-Mons



Juvisy-sur-Orge



Paray-Vieille-Poste



Le financement des interventions

Financeurs	Athis-Mons	Juvisy-sur-Orge	Paray-Vieille-Poste	TOTAL
APA	14 646,92	10 288,50	12 228,25	37 163,67
CNAV / OSCAR	3 070,83	2 656,25	1 251,00	6 978,08
CNRACL	425,75	83,5	0	509,25
CPAM	29	0	0	29,00
PCH	1 515,00	216,75	0	1 731,75
Aide sociale PH	155	215	0	370,00
Aide sociale PA	330,25	171,5	55,5	557,25
Mutuelles	5	595,5	0	600,50
Taux plein	4 020,77	2 766,25	1 626,00	8 413,02
Autres	5,75	0	357,5	363,25
TOTAL	24 204,27	16 993,50	15 518,25	56 715,77

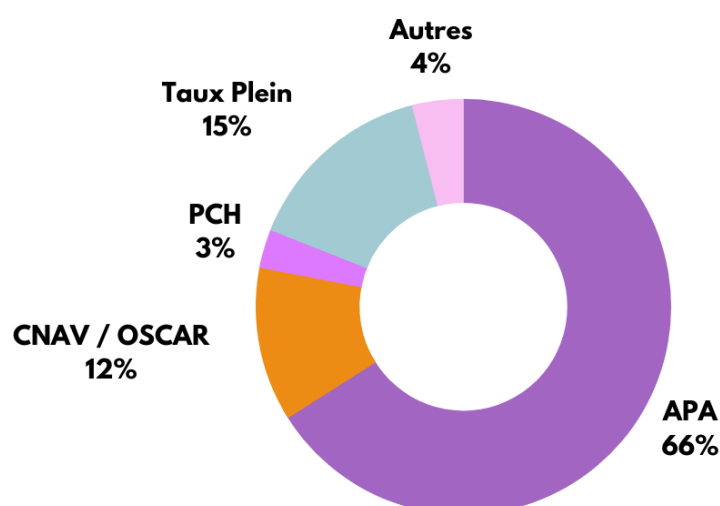
Malgré l'absence d'évaluateur, l'APA reste l'activité la plus importante du service avec **65,5%** de l'activité totale (60,5% de l'activité sur Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge et 78,8% de l'activité sur Paray-Vieille-Poste).

Les bénéficiaires restent donc fidèles à notre service dès lors qu'il est mis en place, car ce n'est pas le nombre de nouveaux dossiers APA (24/90) qui explique cette activité.

Les interventions à taux plein sont la deuxième activité la plus importante du service, devant même les interventions financées par la CNAV. La carence d'évaluateur APA oblige les bénéficiaires à payer eux-mêmes leurs interventions dès lors qu'ils ne peuvent plus se débrouiller seuls.

Cela soulève le problème de l'accès à l'aide, car les personnes avec de faibles ressources financières ne peuvent pas être aidées.

Dans ces situations complexes nous jouons la carte du SPASAD, en faisant intervenir le SSIAD pour les prestations d'hygiène, puisque le service est intégralement pris en charge par la Sécurité Sociale. Mais la capacité d'intervention reste limitée à 60 places, et également limitée par le nombre de personnel que nous pouvons mettre en face des demandes.



Autres : CPAM, aide sociale PH, aide sociale PA, mutuelles

Activité mandataire

	2020	2021	2022
Heures réalisées	12 746,00	5 126,00	356,00

	2021	2022
Bénéficiaires	7	2
Nouveaux bénéficiaires	0	0

Il ne reste plus que **2** bénéficiaires sur Athis-Mons sur le service mandataire, et il n'y a eu aucune nouvelle demande en 2022.

Malgré un coût horaire légèrement inférieur au coût du prestataire, en cas de besoin pour une présence permanente et/ou la nuit, le coût reste très élevé, et donc le placement en institution est préféré.

Sur les **5** bénéficiaires en moins par rapport à 2021, **3** sont décédés et les deux autres dossiers sont passés en prestataire pour éviter d'avoir à gérer les contraintes administratives liées à la fonction d'employeur.

Actions et partenariats 2022

• Mise en place de la prestation « aide à la mobilité »



Suite à des dépôts de demandes de subvention en 2021 auprès de la Région Ile-de-France et de la Fondation Bruneau, nous avons pu, début 2022, procéder à l'acquisition d'un véhicule pour assurer l'accompagnement véhiculé des bénéficiaires de notre service.

L'équipe administrative a alors travaillé sur la création d'une plaquette de présentation du service mais également sur la création d'un contrat spécifique à cette prestation.

Une information a ainsi été faite auprès des bénéficiaires (du SAAD et du SSIAD), ainsi que des partenaires, via cette plaquette.

Un lien a également été fait avec le dispositif « Sortir Plus » pour le financement possible des prestations.

La mise en service du véhicule et de la prestation « aide à la mobilité » s'est faite le 1^{er} mars 2022.

Nous avons effectué **194 accompagnements** véhiculés entre le mois de mars et la fin de l'année 2022, qui se répartissent ainsi :

Les accompagnements ont concernés **24 bénéficiaires**, dont **7** de façon régulière (au moins une fois par semaine), principalement pour les prestations suivantes :

Accompagnements courses : 112 déplacements

Rendez-vous médicaux : 68 déplacements

Les autres déplacements concernaient des accompagnements chez le coiffeur, des démarches administratives...

Mois	Nombre d'accompagnements
Mars	19
Avril	9
Mai	16
Juin	19
Juillet	21
Août	33
Septembre	23
Octobre	17
Novembre	20
Décembre	17

• Mise en place du dispositif Présage

En décembre 2021, dans le cadre du SPASAD, nous avons répondu à un appel à projet de la conférence des financeurs.

Il s'agissait pour le SPASAD de compléter son offre par une solution numérique innovante et complémentaire visant à assurer une meilleure coordination du parcours du patient afin de limiter le risque d'hospitalisation.

Premier dispositif médical CE de prévention avec intelligence artificielle, Présage améliore la qualité de l'accompagnement des patients et leur maintien à domicile, en favorisant une prise en charge proactive.

Principe de fonctionnement : l'intervenant à domicile renseigne une à deux fois par semaine un questionnaire comportant **25 questions** de suivi physiologique (nutrition, locomotion, perception sensorielle...), psychologique (humeur, tristesse...) et clinique (fatigue, cohérence des propos, mémoire...). Les questions sont simples (réponses par oui ou non) et basées sur l'observation de situations de vie réelles. Le temps de renseignement est de moins de 2 minutes pour **91%** des aidants.

Les réponses aux questions sont transmises à une base de données sécurisée. L'algorithme d'intelligence artificielle permet ensuite de calculer le risque d'hospitalisation non programmée dans les **7 à 14** prochains jours.

En cas de risque, une alerte est transmise à l'IDEC du SPASAD. En réaction, elle peut, en association avec d'autres professionnels de santé si nécessaire, mettre en œuvre un protocole d'intervention. Le bénéfice pour les aidants professionnels est multiple :

- Valoriser le travail
- Favoriser les échanges en équipes
- Mettre en avant les compétences
- Maintenir l'activité (en évitant les hospitalisations)

La conférence des Financeurs a ainsi rendu un avis positif en 2022 sur ce projet pour lequel nous avons donc obtenu une subvention.

Après la formation des équipes administratives (sur la console Présage), puis des équipes d'intervention (sur l'outil numérique), entre mai et juin 2022, le dispositif a été déployé au domicile des bénéficiaires pris en charge par le SPASAD, après recueil de leur consentement.

Le déploiement s'est fait difficilement, du fait de la période choisie pour le démarrage, en août. Le dispositif est aujourd'hui mis en place pour toute nouvelle personne intégrant le SPASAD.

139 personnes ont ainsi pu bénéficier du dispositif Présage sur l'année 2022. Pour la très grande majorité (133) des personnes plutôt dépendantes, relevant d'un GIR 1 à 4.

Les actions suivantes ont ainsi pu être réalisées :

- **Sensibilisation des professionnels** : **44** observants formés, soit **80%** du personnel, par le responsable du suivi de projet chez Présage. Le reste du personnel a été formé au fur et à mesure par l'équipe administrative
- **Déploiement de la solution auprès des bénéficiaires** : **139** personnes, soit **62%** de la cible
- **Nombre d'évaluations effectuées** : **302** suivis périodiques
- **Nombre d'alertes traitées par l'IDEC** : **24** interventions de santé
- **Hospitalisations évitées** : **3** suite à l'intervention du médecin traitant en amont

Nous avons donc déposé une nouvelle demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs pour 2023 afin de poursuivre l'expérimentation.

• Partenariat SAP 91 / Plateforme des Métiers de l'Autonomie

Portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud (MDEF GPS), la plateforme SAP91 a été créée en 2019 et a pour but de promouvoir et développer les services à la personne sur le département du 91.

La Plateforme des Métiers de l'Autonomie de la MDEF GPS est un projet lancé et co-financé par la CNSA et piloté par les deux Conseils Départementaux du 77 et du 91. Cette plateforme se veut être un guichet unique de coopération visant l'accompagnement des publics vers les métiers de l'autonomie, la sécurisation des parcours et des emplois. Elle englobe l'activité des deux plateformes SAP77 et SAP91 qui ont une action plus spécifiquement en direction des structures de l'aide à la personne à domicile.

Les objectifs de la Plateforme :

- Contribuer à renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie à domicile et en établissement.
- Pourvoir au recrutement effectif des professionnels auprès de structures.
- Développer une intermédiation adaptée entre les employeurs et les demandeurs d'emploi.
- Contribuer à la fidélisation des professionnels en poste ainsi qu'à l'optimisation de la gestion des Ressources Humaines.

Adhérent à SAP 91, nous avons ainsi participé à diverses manifestations et profité de **plusieurs ateliers** :

Participation à la semaine des métiers de l'autonomie organisée du 19 au 23 septembre pour l'ensemble du Département

Une journée de forum a été organisée le lundi 19 septembre de 9h30 à 17h à la salle du Bois Briard à Evry-Courcouronnes.

Cette journée avait pour objectif de sensibiliser et d'informer sur le secteur, les métiers, les formations accessibles à travers des mini-conférences, témoignages de dirigeants et professionnels de terrain, ateliers ludiques d'immersion et de mises en situations professionnelles.

A cette occasion, Gaëlle SINCERE, AES du secteur de Paray-Vieille-Poste est intervenue lors d'une table de ronde pour présenter son métier et répondre aux questions des personnes présentes.



Intervention de SAP91 en réunion d'équipe pour présenter le dispositif de VAE aux professionnels

Mme BABY MINZELE est intervenue en mai 2022 dans les différentes réunions d'équipes afin de présenter le dispositif de VAE, les changements intervenus dans ce domaine, et les possibilités de formation.

Ateliers de sensibilisation à la prévention des risques professionnels

Animés par Mme BABY MINZELE, Référente en prévention des risques professionnels, ces ateliers se sont déroulés les 18 mai et 9 juin 2022 pendant 3h. Ils ont concerné 6 professionnels à chaque session, aussi bien des professionnels de l'aide que du soin.

Les objectifs de ces ateliers étaient les suivants :

- Qualifier les risques professionnels
- Mesurer leurs effets sur la santé du salarié et sur la gestion du personnel
- Repérer les situations à risques dans la pratique professionnelle
- Adopter des conduites de prévention pour préserver sa santé

Bilan des objectifs 2022

Reprise de l'activité

La reprise d'activité espérée en 2022 n'a pas été au rendez-vous. Les heures d'intervention ont même encore diminué (-6% sur le prestataire) par rapport à 2021.

En effet, si en 2021, nous avons encore une évaluatrice APA sur notre territoire sur la commune de Paray-Vieille-Poste, depuis janvier 2022 nous n'avons plus personne, sur aucune de nos communes d'intervention.

L'activité au titre de l'APA étant notre principale activité (plus de 60%), l'absence de nouvelles demandes liées à la carence d'évaluation, est un sérieux frein à la reprise de l'activité.

Les services autonomie à domicile

Le cahier des charges des services autonomie à domicile n'ayant pas encore été publié en 2022, cet objectif est reporté sur 2023.

Maintenir la dynamique du SAAD Pivot

Nous avons organisé au cours de l'année 2022, 4 réunions inter-SAAD en mars, juin, septembre et décembre, auxquelles ont participé 4 SAAD du TAD Nord.

Nous avons travaillé sur plusieurs projets, notamment en lien avec les problèmes de recrutement rencontrés par de nombreux services d'aide à domicile :

- Conventionnement avec les centres de formation du territoire afin de renforcer le partenariat et d'être lieu d'accueil pour les stagiaires de ces organismes.
- Création d'une Cvthèque sur le TAD Nord pour permettre l'échange de CV entre les différentes structures du territoire.

Objectifs 2023

Développement de l'offre à destination des personnes accompagnées

Après la mise en place du transport accompagné dans le cadre de l'aide à la mobilité en 2022, nous espérons pouvoir développer ce service, afin qu'il profite à encore plus de personnes sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du SPASAD, nous souhaiterions pouvoir développer les lits-douches. Si pour cela nous avons déjà le matériel nécessaire, il nous manque actuellement le personnel. En effet, ces ateliers sont faits en plus des activités habituelles des services, en binôme aidant/soignant. Cela nécessite donc de pouvoir dégager du temps aux différents personnels, ce qui n'est pas chose facile dans un contexte de recrutement tendu, et de pénurie de personnel.

Les services autonomie à domicile (SAD)

L'entrée en vigueur de la réforme est fixée à la date de publication du décret définissant le cahier des charges des services autonomie à domicile, au plus tard le 30 juin 2023.

En tant que SPASAD expérimental, nous sommes réputés autorisé en tant que service autonomie à domicile aide et soins, et nous disposerons d'un délai de deux ans pour nous conformer au cahier des charges des services autonomie.

En tant que SPASAD intégré, formé par convention de coopération, nous gardons nos autorisations respectives jusqu'à la publication du cahier des charges.

Après cette date, si nous poursuivons notre activité comme service autonomie aide et soins, le SPASAD devra être géré par une entité juridique unique, soit au sein d'un GCSMS, soit par fusion des 2 entités gestionnaires.

Pour les services dispensant des prestations d'aide et de soins, il est prévu le versement d'une dotation versée par l'ARS pour financer des temps de coordination afin de garantir un fonctionnement intégré de la structure, ainsi que la cohérence des interventions au domicile de la personne accompagnée. Cette dotation facilitera la mise en œuvre d'une planification mutualisée au sein du service (logiciel commun de télégestion, outils de planification communs...) et favorisera les échanges d'informations entre professionnels de l'aide et du soin (par exemple sous la forme d'évaluations communes d'un usager par l'IDEC et du responsable de secteur, d'organisations de réunions de coordination, et de la réalisation d'outils permettant l'échange d'information : dossiers patients, cahiers de transmission...).

L'année 2023, suite à la parution du cahier des charges, devrait donc être riche en évolutions.

Faciliter la réponse aux demandes d'aides des personnes du territoire

Nous espérons qu'en 2023, une solution va être trouvée par le Département pour remédier à la carence d'évaluateurs sur notre territoire. En effet, cela va bientôt faire 3 ans que les bénéficiaires de notre secteur ne peuvent avoir l'aide dont ils auraient besoin. Pour certains, ils ne prennent qu'une aide partielle (aide à la toilette 2 fois par semaine par exemple au lieu de tous les jours) car ils n'ont pas les moyens financiers de pouvoir payer des interventions quotidiennes.

Pour d'autres, le délai entre le dépôt du dossier et l'accord de prise en charge au titre de l'APA est tellement important, que quand nous pouvons enfin intervenir il est déjà trop tard, et les personnes sont dans l'obligation d'entrer en institution car la situation est trop dégradée pour rester à domicile.

L'augmentation généralisée du coût de la vie vient encore accentuer cette difficulté d'accès aux aides d'un nombre